



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

Bruxelles, le 20 septembre 2011

14408/11

LIMITE

PECHE 240

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: Commission Européenne

Date de réception: 20 septembre 2011

Objet: Convention Spécifique N° 31: Evaluation ex-post du protocole actuel d'Accord de Partenariat dans le domaine de la Pêche entre l'Union Européenne et le Gabon

Les délégations trouveront ci-joint le document mentionné ci-dessus.

p.j. : étude d'impact (1^{ère} partie¹)

¹ Voir aussi doc. 14408/11 ADD 1.



FRAMEWORK CONTRACT FISH/2006/20

**CONVENTION SPECIFIQUE N°31 : EVALUATION EX-
POST DU PROTOCOLE ACTUEL D'ACCORD DE
PARTENARIAT DANS LE DOMAINE DE LA PECHE ENTRE
L'UNION EUROPEENNE ET LE GABON**

Rapport final

Juin 2011



INGÉNIERIE - CONSEIL - ASSISTANCE TECHNIQUE
PROCESSUS ENGINEERING - CONSULTING - TECHNICAL ASSISTANCE

ZONE INDUSTRIELLE DU MOROS / 29900 CONCARNEAU / FRANCE
TÉL. 33 (0)2 98 50 89 99 / FAX 33 (0)2 98 50 78 98
INFO@OCEANIC-DEV.COM / WWW.OCEANIC-DEV.COM

This report has been prepared with the financial support of the European Commission.

The views expressed in this study are those of the authors and do not necessarily reflect the views of the European Commission or of its services. This report does not seek to establish the Commission's future policy in this area.

The content of this report may not be reproduced, or even part thereof, without explicit reference to the source.

Oceanic Développement, MegaPesca Lda (2011). 'Contrat cadre pour la réalisation d'évaluations, d'études d'impact et de suivi concernant les accords de partenariat dans le domaine de la pêche (FPA) conclus entre la Communauté européenne et les pays tiers, et plus généralement sur le volet externe de la Politique Commune de la Pêche : Evaluation ex-post du protocole actuel d'accord de partenariat dans le domaine de la pêche entre l'Union Européenne et le Gabon.

INTERNAL DOCUMENT : NOT FOR PUBLICATION

Author's contact :

OCEANIC DEVELOPPEMENT
 Z.I. du Moros, 29900 Concarneau, France
 Tel : +33 2 98 50 89 99
 Fax : +33 2 98 50 78 98
 Email : info@oceanic-dev.com
 URL : <http://www.oceanic-dev.com>

Version : Rapport Final	Ref. report: FPA 31/GAB/11	Publication Date: 29/06/2011
-------------------------	----------------------------	------------------------------

Taux de change moyens annuels utilisés

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
1 EUR = XAF	656	656	656	656	656	656	656
1 EUR = USD	1.24	1.24	1.26	1.37	1.47	1.39	1.32

Source : FXTOP.com

Résumé

1. Les relations entre l'UE et le Gabon en matière d'accord de pêche bilatéral remontent à 1998 quand le premier accord fut signé. En décembre 2005, un nouvel accord construit sur le modèle des accords de partenariat issu de la réforme de la Politique Commune de la Pêche de 2002 est entré en vigueur. Le protocole associé qui expire le 2 décembre 2011 prévoit l'accès d'un maximum de 24 thoniers senneurs et de 16 palangriers de surface à la ZEE du Gabon. La contribution financière payée par l'UE est d'un minimum de 860 000 € par an, dont 60% (516 000 € par an) sont destinés à contribuer au financement de la mise en œuvre de la politique sectorielle nationale. Il s'agit donc d'un accord exclusivement thonier qui ne représente que 0,6% des crédits de paiement de la DG MARE pour les accords bilatéraux de pêche.
2. Le Gabon fait partie des pays à revenus intermédiaires dont la population est estimée proche de 1,5 millions d'habitants. L'extraction du pétrole domine l'économie du pays. Ce secteur représente 80% des exportations, 60% des recettes budgétaires et 40% du PIB. Le pays dispose également d'importantes ressources minières et d'un potentiel sylvicole très important grâce aux forêts d'essences tropicales qui couvrent le pays. Le cadre macro-économique du pays est estimé trop dépendant du pétrole par les autorités nationales qui ont l'ambition de développer d'autres sources de croissance, notamment dans les industries de transformation du minerai et du bois.
3. Le secteur de la pêche au Gabon apporte une contribution marginale à l'économie du pays. Estimé représenter 1,5% du PIB, le secteur de la pêche nationale ne génère que 0,1% des recettes budgétaires et apporte une contribution quasi-nulle aux exportations depuis l'arrêt de ce flux en 2010. En matière d'emploi, le secteur de la pêche apporte une contribution estimée à 5% de l'emploi total mais bénéficiant en majorité à des ressortissants étrangers en l'absence de tradition maritime dans le pays. Le secteur de la pêche est cependant identifié dans les politiques nationales comme un secteur potentiel de croissance sur lequel le pays peut s'appuyer pour diversifier son économie.
4. Le Gabon bénéficie de l'appui de bailleurs de fonds qui contribuent à son développement. Le principal bailleur bilatéral du Gabon est la France. En tant que pays ACP, le Gabon bénéficie également de l'aide européenne dispensée au travers du FED. Pour la période 2008-2013, la stratégie de coopération nationale sous le 10^{ème} FED privilégie les infrastructures de base et l'éducation et la formation pour un montant total de 49 M€. En ce qui concerne le FED régional, la dotation totale est de 165 M€ concentrée sur l'intégration économique et l'accompagnement de l'APE, l'intégration politique et la gestion des ressources renouvelables (30 M€). La pêche n'apparaît pas dans les domaines de concentration des 10^{èmes} FED nationaux et régionaux. Le Gabon bénéficie également des programmes FED tous ACP, dont certains concernent le secteur de la pêche.
5. Le Gabon dispose d'un linéaire de côte de d'environ 750 km ouvert au moins dans sa zone sud sur des eaux productives, et d'étendues d'eaux continentales. Le potentiel halieutique maritime est exploité par une flotte d'une trentaine de chalutiers industriels et d'un peu moins de 800 pirogues de pêche artisanale. La flotte industrielle est en majorité une flotte affrétée par des sociétés locales qui bat divers pavillons dont le pavillon du Gabon. Aucun navire européen n'exploite les ressources côtières du fait de sa concentration sur la ressource thonière et la présence dans l'accord d'une clause d'exclusivité qui empêche les opérations d'autres types de navires. La flotte industrielle licenciée a baissé de plus de moitié depuis 2002, conséquence vraisemblable d'une chute de la rentabilité de l'exploitation pour cause d'effondrement des stocks côtiers. La production halieutique tend à baisser et ne suffit pas pour couvrir les besoins du marché national. Elle représentait en 2009 une quantité de 30 000 tonnes environ pour une valeur évaluée proche de 50 M€.
6. En matière d'infrastructures, le Gabon ne dispose pas de véritables ports de pêche utilisables par des navires industriels. Les deux principaux ports en eau profonde du pays (Owendo et Port-Gentil) sont des ports de commerce. Il existe par contre des infrastructures utilisables par la pêche artisanale, et les autorités ont programmé la construction de nouveaux centres afin

de mieux structurer et professionnaliser le secteur artisanal. La filière aval reste peu développée. Elle est basée sur des activités de transformation artisanales. Il existe cependant deux unités de transformation industrielle mais qui souffrent de problèmes économiques structurels. Le secteur aval commercialise principalement sur le marché national et le marché de la sous-région. Les exportations de produits de la pêche vers l'UE ont cessé fin 2009 avec l'arrêt de l'activité de la principale société de pêche industrielle de crevettes. Depuis la fin du régime commercial prévu sous l'accord de Cotonou, le Gabon ne bénéficie plus que du régime SPG. L'exportation de produits de la pêche reste cependant possible du fait de l'inscription du pays sur la liste SANCO des pays autorisés à exporter vers l'UE. Les dernières inspections de l'OAV ont révélé des déficiences qui ont conduit les autorités de l'UE à adopter des mesures de sauvegarde (gel de la liste des établissements agréés, contrôle additionnels aux frontières de l'UE). Concernant les dispositions du Règlement INN de l'UE, le Gabon a accompli les étapes de notification préalables, mais n'a pas eu encore l'occasion de mettre en œuvre la certification des captures suite à l'arrêt du flux export en produits de la pêche.

7. S'agissant des conditions d'exercice de la pêche dans la ZEE du Gabon, les autorités ont adopté en 2005 une nouvelle loi cadre. La licence est la base du régime d'autorisation de pêche avec des mesures techniques repoussant les chalutiers à plus de trois milles de la côte, un arrêt biologique de 4 mois dans la zone nord, et des dispositions sur les dimensions des engins de pêche. Dans l'attente de la promulgation d'arrêtés d'application, certaines dispositions de la loi se révèlent inapplicables, notamment en ce qui concerne les engins de pêche. Le contrôle du respect des règles s'appuie depuis 2008 sur l'obligation du suivi par satellite des navires industriels (le VMS), ce qui marque un réel progrès par rapport au passé récent. Les autorités gabonaises ont également commencé à organiser des patrouilles en mer en utilisant des navires militaires ou des navires civils affrétés. En dépit de ces nouveaux moyens, les comportements INN restent fréquents avec notamment de fréquentes incursions des chalutiers dans la zone côtière.
8. Le Gabon ne dispose pas d'institut scientifique spécialisé dans l'évaluation de l'état des ressources marines exploitées. Les quelques informations qui existent proviennent du résultat de campagnes en mer organisées dans le cadre de programmes de coopération, et des travaux d'évaluation menés par les groupes de travail spécialisés du COPACE. Bien que les données ne permettent pas d'établir des diagnostics précis, les stocks présents au dessus du plateau continental au Gabon apparaissent surexploités et la recommandation est de réduire l'effort de pêche. En ce qui concerne les thonidés exploités dans les parties hauturières de la ZEE, les évaluations de l'état des stocks sont conduites dans le cadre de l'ICCAT. Les dernières évaluations indiquent que les stocks de thonidés tropicaux et d'espadon dans l'atlantique sont proches des niveaux de rendement maximum durable. Les mesures de conservation et de gestion adoptées par l'ICCAT et applicables à toutes ses parties comprennent des limites de captures et de capacités de pêche ainsi que des fermetures saisonnières de zones sensibles qui sont localisées en haute-mer, hors de la ZEE du Gabon.
9. Le Gabon a adopté en 2004 une lettre de politique sectorielle qui vise notamment à maximiser les productions et leur disponibilité sur le marché et également maximiser la valeur ajoutée créée localement. Ce programme inclut *inter alia* le renforcement de la surveillance des pêcheries, l'adaptation du cadre juridique, un programme d'infrastructures et la réforme de la fiscalité applicable afin d'encourager les investissements. Le programme de réformes mené par le nouveau Président de la République sous le thème Gabon Emergent reprend ces orientations en renforçant le volet durabilité de l'exploitation. Une direction spécialisée du Ministère en charge de la pêche, la Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture (la DGPA) est chargée de la mise en œuvre de la politique sectorielle. La DGPA est forte d'un effectif d'environ 200 fonctionnaires mais qui manquent de possibilités de formation adéquate en l'absence d'institutions spécialisées dans ce domaine au Gabon.
10. Les ressources financières disponibles pour la mise en œuvre de la politique sectorielle proviennent pour une part du budget national et pour l'autre part de programmes de développement financés par l'aide internationale. Concernant les ressources nationales, elles se composent d'une dotation annuelle relativement modeste accordée par la Loi de Finances qui permet surtout de couvrir les besoins en fonctionnement, et d'un fonds spécifique pêche maritime géré directement par la DGPA qui est abondé par 50% du produit des droits, taxes,

redevances et amendes issus du secteur de la pêche. La contribution de l'UE prévue sous l'accord ainsi que les frais d'accès payés par les armements européens entrent dans ce mécanisme. On estime que ce fonds reçoit autour de 1 M€ par an. En ce qui concerne les programmes de développement, les principaux partenaires du Gabon dans le secteur des pêches sont la Banque Africaine de Développement, la Banque Mondiale qui dispense un appui budgétaire et la coopération japonaise. L'UE est également un partenaire au travers des programmes tous ACP dont le projet *Strengthening Fisheries Products* (SFP) désormais expiré, et le projet *Strengthening Fisheries Management in ACP Countries* (ACP FISH II) en cours et qui met en œuvre des interventions au Gabon soit directement, soit dans le cadre d'interventions au niveau de la sous-région.

11. L'accord de pêche et son protocole d'application prévoyait un partenariat pour la mise en œuvre de la politique sectorielle, avec un financement annuel de 516 000 € (60% de la contribution financière totale). Ce montant est mis à la disposition de la DGPA par le mécanisme du fonds pêche maritime. D'après les rapports de la DGPA, l'enveloppe a été effectivement totalement utilisée pour financer des mesures considérées dans la politique sectorielle dont l'amélioration de la surveillance des pêches, le renforcement des capacités de contrôle sanitaire, la formation et la recherche, le plus souvent en conjonction avec les programmes mis en œuvre par d'autres bailleurs de fonds. Les clauses du protocole d'accord en matière de programmation de l'utilisation des fonds de l'appui sectoriel et de suivi-évaluation des résultats n'ayant été que partiellement respectées, il n'est pas possible d'évaluer plus en avant la contribution de cette partie de l'accord sur la mise en œuvre de pratiques de pêche responsables.
12. Le Gabon a signé et ratifié la plupart des instruments internationaux qui concernent le secteur de la pêche. Le Gabon est partie contractante de l'ICCAT et est l'un des Etats membres de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (la COREP) avec 6 autres Etats côtiers de la sous-région. Similaire en beaucoup de points à la Commission Sous-Régionale des Pêches (la CSRP) en Afrique de l'Ouest, la COREP est l'organe spécialisé de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (la CEEAC) pour les questions de gestion et conservation des ressources marines. Il s'agit d'une organisation qui prévoit de monter en puissance en particulier en coordonnant des programmes de développement transfrontaliers du secteur de la pêche financés par l'aide internationale. La COREP pourra se révéler être un levier sous-régional pertinent mais doit auparavant améliorer son cadre de gouvernance.
13. Le nombre de navires thoniers européens qui ont utilisé l'accord s'établit en moyenne sur la durée de l'accord à 20 senneurs par an sur 24 possibles (83%) et à 10 palangriers de surface par an sur 16 possibles (59%). L'utilisation des possibilités de pêche négociées remonte de manière sensible à partir de 2008 notamment pour les thoniers senneurs, conséquence directe de la montée de la piraterie dans la partie occidentale de l'Océan Indien qui a forcé certains navires européens à se replier en Atlantique. Les captures réalisées dans la ZEE du Gabon par les navires thoniers européens varient grossièrement entre 4 200 tonnes (2007) et 17 000 tonnes (2010), avec une moyenne sur les 5 premières années de l'accord qui s'établit proche de 8 800 tonnes, soit 80% du tonnage de référence de 11 000 tonnes prévu par l'accord. Les thoniers senneurs sont à l'origine de 97% des captures dans la ZEE du Gabon.
14. Les armements européens ont payé en moyenne 330 000 € en frais d'accès par an, dont 94% sont payés par le segment thonier senneur. L'analyse des redevances indique que les 2/3 des redevances payées par les armateurs européens sont des paiements additionnels au prix nominal de la licence de pêche tel que prévu par le protocole. Ceci s'explique par le fait que la capture de référence qui sert de base de calcul du prix nominal de licence (130 tonnes pour les senneurs et 58 tonnes pour les palangriers) est le plus souvent dépassée, parfois dans des proportions importantes. Globalement, le coût total de l'accord pour la partie européenne, et donc les recettes directes pour le Gabon, s'établit à 1,3 M€ par an, dont 75% sont à la charge de la puissance publique.
15. Le chiffre d'affaires des flottes européennes dans la ZEE du Gabon est estimé à 8,2 M€ par an en moyenne, variant entre 5,6 M€ (2006) et près de 14 M€ (2008). L'analyse économique de l'accord indique que la flotte européenne crée directement 3,1 M€ de valeur ajoutée par

an en moyenne plus 4,4 M€ de valeur ajoutée indirecte dans les filières connexes en amont et en aval. La valeur ajoutée se distribue entre les opérateurs de l'UE (5 M€), le Gabon (0,2 M€) et les pays tiers dans lesquels les navires de l'UE font escale et/ou livrent leurs captures, c'est-à-dire principalement le Ghana et la Côte d'Ivoire. Le montant modeste des retombées pour le Gabon s'explique par l'absence de relations commerciales entre les navires sous accord et le secteur privé gabonais. Le rapport coût - bénéfice de l'intervention communautaire est positif et en ligne avec le même rapport estimé pour les autres accords thoniers, avec 1 € investi par l'UE qui permet la création d'environ 5 € de valeur ajoutée au bénéfice du secteur de la pêche européen.

16. En matière d'emploi, on estime que l'accord contribue à soutenir l'emploi de 630 personnes, dont 210 postes de travail occupés par des ressortissants de l'UE. L'emploi soutenu indirectement serait proche de 700.
17. Le partenariat prévu sous l'accord a relativement peu fonctionné. En ce qui concerne le partenariat pour la mise en œuvre de la politique sectorielle, il n'y a pas eu suffisamment d'interactions entre les deux parties. Par ailleurs, les documents de programmation et de suivi prévus par l'accord ont été disponibles avec des retards considérables. En l'état, ils ne permettent pas d'évaluer les résultats de l'investissement de l'UE. On a pu cependant constater que les fonds de l'appui sectoriel ont permis d'appuyer le développement de la fonction surveillance des pêches, mais les résultats dans les autres domaines sont moins nets. Le partenariat dans le domaine de l'intégration économique n'a pas fonctionné. Le cadre des investissements dans le secteur de la pêche au Gabon reste peu attractif notamment en raison de l'absence d'infrastructures, d'une fiscalité pénalisante et du prix élevé des facteurs de production. Le partenariat scientifique a eu lieu au sein des groupes de travail du COPACE et de l'ICCAT mais avec une faible implication de la partie gabonaise.
18. L'évaluation ex-post de l'accord de pêche entre l'UE et le Gabon en matière d'efficacité indique que l'accord n'atteint que certains de ses objectifs. L'accord apporte une contribution positive à la présence d'une trentaine de navires européens dans les pêches lointaines en leur donnant un accès à l'une des ZEE les plus productives de l'océan atlantique. Cet accès a en outre permis à certains des navires concernés de trouver une solution de repli face au problème de la piraterie dans l'océan indien. L'accord n'apporte cependant qu'une contribution modeste à la stabilisation du marché européen des produits de la pêche déjà largement approvisionné par des importations en provenance de pays tiers. L'emploi soutenu par l'accord ne représente qu'une proportion modeste de l'emploi dans le secteur de la pêche européen (0,2%). L'accord a également été peu efficace sous son objectif de stimuler le développement du secteur de la pêche au Gabon car en l'absence de ports de pêche ou d'industries capables de traiter les captures des navires européens, il n'y a pas eu d'interactions directes entre les navires de pêche européens concernés par l'accord et l'industrie de la pêche locale. Enfin, le partenariat prévu pour la mise en œuvre de pratiques de pêche responsables n'a pas fonctionné comme cela était prévu dans le protocole. Il n'est pas possible de juger de l'efficacité de ce volet de l'accord, en notant que la plupart des bailleurs de fonds qui dispensent de l'aide au développement au Gabon rencontrent les mêmes difficultés dans la mise en œuvre de leurs programmes.
19. L'examen de l'efficacité de l'accord permet de vérifier que les paiements nominaux de l'UE sont plutôt généreux comparés aux niveaux de paiements pratiqués dans d'autres régions du monde pour l'accès à des ressources thonières, mais ceci n'est pas spécifique au cas de l'accord avec le Gabon. Les paiements effectifs sont plus élevés car le tonnage de référence servant d'assiette au calcul de la contrepartie a été globalement supérieur aux captures effectivement réalisées, sauf en 2008 et 2010. Pour les armements européens, le coût de l'accès est relativement favorable et a été négocié sur des bases qui plaçaient le niveau de risque en cas de captures faibles beaucoup plus bas que le niveau de risque assumé par l'UE. Nonobstant, l'investissement de l'UE dans cet accord produit un effet de levier important sur la création de richesses au profit du secteur européen. Comme la plupart des accords thoniers, chaque euro investi par la puissance publique permet la création d'environ 5 € de valeur ajoutée au profit du secteur européen.

20. La pertinence de l'accord se vérifie pour les parties concernées. Les navires thoniers de pêche lointaine de l'UE ont besoin d'un accès à une zone qui représente environ 10% des captures dans l'atlantique, et l'accord permet au Gabon de valoriser des ressources présentes dans les parties hauturières de l'accord qu'aucun navire national ne peut exploiter. En conséquence, l'accord permet de conforter la viabilité des navires de pêche européens concernés en fournissant un cadre juridique stable sur une durée de 6 années que des licences libres ne donneraient pas. L'accord n'a pas d'impact particulier sur la viabilité de l'exploitation des ressources halieutiques dans la ZEE du Gabon car les navires européens n'y exploitent que des possibilités de pêche données par l'organisation multilatérale en charge de la gestion et de la conservation de cette ressource thonière partagée. Les ressources démersales ou pélagiques côtières situées sur le plateau continental dans la ZEE du Gabon ne sont pas exploitées par les navires de l'UE. L'accord est susceptible de contribuer indirectement à la viabilité biologique de l'exploitation par le soutien financier aux mesures de protection de la ressource et à la recherche, mais la contribution en la matière ne peut être évaluée en détail.
21. Plusieurs recommandations sont formulées pour améliorer les performances d'un nouveau protocole d'accord le cas échéant. Ces recommandations portent sur le niveau des possibilités de pêche (augmentation du nombre de licences, maintien du tonnage de référence qui a été réalisé à 80% en moyenne sur la période 2006-2010) ; un rééquilibrage du niveau de risque en cas de mauvaises pêches entre l'UE et les armateurs européens, ce qui conduit à augmenter les niveaux de référence pour le calcul du prix nominal de la licence ; l'amélioration de la transparence de l'accord au niveau national (inscription des montants dans les lois de finances, accès aux comptes du fonds pêche maritime) ; une révision des modalités de mise en œuvre du partenariat sectoriel avec la prise en considérations d'indicateurs de moyens plutôt que de résultats ; le renforcement des moyens de la DG MARE pour le suivi de cet accord et plus généralement du développement du secteur de la pêche dans la sous région ; et un engagement de l'UE dans la coordination des bailleurs de fonds sectoriels en l'absence de plateforme dédiée à l'heure actuelle.

*

Summary

1. The first bilateral fishing agreement between the EU and Gabon was concluded in 1998. In December 2005, a new bilateral agreement entered into force based on the model of fishing partnership agreements adopted after the reform of the Common Fisheries Policy in 2002. The associated Protocol which expires on 2nd December 2011 includes fishing possibilities for a maximum of 24 tuna purse seiners and 16 surface longliners in the EEZ of Gabon. The financial contribution paid by the EU is a minimum of € 860,000 per year of which 60% (€ 516,000 per year) is earmarked to contribute to the funding of the implementation of the National sectoral policy. The agreement is therefore a tuna agreement representing only 0.6% of total DG MARE payment appropriations for international fishing agreements.
2. Gabon is included in the group of middle-income countries with a population estimated close to 1.5 million inhabitants. Oil extraction dominates the economy of the country, representing 80% of exports, 60% of budgetary income and 40% of GDP. The country benefits also from important mineral resources and logging based on tropical forests that cover the country. The macro-economic framework is estimated to be too dependent on oil by the National authorities. The ambition is to develop other sources of growth, especially in mining and timber processing industries.
3. The fishing sector in Gabon contributes only marginally to the economy of the country. Estimated to represent 1.5% of GDP, the fishing sector generates only 0.1% of budgetary income and has an almost nil contribution to exports following cessation of international trade of seafood products in 2010. In terms of employment, the fishing sector provides a contribution estimated to 5% of the total. However, fishery jobs are occupied primarily by foreigners as there is no tradition of fishing in the country. Nonetheless, the fishing sector is identified in the National policies as a sector of growth which can support the diversification of the economy.
4. Gabon receives support from donors to contribute to its development. The main bilateral donor is France. As an ACP country, Gabon also receives support from the EU under the EDF. For the 2008-2013 period, the National Cooperation Strategy under the 10th EDF focuses on basic infrastructure, education and training for a total envelope of €M 49. Concerning the Regional EDF, the total financial envelope is €M165, concentrated on economic integration and implementation of the EPA, political integration and management of renewable resources (€M 30). The fishing sector does not appear in the focal domains of either National or Regional EDF programmes. Gabon also receives EDF support under the all-ACPs programmes with some programmes being focused on the fishing sector.
5. Gabon has a 750 km coastline with productive waters in its Southern part, and large areas of continental waters. The maritime fisheries potential is exploited by a fleet of approximately 30 industrial trawlers and slightly less than 800 artisanal canoes. The industrial fleet is predominantly a fleet chartered by local companies flying various flags, including the flag of Gabon. No European vessel exploits coastal resources as a consequence of the specialisation of the protocol of agreement on tuna resources and the inclusion in the agreement of an exclusivity clause preventing other type of vessels to operate. The licensed industrial fleet has halved in capacity since 2002 as a likely consequence of the decrease of the profitability of the exploitation linked to collapse of coastal stocks. The fisheries production shows a decreasing trend and is not sufficient to cover the needs of the domestic markets. Total production was estimated to be close to 30,000 tonnes in 2009, with a value of €M 50.
6. Concerning infrastructure, Gabon is not equipped with ports that can be used by industrial fishing vessels. The two main deep-water harbours in the country (Owendo and Port-Gentil) are commercial harbours. However, there are some facilities available for artisanal vessels and the Authorities have programmed development of additional artisanal landing facilities in order to better structure and professionalise this sector. The processing sector remains poorly developed. It is based on artisanal activities. However, there are two industrial processing units in the country but they are confronted with structural and economic problems. The main markets for fisheries products are domestic and sub-regional. Exports of fisheries products to the EU ended 2009 after cessation of activities of the main industrial shrimp fishing company.

Since the end of the Cotonou trade regime, Gabon benefits only from the GSP regime. Exports of fisheries products remain however possible as the country is on the SANCO list of countries authorised to supply the EU. The most recent FVO inspections revealed deficiencies that led the EU to adopt safeguard measures (list of agreed establishments is frozen, additional controls at EU borders). Concerning provisions of the EU IUU Regulations, Gabon notified its competent authorities but has not yet implemented the catch certification scheme since no fisheries products are exported at present.

7. Concerning conditions governing fishing activities in the EEZ of Gabon, the Authorities have adopted in 2005 a new framework regulation. The authorisation regime is based on the attribution of a fishing license with technical measures forbidding trawling within three miles from the coast, a 4 month biological rest period in the Northern zone, and limitations on the dimensions of fishing gears. In the absence of implementing regulations, some dispositions of the law remain inapplicable, in particular those concerning fishing gears. Control and enforcement draw upon a compulsory satellite vessel monitoring system (VMS) which came into force since 2008, which is a real progress compared to the recent past. The Gabon Authorities have also started to organise marine patrols using military or chartered civil vessels. Despite these new control resources, IUU fishing behaviour remains frequent with high occurrence of transgression of fishing limits by trawlers.
8. Gabon does not have a dedicated research institute for evaluation of exploited fisheries resources. The little information available comes from research cruises organized under the frame of cooperation programmes, and from the specialised working groups of CEEAF. Although the information available is not sufficient to precisely assess the status of the resource, fish stocks present above the continental shelf of Gabon appear to be in an overexploited state, and the main recommendations are to reduce fishing effort deployed. Concerning tuna stocks present in the remote parts of the EEZ, stocks are evaluated within the framework of ICCAT. The most recent evaluations indicate that stocks of tropical tuna species and swordfish in the Atlantic are close to the maximum sustainable yield level. Management and conservation measures adopted by ICCAT and applicable to all parties include limits on catches and fishing capacities as well as seasonal closures of sensitive areas which are all located in the high seas, outside the EEZ of Gabon.
9. Gabon has adopted in 2004 a sectoral fisheries policy the main objectives of which are to maximise domestic production and the availability of fishery products on the market, and also to maximise local value-added. This programme includes *inter alia* strengthening of fisheries surveillance, adaptation of the legal framework, an infrastructure programme and a reform of the tax regime in order to foster investment. The reform programme conducted by the new President of the Republic under the concept "Emerging Gabon" takes into account these objectives and reinforces the objectives of promotion of sustainable exploitation. A dedicated Directorate of the Ministry in charge of fisheries, the Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture (DGPA) is in charge of the implementation of the fisheries policy. DGPA is staffed by approximately 200 officials, but they lack proper training in the absence of a specialised training institution in Gabon.
10. Financial resources available for the implementation of the sectoral policy originate for one part from the national budget, and for the other part from development programmes sponsored by international donors. Concerning national resources, they include a relatively modest annual allocation granted by the State under the Financing Acts which covers mostly operating expenses, and utilisation of a specific maritime fisheries fund, supplied by a 50% share of the taxes, fees and fines paid by fishing operators. The EU contribution considered under the protocol of agreement as well as access fees paid by European shipowners is included in this funding mechanism. It is estimated that this fund receives €M 1 per year. Concerning development programmes, the main partners of Gabon are the African Development Bank, the World Bank which provides budget support, and the Japanese cooperation. The EU is also a development partner mostly through the all-ACP programmes including Strengthening Fisheries Products (SFP- now expired), and the ongoing project titled *Strengthening Fisheries Management in ACP Countries* (ACP FISH II) with interventions implemented directly at national level or indirectly in the frame of programmes at sub-regional level.

11. The Fisheries Partnership Agreement and its associated protocol considered a partnership for the implementation of the sectoral fisheries policy with an annual financial contribution of € 516,000 (60% of the total financial contribution). This amount is utilised by DGPA under the maritime fisheries fund scheme. According to DGPA reports, the envelope has been completely used to support measures listed by the sectoral policy, including improving fisheries surveillance, strengthening sanitary control capacities, training and research, often in conjunction with programmes implemented by other external donors. Protocol clauses concerning programming of utilisation of sectoral funding and monitoring and evaluation of results have been only partly complied with. Therefore, it is not possible to evaluate the contribution of this part of the agreement on the implementation of responsible fishing practices.
12. Gabon has signed and ratified most international instruments in relation with the fishing sector. Gabon is a contracting party to ICCAT and one of the Member States of the Regional Fisheries Commission of the Gulf of Guinea (COREP) with 6 other coastal States of the sub-region. Similar in a number of aspects to the Sub-Regional Fisheries Commission (SRFC) in West Africa, COREP is the specialised institution of the Economic Community of Central African States (ECCAS) for dealing with issues in relation with management and conservation of marine living resources. COREP wishes to develop further, in particular by taking a coordinating role of transboundary development programmes funded by international donors. COREP is in a position to become a relevant sub-regional interlocutor but it will need to improve its governance framework beforehand.
13. The number of European tuna fishing vessels which have used the fishing opportunities is 20 purse seiners per year on average, out of 24 maximum possible (83%) and 10 surface longliners per year out of 16 maximum possible (59%). Utilisation of fishing possibilities increases from 2008 in particular for purse seiners as a consequence of the development of piracy in the Western Indian Ocean which forced some European vessels to move to the Atlantic. Catches made in the EEZ of Gabon vary between 4,200 tonnes (2007) and 17,200 tonnes (2010) with an average over the five first year of the agreement at 8,800 tonnes per year, equivalent to 802% of the reference tonnage of 11,000 tonnes considered by the agreement. Tuna purse seiners are the origin of 97% of the European catches in the EEZ of Gabon.
14. European shipowners paid an average of € 330,000 in access fees, 94% of which are paid by the tuna purse seiners. The analysis of fees paid reveals that 2/3 of total payments are additional payments to the nominal cost of the fishing license fixed in the protocol. This is explained by the fact that the reference level of catches used to establish the nominal cost of the fishing license (130 tonnes for purse seiners and 58 tonnes for surface long liners) is often exceeded, sometimes by a significant quantity. Globally, the total cost of the agreement for the European party, equivalent to the direct budget receipt for Gabon, is €M 1.3 per year on average, with 75% borne by the public authority.
15. The turnover of the European fishing fleet in the EEZ of Gabon is estimated at €M 8.2 per year on average, varying between €M 5.6 (2006) and close to €M 14 (2008). The economic analysis of the agreement indicates that the European fleet generates direct value-added of €M 3.1 per year on average plus €M 4.4 indirect value added in upstream and downstream industries. Value added is distributed between the EU operators (€M 5), Gabon (€M 0.2) and other third countries in which European vessels call and/or sell their catches, principally Ghana and Ivory Coast. The modest level of economic benefits for Gabon is explained by the absence of commercial relationships between the EU vessels under agreement and the Gabon private sector. The cost-benefit ratio of the agreement is positive and in line with the same ratio estimated for the other tuna agreements with € 1 invested by the EU generating approximately € 5 value added benefiting to the European fishing industry.
16. As far as employment is concerned, it is estimated that the agreement contributes to maintain 630 jobs, comprising 210 work positions for EU nationals. Indirect employment maintained is close to 700 jobs.

17. The partnership considered under the agreement functioned relatively poorly. Concerning the partnership for implementation of the sectoral fisheries policies, the level of interactions between the two parties has not been sufficient. Furthermore, the programming and monitoring documents mentioned in the agreement have been submitted with considerable delays. As they stand, they cannot be used to evaluate the results of the EU investment. However, it is possible to state that the sectoral funding has supported the development of the fisheries control and surveillance function, but results in other domains are less visible. The partnership in the area of economic integration did not work. The investment climate in Gabon in the fisheries sector remains unattractive mostly because of lack of infrastructure, an inadequate tax regime and the high production cost. The scientific partnership took place under the umbrella of the scientific working groups of CECAF and ICCAT but with a low level of involvement from the Gabonese party.
18. The ex-post evaluation of the effectiveness of the fishing agreement between the EU and Gabon indicates that the agreement does not meet all its objectives. The agreement brings a positive contribution to the presence of about thirty European tuna vessels in the distant water fisheries by providing access to one of the most productive EEZ of the Atlantic Ocean. Additionally, this access possibility was used by some EU vessels to provide alternative fishing grounds and thereby to avoid the piracy risks in the Indian Ocean. The agreement contributes modestly to the stabilisation of the European market for seafood already largely supplied by imports from third countries. Employment maintained by the agreement represents a low proportion of total employment in the European fishing sector (0.2%). The agreement has also been only weakly effective in fostering the development of the Gabonese fishing industry since the lack of dedicated infrastructure and of processing industries equipped to handle catches of European vessels has prevented direct interactions between the European vessels concerned and the local fishing industry. Finally, the partnership for the implementation of responsible fishing practices did not function as foreseen by the protocol to the agreement. It is not possible to evaluate the effectiveness of this part of the agreement, although it should also be noted that most international donors providing assistance to Gabon have the same difficulties to implement and monitor their development programmes.
19. The ex-post evaluation of the efficiency of the agreement concludes that EU nominal payments are generous compared to level of payments for access to the tuna resource in other regions of the world, but this is not specific to the agreement with Gabon. The actual payments are even higher since the reference tonnage used to set the level of the financial contribution of the EU has always been greater than actual catches declared, except in 2008 and 2010. For the European vessels, cost of access is favourable and has been negotiated on a basis that placed the risk level in case of poor catches at a much lower level than the risk taken by the EU. However, the agreement has a strong leverage effect on creation of economic wealth for the European fishing sector. Like most of the other tuna agreements, each euro invested by the public authority gives rise to creation of about € 5 of value added benefiting to the European fishing sector.
20. The relevance of the agreement is verified for both parties. EU distant-water tuna fishing vessels need an access to a fishing zone that represents about 10% of their catches in the Atlantic. The agreement gives to Gabon the opportunity to derive income from their fishery resources present in the remote parts of the EEZ in the absence of national fishing vessels able to exploit them. Consequently, the agreement supports the viability of the European fishing fleet by providing to the vessels concerned a stable legal framework for access over a period of 6 years that would not be available under a private access arrangement. The agreement does not have any particular impact on the sustainability of exploitation of fishery resources in the EEZ of Gabon as the European vessels exploit fishing possibilities within the rules set by the Regional Fisheries Management Organisation in charge of management and conservation of this shared tuna resource. Coastal demersal or pelagic resources present over the continental shelf of Gabon are not exploited by EU fishing vessels. The agreement is likely to contribute indirectly to the biological viability of exploitation through the financial support allocated to control and surveillance and research, but the contribution cannot be evaluated in more detail.

21. Several recommendations are proposed to improve the performances of a new protocol of agreement. These recommendations concern the level of fishing possibilities (increasing the number of licenses, maintaining the reference tonnage which has been utilised at up to 80% on average over the 2006-2010 period); a better balance of risks between the EU and the European shipowners in case of low catches, leading to increase the reference level used to set the value of the nominal price of the licenses; improving the transparency of the agreement at national level (recording of payments in the Financing acts, access to the details of the maritime fisheries funds); a revision of the implementing modalities of the sectoral partnership to take into consideration input indicators as opposed to output indicators, increasing the resources of DG MARE available for the monitoring of this agreement and more widely, of the fisheries sector development in the sub-region; and a proactive role of the EU in the monitoring and coordination of interventions of external donors in the fisheries sector.

*

Liste des abréviations

Acronyme	Signification	Acronyme	Signification
ACP	Afrique - Caraïbe - Pacifique	INN	Illégale Non-déclarée Non-réglémentée
APE	Accord de Partenariat Economique	M€	Million d'euros
BAD	Banque Africaine de Développement	OAV	Office Alimentaire et Vétérinaire
BCLME	Benguela Current Large Marine Ecosystem	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
CA	Chiffre d'affaires	OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
CEEAC	Communauté Economique Des Etats de l'Afrique Centrale	PIB	Produit Intérieur Brut
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale	PMA	Pays les Moins Avancés
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement	PME	Prise Maximale Equilibrée
CNUDM	Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer	PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
COMHAFAT	Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique	PSPA	Projet d'Appui au Secteur des Pêches et de l'Aquaculture
COPACE	Comité des Pêches pour l'Atlantique Centre-Est	PTS	Pelagic Trawl and Seine
COREP	Comité Régional des Pêches du Golfe de Guinée	RMD	Rendement Maximal Durable
CSP	Centre de Surveillance des Pêches	SCRS	Standing Committee on Research and Statistics
DGPA	Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture	SCS	Suivi Contrôle et Surveillance
DPL	Development Policy Loan	SPS	Sanitaire et Phytosanitaire
DSCR	Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté	SSN	Système de Suivi des Navires
EITI	Extractive Industries Transparency Initiative	TAC	Total Admissible de Captures
ETP	Equivalent Temps Plein	TJB	Tonneau de Jauge Brute
FAO	Food and Agriculture Organisation	UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
FED	Fonds Européen de Développement	VA	Valeur Ajoutée
FMI	Fond Monétaire International	VMS	Vessel Monitoring System
ICCAT	International Convention for the Conservation of Atlantic Tuna	ZEE	Zone Economique Exclusive
IEO	Instituto Español de Oceanografía		

TABLE DES MATIERES

<i>Introduction</i>	1
<i>1^{ère} partie : Le cadre général</i>	2
1 <i>Présentation générale</i>	2
1.1 Géographie physique.....	2
1.2 Population	2
1.3 Le cadre politique.....	3
2 <i>Situation macro-economique</i>	4
2.1 Produit intérieur brut.....	4
2.2 Commerce extérieur	5
2.3 Eléments budgétaires	6
2.4 Les investissements étrangers et le climat des affaires.....	8
2.5 L'emploi	9
3 <i>L'intégration économique régionale</i>	10
4 <i>Les partenaires au développement</i>	12
4.1 Données générales.....	12
4.2 L'aide de l'Union Européenne	13
<i>2^{ème} partie : Analyse du secteur de la pêche</i>	15
1 <i>Les principales pêcheries dans la ZEE du gabon</i>	15
1.1 Présentation générale de la zone de pêche	15
1.2 Les flottes de pêche en activité dans la ZEE	15
1.3 La production halieutique	17
1.4 Les infrastructures portuaires.....	18
1.5 La filière aval	19
2 <i>Les conditions d'exercice de la pêche dans la ZEE</i>	21
2.1 Les régimes d'accès	22
2.2 Les mesures techniques.....	22
2.3 Le contrôle du respect des règles	23
3 <i>L'état des stocks exploités et les impacts de la pêche sur l'environnement</i>	25
3.1 Les ressources autres que thonières.....	25
3.2 La ressource thonière.....	27
3.3 Impacts de la pêche sur l'environnement.....	32
4 <i>La politique sectorielle : fondements et mise en œuvre</i>	37
4.1 La politique du Gabon pour son secteur de la pêche	37
4.2 Les institutions en charge du secteur.....	39
4.3 Les ressources financières.....	40

4.4	Intégration internationale de la politique des pêches.....	48
5	Bilan : analyse SWOT (AFOM) du secteur de la pêche au Gabon.....	50
	<i>3^{ème} partie : Evaluation de l'accord de pêche.....</i>	<i>55</i>
1	<i>Le protocole d'accord de pêche.....</i>	<i>55</i>
1.1	Présentation de l'accord et de son protocole d'application	55
1.2	Utilisation des possibilités de pêche et captures.....	57
1.3	Le coût de l'accord.....	61
2	<i>Analyse socio-économique des retombées de l'accord.....</i>	<i>62</i>
2.1	L'emploi	62
2.2	Analyse économique.....	63
3	<i>L'approche partenariat</i>	<i>68</i>
3.1	Partenariat dans le domaine de la politique sectorielle.....	69
3.2	Partenariat dans le domaine scientifique	70
3.3	Partenariat dans le domaine de l'intégration économique.....	71
4	<i>Evaluation ex-post du protocole d'accord.....</i>	<i>71</i>
4.1	Question de l'évaluation ex-post en matière d'efficacité de l'accord de pêche.....	72
4.2	Question d'évaluation ex-post en matière d'efficience de l'accord de pêche	73
4.3	Question d'évaluation en matière de pertinence de l'accord de pêche.....	74
4.4	Question d'évaluation en matière de viabilité de l'accord de pêche.....	75
4.5	Principales conclusions de l'évaluation ex-post	75
	<i>Conclusions et recommandations.....</i>	<i>76</i>

INTRODUCTION

L'UE et le Gabon ont conclu leur premier accord bilatéral de pêche à la fin de l'année 1998. Les relations ont été ininterrompues depuis. L'accès a été pour la première fois négocié pour des navires thoniers uniquement avant d'introduire en 2001 des possibilités de pêche pour des chalutiers en plus de navires thoniers. En 2005, le cadre des relations a de nouveau changé avec la conclusion d'un accord de partenariat dans le domaine de la pêche suite aux conclusions du Conseil de 2004 sur l'avenir des accords bilatéraux, et en recentrant les possibilités de pêche sur des navires thoniers uniquement. L'accord signé en 2005 et son protocole d'application sont l'objet de cette évaluation.

L'accord en cours représente un engagement annuel minimal de 860 000 € pour l'UE. Il s'agit donc d'un accord de portée financière modeste par rapport à d'autres accords en vigueur (Mauritanie, Maroc, Groenland, Guinée Bissau, Seychelles) qui ne représente que 0,6% des crédits de paiements de la DG MARE pour les accords de pêche bilatéraux.

Le protocole d'accord en cours expire le 2 décembre 2011. En préalable à une renégociation de l'accord, et suivant les orientations du Conseil et les dispositions du règlement financier de l'UE, le protocole en cours doit faire l'objet d'une évaluation ex-post destinée à vérifier que les résultats du programme sont conformes aux objectifs fixés (évaluation ex-post) et à donner au législateur les moyens de juger si un nouveau programme (le futur protocole) est nécessaire et cohérent avec les politiques de l'Union dans ce domaine en lui donnant notamment les moyens d'apprécier les impacts de la politique. A cet effet, les services de la DG MARE ont confié au consortium d'entreprises titulaire du contrat cadre FISH/2006/20 la charge de l'évaluation de cet accord, objet de ce rapport d'étude.

Ce rapport final d'évaluation dresse un portrait général de l'économie du Gabon en cherchant à distinguer le poids du secteur de la pêche dans l'équilibre macro-économique du pays. Dans une seconde partie, le secteur de la pêche du Gabon est passé en revue afin d'en présenter les principales caractéristiques et d'identifier la contribution absolue et relative de la partie européenne dans son développement récent. Enfin, une troisième partie de ce rapport utilise les résultats des deux premières parties pour tirer les principaux enseignements utiles à l'évaluation ex-post du protocole afin qu'un prochain protocole soit conforme aux engagements internationaux des deux parties et qu'il minimise les éventuels impacts défavorables sur les parties prenantes à l'accord.

Les informations utiles à cette étude d'évaluation ont été recueillies par le biais d'un examen de la littérature pertinente complété par des entretiens conduits avec les services de la Commission, les autorités du Gabon, et les parties prenantes de la société civile européenne et gabonaise (associations professionnelles essentiellement). Une mission d'évaluation au Gabon a été organisée en mars 2011 durant laquelle les experts ont pu rencontrer les autorités du Gabon et la délégation de l'UE à Libreville, ainsi que les principales parties prenantes. Ces rencontres au Gabon se sont tenues dans un excellent esprit de coopération et en toute transparence. La mission remercie les autorités gabonaises de leur disponibilité et l'aide apportée pour l'organisation des rencontres sur place.

1^{ERE} PARTIE : LE CADRE GENERAL

1 PRESENTATION GENERALE

1.1 Géographie physique

Le Gabon, officiellement dénommé République du Gabon, s'étend sur une surface de 267.667 km², de part et d'autre de l'Equateur, dans le Golfe de Guinée. Il possède une façade maritime de 885 km de long sur l'océan atlantique. Il est bordé au nord par la Guinée équatoriale et le Cameroun, au sud et à l'est, par la République démocratique du Congo.

Le Gabon est parcouru par de nombreux cours d'eau. Le principal est le fleuve Ogooué qui s'étend sur 1 200 km. Entrecoupé de chutes et de rapides, il est navigable en aval de Ndjolé et termine son cours en un delta marécageux.

La forêt équatoriale couvre plus de 85% du pays et comprend une grande diversité d'espèces dont certaines très recherchées comme l'okoumé ou l'acajou. Le sous-sol est riche et renferme du pétrole, du gaz naturel, du manganèse et de l'uranium aussi bien que de l'or, du diamant ou du marbre.

La capitale, Libreville, est également la ville la plus importante du pays, tant démographiquement qu'économiquement.



Figure 1: Carte générale du Gabon. Source: Ministère des Affaires Etrangères France

1.2 Population

Le Gabon comptait en 2009 près de 1,5 millions d'habitants pour une densité de 5 habitants au kilomètre carré. La population du pays a triplé durant les cinquante dernières années, le pays étant en pleine phase de transition démographique. Le taux de mortalité est ainsi passé de 25‰ en 1960 aux alentours de 10‰ au début des années 1990 (il est resté quasi-stable depuis), tandis que le taux de

natalité est resté à un niveau important sur toute la période : de 30‰ en 1960, il a augmenté pour atteindre un plateau à 38‰ pendant toute la décennie 80 et diminue doucement depuis. En 2008, le taux de natalité était encore de 27‰. L'espérance de vie des gabonais s'est allongée, passant de 40 ans en 1960 à 60 ans à la fin des années 80. Depuis lors, L'espérance de vie est restée stable.

Le Gabon a connu une importante urbanisation de sa population au cours des cinquante dernières années. Alors que 83% de sa population vivait en zone rurale en 1960, il n'y avait plus que 14% de la population gabonaise à vivre dans ces mêmes zones rurales en 2009. Alors que la population du pays triplait en cinquante ans (de 486 000 habitants en 1960 à 1,48 millions d'habitants en 2009), la population vivant en zone rurale diminuait pratiquement de moitié dans la même période (de 401 000 habitants en 1960 à 213 000 habitants en 2009). Elle se concentre principalement dans les agglomérations de Libreville, Port-Gentil, Franceville et Lambaréné.

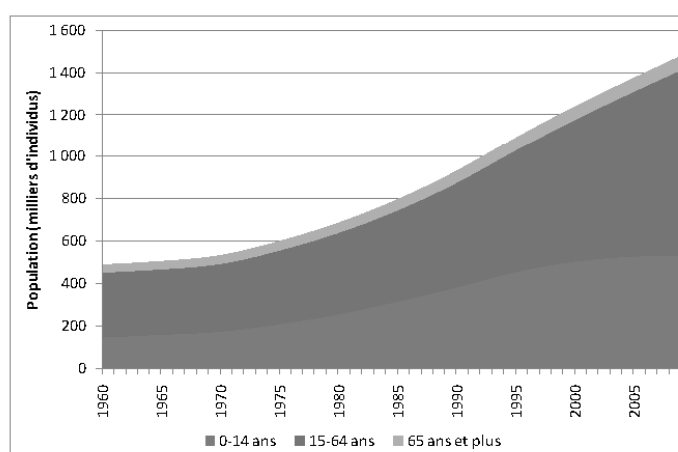


Figure 2 : Evolution de la population gabonaise depuis 1960. Source: Banque Mondiale

Le niveau d'illettrisme de la population gabonaise est relativement bas comparé aux pays d'Afrique Sub-saharienne. En 2008, seuls 9% des hommes adultes (âgés de quinze ans et plus) et 17% des femmes adultes étaient considérés illettrés, lorsque les pays voisins présentent en moyenne près de 25% d'illettrisme pour les hommes et 43% pour les femmes. Si on se base sur le dernier rapport mondial sur le développement humain publié par le PNUD en 2010, le Gabon n'occupe que la 93^{ème} place sur 169 pays avec un indice de développement humain (IDH) de 0,648.

Tableau 1 : Indices de développement humain au Gabon. Source : PNUD 2010 et Banque Mondiale

Espérance de vie à la naissance (années)	61,3
Taux de mortalité infantile (- de 5 ans)	68,9/1000
Taux de mortalité maternelle	260/100 000
Taux d'alphabétisation des adultes (+ de 15 ans)	87%
Taux brut de scolarisation	80,7%
Accès à l'eau potable	41%
Indice de la santé	0,654
Indice de l'éducation	0,620
Indice de revenu	0,671
Valeur de l'IDH	0,648
Différence de classement selon le PIB/h et l'IDH	-34

1.3 Le cadre politique

Le pays dispose d'institutions démocratiques, fondées sur un régime présidentiel, qui définissent un Etat de droit, garant des libertés fondamentales. En 1991, le Gabon a adopté une Constitution qui garantit les droits de l'homme et institue le multipartisme.

L'histoire politique récente du pays a été marquée par le décès en juin 2009 du Président Omar Bongo qui occupait la fonction suprême depuis 1967, précédé du décès de son épouse en mai 2009.

Après une période de deuil national, les élections présidentielles organisées fin août 2009 aboutissent à la victoire de son fils Ali Bongo qui sera définitivement investi à la Présidence en octobre 2009. Un nouveau gouvernement a alors été formé afin de mettre en application le programme de réformes proposé par le candidat Bongo.

Ces changements importants à l'échelle du pays ont provoqué un ralentissement de la marche des institutions. Déjà ralenties sur la première moitié de 2009 par les rumeurs concernant l'état de santé du Président, les institutions du Gabon se sont limitées à la gestion des affaires courantes pendant la période électorale qui a suivi.

2 SITUATION MACRO-ECONOMIQUE

La République du Gabon est classée par la banque Mondiale dans la catégorie des pays à revenu moyen supérieur (*Upper-middle-income economies*).

Membre de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), le Gabon ne dispose pas d'une banque centrale autonome. Sa monnaie, le Franc CFA, est arrimée à l'euro et dispose d'un taux de change fixe : 655,957 F CFA sont équivalents à 1€ depuis le 1^{er} janvier 1999.

Depuis la découverte de ressources pétrolières importantes à la fin des années 50, l'économie du Gabon est restée centrée sur l'industrie pétrolière, qui représente environ 80% des exportations du pays, 60% des recettes budgétaires et 40% du PIB. Le Gabon a rejoint l'OPEP en 1975 pour la quitter en 1995.

Le pays dispose également d'importantes ressources minières. Le Gabon est ainsi le deuxième producteur mondial de manganèse, qu'il exploite depuis le début des années 1960. Le Gabon dispose également de ressources en fer, uranium, molybdène et niobium. Enfin, la forêt équatoriale qui couvre près de 85% de la surface du pays regorge d'essences d'arbre intéressantes économiquement, comme l'okoumé, l'ozigo, ou l'iroko.

Afin de répondre au mieux à la détérioration de l'économie mondiale, le gouvernement gabonais a révisé sa politique fiscale afin de soutenir les secteurs les plus durement touchés par les conséquences de la crise financière et de financer plusieurs projets prioritaires permettant de maintenir le revenu des ménages. L'équilibre budgétaire a été en partie maintenu par le report de programmes non-essentiels.

La dette extérieure du Gabon est considéré comme soutenable par le FMI. Le rachat début 2008 d'une dette de 1,6 milliards de \$US auprès du Club de Paris a été financé partiellement par l'émission d'un Eurobon équivalent à 1 milliard de \$US et d'un bond régional pour 81,5 milliards de F CFA (125 millions d'euros). Le FMI note que les autorités gabonaises reconnaissent le besoin de développer une meilleure stratégie de gestion de la dette nationale.

Cela n'a toutefois pas empêché l'état gabonais de régler avec retard un premier coupon d'un emprunt obligataire, début 2009. En tout état de cause, la soutenabilité de la dette reste encore vulnérable aux cycles du pétrole.

2.1 Produit intérieur brut

D'après les données publiées par le FMI, le PIB du Gabon s'est élevé en à près de 8 milliards d'euros en 2010 (tableau 2). Les estimations du FMI montrent une progression constante du PIB jusqu'en 2008. Le ralentissement économique connu mondialement en 2009 a fortement touché le Gabon et

particulièrement le secteur primaire qui aurait été le seul à vraiment souffrir des conséquences de la crise financière.

Avant la crise financière, le secteur primaire représentait près de 60% du PIB formé au Gabon, l'extraction du pétrole assurant à elle seule la moitié du PIB gabonais. Dans le même temps, le secteur secondaire peinait à atteindre la barre des 10% tandis que le secteur tertiaire stagnait aux alentours de 30%.

Tableau 2 : Détail du Produit Intérieur Brut du Gabon. Données présentées en millions d'euros*. Source : FMI 2009

	2000	2005	2006	2007	2008†	2009†	2010†	2011†
Secteur-primaire	3 025	4 042	4 414	4 819	6 046	3 141	3 726	4 164
Non-pétrolier	440	488	533	676	991	642	634	694
Pétrole	2 585	3 554	3 805	4 143	5 055	2 570	3 092	3 384
Secteur-secondaire	440	557	609	676	694	714	793	868
Secteur-tertiaire	1 705	1 951	2 131	2 452	2 676	2 784	2 854	3 123
Droits d'importation et TVA	385	418	457	507	496	428	476	521
PIB (M€)	5 500	6 968	7 610	8 455	9 912	7 138	7 927	8 676
dont: PIB hors pétrole	2 805	3 345	3 729	4 227	4 758	4 497	4 677	5 119

* Les données originales sont en millions de CFA. Elles ont été converties en EUR sur la base de la parité légale EUR/CFA.

† Prévisions

La COFACE note que ce sont les industries extractives, l'exploitation forestière et les dépenses publiques tirent actuellement la croissance gabonaise. La croissance s'est très nettement redressée en 2010 et devrait rester relativement vigoureuse en 2011. Ce rebond repose sur la hausse de l'investissement et de la production dans les secteurs du manganèse et de l'exploitation forestière (deuxième et troisième recettes d'exportation derrière le pétrole), la production de pétrole brut étant, quand à elle, quasi étale. Les services bénéficient de la hausse de la consommation, permise par la progression des revenus des ménages. Enfin, la remontée des cours du pétrole tire les recettes fiscales à la hausse, ce qui devrait faciliter la mise en œuvre d'un large programme d'investissement gouvernemental dans les infrastructures. Le déclin, tendanciel, de la production pétrolière est freiné par la découverte de nouveaux petits gisements. En outre, le secteur minier, avec notamment l'important gisement de fer de Belinga, présente un important potentiel de diversification pour l'économie, tandis que des efforts sont entrepris pour valoriser davantage la filière bois.

➤ Le secteur de la pêche et le PIB

La contribution du secteur de la pêche au PIB national n'apparaît pas dans les statistiques officielles. Des études sectorielles relativement anciennes estiment la contribution du secteur à environ 1,5% du PIB (soit autour de l'équivalent de 100 M€), sans donner de ventilation entre le secteur primaire (secteur extractif artisanal maritime ou continental et industriel) et le secteur secondaire (transformation, commercialisation). Il semble que ce chiffre soit très surestimé et qu'en réalité, la contribution au PIB du secteur de la pêche est bien inférieure. En effet, le chiffre d'affaires du secteur est proche de 50 M€ ce qui permet d'apprécier une valeur ajoutée autour de 35 M€, soit trois fois moins que les estimations de 100 M€ qui circulent.

2.2 Commerce extérieur

La majeure partie des importations gabonaises sont constituées de pétrole (80%) malgré des efforts de diversification vers l'exploitation de minerais ou de ressources forestières, ce qui constitue un point faible majeur de l'économie gabonaise selon la COFACE. Le solde de la balance commerciale reste cependant très positif, variant suivant les cours moyens du pétrole entre 3 et 4 milliards d'euros par an.

Tableau 3 : Structure des échanges commerciaux (biens et marchandises). Données présentées en millions d'euros*. Source : FMI

(en M€)	2007	2008	2009	2010	2011
Export de marchandises (fob)	5 114	6 322	3 751	4 476	4 847
Hydrocarbures	4 241	5 094	2 925	3 571	3 776
Bois	418	355	303	336	380
Manganèse	408	824	471	515	630
Autre	48	49	52	54	60
Import de marchandises (fob)	1 298	1 471	1 383	1 516	1 615
Secteur pétrolier	349	381	351	349	336
Autre	948	1 090	1 032	1 167	1 279

* Les données originales sont en millions de CFA. Elles ont été converties en EUR sur la base de la parité légale EUR/CFA.

➤ *Le secteur de la pêche et le commerce extérieur*

Il n'existe pas de données détaillées sur la contribution du secteur de la pêche au commerce extérieur. On peut cependant estimer que cette contribution est tout à fait marginale par rapport aux échanges d'hydrocarbures, de minerais ou de bois. Au début des années 2000, les exportations de produits de la pêche vers le territoire de l'UE représentaient un montant d'environ 15 M€ par an, soit moins de 0,5% des exportations totales. Le flux d'exportation de produits de la pêche ayant très fortement diminué depuis, la contribution du secteur est devenue quasi nulle, voire négative car le Gabon est devenu un importateur net de produits de la pêche.

2.3 Eléments budgétaires

Selon la COFACE, les finances publiques gabonaises ont pâti d'un certain laisser-aller conduisant à des dérapages récurrents dans l'exécution budgétaire. Elle note également que la situation financière du pays reste globalement solide même si les excédents budgétaire et de la balance courante se sont contractés depuis la crise financière de 2009. Les finances publiques se sont sensiblement améliorées à compter de 2008 grâce au rachat anticipé de la dette contractée auprès du Club de Paris (dette publique ramenée à 21% du PIB).

Le Gabon est engagé dans un programme de diversification économique afin de réduire sa dépendance au pétrole, les revenus pétroliers représentant près de la moitié des rentrées budgétaires.

Depuis plusieurs années, le Gabon travaille avec le FMI à la mise en place de réformes permettant de réduire le déficit non-pétrolier. Par ailleurs, il est engagé dans une réforme globale de l'état visant à renforcer l'administration fiscale, à améliorer la transparence, la qualité et l'efficacité de la dépense publique ainsi que la couverture et l'exécution budgétaire. Les mesures principales mises en place couvrent :

- La réduction d'exemptions fiscales et l'institution d'un bureau fiscal unique pour l'ensemble des petites et moyennes entreprises ;
- Le développement d'un cadre des dépenses publiques reflétant les priorités de l'état concernant la stratégie de réduction de la pauvreté ;
- La publication mensuelle de rapport sur l'exécution budgétaire sur le site internet du ministère du budget ;
- L'amélioration de la concurrence pour la passation des achats publics.

Les autorités gabonaises travaillent à l'assainissement des comptes publics en veillant par exemple à assurer le financement à long terme du système de santé (sécurité sociale) et à provisionner de manière plus réalistes les dépenses publiques de fonctionnement (électricité...).

Le gouvernement a mis en place des mesures d'amélioration de l'exécution programmatique du budget, permettant de mieux mesurer le niveau de la trésorerie nationale (crédits et encours) et

renforçant la capacité du Trésor à suivre les opérations financières émanant du Bureau de la Dette Nationale.

L'état gabonais a grandement amélioré l'administration supervisant la collecte des revenus pétroliers. Le développement d'un modèle de revenu pétrolier a permis d'obtenir de meilleures estimations des rentrées pétrolières. La publication des différents rapports de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ou *Extractive Industries Transparency Initiative* EITI) ont permis d'améliorer la transparence du secteur pétrolier du Gabon. L'administration a également initié un travail visant à réduire les divergences notables relevées entre les revenus pétroliers publiés par différents organismes (trésor, rapports au parlement, EITI...) et à publier un rapport trimestriel expliquant ces divergences à la commission contre l'enrichissement illégal.

Depuis 2000, le Gouvernement gabonais a entrepris, avec l'appui de la communauté internationale, une réforme et un renforcement des capacités de son système de passation des marchés publics, qui a permis l'adoption par décret fin 2002 d'un cadre réglementaire avec un code des marchés publics. En 2003, le gouvernement a adopté les textes d'application relatifs au cadre institutionnel, portant création d'une Direction générale des marchés publics (DGMP) et d'une Commission nationale des marchés publics (CNMP).

Selon l'OCDE, les dispositions de ce nouveau code sont globalement conformes aux bonnes pratiques internationales en ce qui concerne le champ d'application, les modes de passation des marchés, les conditions de participation et de soumission, les critères d'évaluation des offres et d'attribution des marchés. Cependant, certains points faibles (procédures de consultation des fournisseurs, conditions de sous-traitance, modes de révision des prix des marchés, etc.) persistent et limitent la transparence et l'efficacité des procédures.

Tableau 4 : Principaux éléments budgétaires. Source: FMI

(en M€)	2007	2008	2009	2010	2011
I- Total Ressources	2 495	3 075	2 114	2 532	2 740
Dont revenus pétroliers	1 461	1 977	964	1 261	1 337
II- Total Charges	1 777	2 003	1 946	1 875	1 866
Fonctionnement Budget Général	1 277	1 398	1 286	1 233	1 236
Investissement Budget Général	376	450	467	509	530
Solde budgétaire	718	1 072	168	658	875

* Les données originales sont en millions de CFA. Elles ont été converties en EUR sur la base de la parité officielle EUR/CFA.

➤ Le secteur de la pêche et le budget

La loi de finance ne permet pas de distinguer la part du secteur de la pêche dans les recettes budgétaires. Lors de la mission d'évaluation, il a pu être établi que toutes les recettes non-fiscales tirées du secteur ne sont pas inscrites dans le volet recettes de la loi de finance. Ceci vaut en particulier pour les montants issus de l'accord de pêche avec l'UE (environ 1 M€ par an en prenant en compte la contribution payée par l'UE et les paiements des armateurs de l'UE).

Sur la base des données relatives aux recettes issues de la vente de licences de pêche publiées sur le site internet du Ministère en charge du Budget¹ dont on verra plus tard qu'elles ne représentent pas l'intégralité des recettes, les revenus non-fiscaux issus du secteur de la pêche se situent autour de 2 M€ par an, soit moins de 0,1% du total des recettes budgétaires nationales. Les recettes de l'accord de pêche avec l'UE représentent autour de 50% des recettes.

¹ http://www.finances.gouv.ga/budget/rubrique.php?id_rubrique=88 accédé mars 2011

Tableau 5 : Recettes budgétaires issues des redevances pêche au Gabon. Source : Ministère du budget

	2008	2009	Moyenne
Accord UE - amateurs	62 850	46 610	54 730
Accord UE - Contrepartie *	860 000	860 000	860 000
Accord Japon	313 963	131 587	222 775
Navires affrétés	696 126	513 952	605 039
Navires nationaux	253 666	113 582	183 624
TOTAL	2 176 605	1 656 731	1 926 168

* Non reporté dans les chiffres publiés sur le site du Ministère en charge du budget

2.4 Les investissements étrangers et le climat des affaires

Du point de vue de la COFACE, le Gabon est notée B² pour la gouvernance économique du pays et C³ pour l'environnement des affaires, ce qui place le pays au même niveau que le Bénin, le Guatemala ou le Vietnam. La COFACE note également que le pays ne dispose pas d'infrastructure suffisante pour son développement (notamment de transport). Elle relève par ailleurs que l'épargne des ménages est insuffisante pour soutenir le développement d'un secteur de banque de détail et que le potentiel touristique du pays est largement sous-exploité.

Tableau 6 : Données relatives à l'investissement direct étranger au Gabon. Source : CNUCED, World Investment Report 2010

(en millions USD)	1995-2005	2006	2007	2008	2009
Flux d'IDE					
Entrant	-43,4	267,8	269,3	209,0	32,8
Sortant	-6,7	106,1	58,8	96,0	87,0
En % de la formation de capital fixe					
Entrant	-4,4	12,1	10,1	6,4	n/a
Sortant	-0,1	4,8	2,2	3,0	n/a
Stock d'IDE					
Entrant	264,6	756,2	1025,5	1234,5	1267,4
Sortant	174,7	340,2	398,9	495,0	582,0
En % du PIB					
Entrant	5,1	7,9	9,0	8,6	11,7
Sortant	4,7	3,6	3,5	3,5	5,4

Le climat des affaires au Gabon reste très perfectible. D'après le rapport *Doing Business 2011* sponsorisé par la Banque Mondiale, le Gabon ne se classe qu'à la 156^{ème} place mondiale sur 183 pays classés, en progression de deux places par rapport à 2010. Dans l'analyse faite par la Banque Mondiale, le Gabon est surtout pénalisé pour les aspects de protection des investissements (154^{ème}), d'enregistrement de nouvelles sociétés (153^{ème}), de respect du droit des contrats (148^{ème}), de régimes

² La note B est décrite de la manière suivante sur le site de la Coface : « Des incertitudes au plan économique et financier et un environnement des affaires parfois difficile sont susceptibles d'affecter des comportements de paiement. La probabilité moyenne de défaut des entreprises est assez élevée. »

³ La note C est décrite de la manière suivante sur le site de la Coface : « L'environnement des affaires est difficile. Les bilans des entreprises sont souvent indisponibles et peu fiables. Le recouvrement de créances est aléatoire. Les institutions présentent de nombreuses insuffisances. Les entreprises évoluent dans un cadre difficile. Cela constitue un risque important pour les transactions interentreprises. »

d'imposition (140^{ème}), d'obtention de crédits (138^{ème}), d'accès au commerce international (134^{ème}) et concernant l'enregistrement de la propriété (132^{ème}). Le seul indicateur favorable pour le Gabon concerne l'obtention de permis de construire (67^{ème}).

Par ailleurs, l'indice de corruption créé et mesuré annuellement par l'ONG *Transparency International* place le Gabon au 110^{ème} rang mondial en 2010, avec une note de 2,8⁴, ce qui représente une détérioration de la situation, le Gabon étant classé 84^{ème} en 2007 avec une note de 3,3.

2.5 L'emploi

La direction des statistiques générales du Gabon a publié en 2010 un annuaire statistique reprenant les données de la période 2004-2008. Les données d'emploi disponibles dans cette publication sont assez disparates et ne permettent pas de dresser un portrait récent et complet du marché du travail gabonais.

Les statistiques gabonaises font la distinction entre un « secteur moderne » et un autre secteur que l'on nommera « secteur traditionnel » pour faciliter la lecture de cette partie. Le secteur moderne est constitué des entreprises déposant des « Déclarations Statistiques et Fiscales » auprès de la Direction Générale des Statistiques.

Selon les statistiques publiées en 2010, la seule année pour lesquelles les données permettent de broser un tableau de la situation de l'emploi au Gabon est 2005. Selon cet annuaire, il y avait 432 500 personnes employées au Gabon cette année là, dont la plupart travaillaient en micro-entreprise privée (tableau 7). La lecture de ce tableau laisserait supposer que le secteur moderne pourrait être composé d'au moins 134 500 travailleurs, issus de l'administration publique, du secteur parapublic ainsi que des grandes entreprises privées.

Tableau 7 : Population active par type d'employeur en 2005. Source : Ministère de l'Economie, du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme - Annuaire statistique du Gabon 2004-2008.

Emploi (en milliers)	Hommes	Femmes	Total
Administration publique	39,6	21,8	61,4
Entreprise publique/parapublic	6,1	1,9	8,0
Grande entreprise privée	53,6	11,4	65,0
Micro-entreprise privée	132,0	142,1	274,1
Personnel de maison	7,5	15,4	22,8
Non déterminés	0,5	0,6	1,1
Total	239,3	193,2	432,5

Cependant les statistiques officielles détaillent un secteur moderne plus modeste, qui aurait compté 111 700 employés en 2005 (tableau 8), laissant supposer des imprécisions dans la collecte des statistiques de l'emploi. Le secteur moderne serait avant tout soutenu par l'emploi public et parapublic, qui en représenterait plus de la moitié en 2008 (58%), en progression de 26% par rapport à 2004. Ce secteur moderne serait avant tout constitué d'emplois tertiaires (80%) qui sont en progression sur la période de 13% 2004-2008, loin devant l'emploi secondaire (9%) qui stagne et l'emploi primaire (11%) qui diminue en fin de période.

⁴ L'Indice de Perception de la Corruption (IPC) établi par Transparency International s'établit sur une échelle allant de 0 (très corrompu) à 10.

Tableau 8 : Situation de l'emploi dans le secteur moderne suivant les branches d'activité économique. Source : Ministère de l'Economie, du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme - Annuaire statistique du Gabon 2004-2008.

Branche d'activité (emploi en milliers)	2004	2005	2006	2007	2008	Variation 2004/2008
Secteur Primaire	14,1	14,2	14,4	15,3	13,0	-8%
Agriculture	2,0	2,0	2,1	2,1	2,1	3%
Pétrole	1,5	1,5	1,7	2,1	2,1	40%
Mines	1,5	1,5	1,5	1,5	2,1	43%
Bois	9,1	9,1	9,1	9,6	6,6	-27%
Secteur Secondaire	10,6	10,5	10,8	10,9	10,7	0%
Industries Agroalimentaires	2,0	1,9	2,2	2,3	2,2	10%
Autres industries	1,8	1,8	1,8	1,8	1,6	-9%
Eau, électricité et raffinage	2,0	2,0	1,9	1,9	1,9	-4%
Bâtiment et travaux publics	4,9	4,8	4,9	4,9	4,9	2%
Secteur Tertiaire	84,5	87,1	85,3	91,8	95,5	13%
Transports et Télécommunications	11,1	11,2	7,0	7,7	6,7	-39%
Services	11,2	11,2	11,5	11,9	12,1	8%
Commerce	5,7	5,7	5,9	6,1	6,1	6%
Banques et Assurances	2,2	2,2	2,0	2,1	2,1	-3%
Secteur public	54,4	56,8	58,8	64,0	68,5	26%
Fonctionnaires	44,0	46,4	48,4	51,5	55,5	26%
Main d'œuvre non permanente	6,5	6,5	6,6	8,7	9,1	41%
Employés des collectivités locales	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	0%
Total main d'œuvre salariée	109,3	111,7	110,4	118,1	119,2	9%

Il n'est pas possible de reproduire de tendance à moyen terme ni même de données indicatives sur le chômage pour le Gabon. La dernière statistique disponible dans les différentes bases de données gabonaises et internationales remonte à 2005 et est issue de l'Enquête Gabonaise pour l'Evaluation et le suivi de la Pauvreté (EGEP). Le taux de chômage gabonais était alors évalué à 15%.

➤ *Le secteur de la pêche et l'emploi*

La DGPA estime l'emploi dans la filière pêche à un peu plus de 20 000 personnes. Environ 400 marins sont employés dans le secteur formel de la pêche industrielle, le solde dans les secteurs encore nettement informels de la pêche artisanale maritime et continentale. Ce nombre représente environ 5% du nombre total d'emplois estimés par les autorités gabonaises. A noter que l'emploi de marins dans la pêche industrielle et dans la pêche artisanale maritime bénéficie essentiellement à des ressortissants étrangers.

3 L'INTEGRATION ECONOMIQUE REGIONALE

Le Gabon est membre de la **CEMAC** (Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale) qui a pris la succession de l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC) qui, créée en 1964, avait effectivement démarré ses activités en 1966. Elle a été instituée par le traité du 16 mars 1994, pour donner une impulsion nouvelle à l'intégration régionale par une harmonisation des politiques et des législations des Etats membres. Ce traité est entré en application en février 1998.

La CEMAC est composée de six Etats membres : Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République centrafricaine et Tchad, et rassemble ainsi près de 41 millions d'habitants. Le taux de croissance de la région a oscillé entre 3,1% et 4,7% entre 2005 et 2008. Un ralentissement sensible a pu être constaté en 2009, la croissance n'étant que de 2%. Les prévisions pour 2010 laissent cependant entrevoir une amélioration de la situation avec une croissance de près 4,4%. Le siège du Secrétariat Exécutif de la CEMAC est à Bangui, Centrafrique

La CEMAC a pour missions et objectifs principaux:

- l'établissement d'une union de plus en plus étroite, raffermissant les solidarités géographique, humaine et politique dans la région,
- la promotion des marchés nationaux par l'élimination des entraves au commerce intercommunautaire, la coordination des programmes de développement, l'harmonisation des projets industriels.

Elle est composée de quatre institutions qui font l'objet de conventions internationales séparées qui les régissent:

- l'Union économique de l'Afrique centrale (UEAC),
- l'Union monétaire de l'Afrique centrale (UMAC),
- la Cour de justice communautaire (CJ-CEMAC), créée à N'Djamena (Tchad) en 2000 ; elle est composée de 13 magistrats et comprend une Chambre judiciaire et une Chambre des comptes,
- le Parlement communautaire qu'il a été décidé en 2003 de créer à Malabo (Guinée équatoriale) ; sa convention constitutive n'a pas encore été adoptée.

L'intégration régionale au sein de la CEMAC, bien que bénéficiant de longue date d'une monnaie commune avec le FCFA, souffre de plusieurs handicaps :

- une faiblesse des infrastructures de transport intérieur à la région, largement due aux conditions géographiques,
- une forte disparité des niveaux de revenus, avec en 2009 un PIB/hab de 610 USD au Tchad et de 7 502 USD au Gabon,
- malgré ce qui précède, les complémentarités économiques entre les pays membres paraissent réduites,
- le poids prépondérant du Cameroun dans la CEMAC qui, avec 48% de la population et 36% du PIB de la région, fait naître des réflexes protectionnistes chez certains de ses voisins.

Ceci explique sans doute que les dispositions arrêtées par la CEMAC, même à l'occasion de réunion des chefs d'Etat, soient inégalement appliquées par chaque administration nationale. Tous les Etats membres de la CEMAC sont, au moins partiellement, francophones. Ils sont également membres de l'OMC, à l'exception de la Guinée Equatoriale, qui a un statut d'observateur dans cette organisation.

Le Gabon est également membre de la **CEEAC** (Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale). La CEEAC compte dix Etats membres : l'Angola, le Burundi, le Cameroun, la République Centrafricaine, la République du Congo, la République Démocratique du Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, Sao Tome & Principe et le Tchad. l'objectif fondamental poursuivi par cette institution concerne la promotion et le renforcement d'une coopération harmonieuse et un développement dynamique, équilibré et autoentretenu dans tous les domaines de l'activité économique et sociale, en particulier dans les domaines de l'industrie, des transports et des communications, de l'énergie, de l'agriculture, des ressources naturelles, du commerce, des douanes, des questions monétaires et financières, des ressources humaines, du tourisme, de l'enseignement, de la culture, de la science et de la technologie et du mouvement des personnes en vue de réaliser l'autonomie collective, d'élever le niveau de vie des populations... La CEEAC conduit le processus d'intégration régionale de l'Afrique Centrale et est reconnue par l'Union Africaine. L'organisation a été créée en 1984, mais est restée inactive en raison de dissensions entre les Etats membres. Les chefs d'Etat ont décidé de la relance des activités en 1998.

La CEMAC et la CEEAC sont deux organisations d'intégration économique aux mandats parfois redondants. Leur fusion est envisagée à terme. En attendant, la CEEAC tend à mettre les priorités sur les questions de sécurité.

4 LES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT

4.1 Données générales

Bien que le Gabon fasse partie du groupe des pays à revenu intermédiaire, il bénéficie d'un certain nombre d'aides au secteur public, qui représentent cependant une proportion marginale des ressources nationales (environ 2 %).

De manière globale, l'Union Européenne et ses Etats membres constituent la première source d'aide au développement pour le Gabon, la France étant de loin le plus gros contributeur (figure 3).

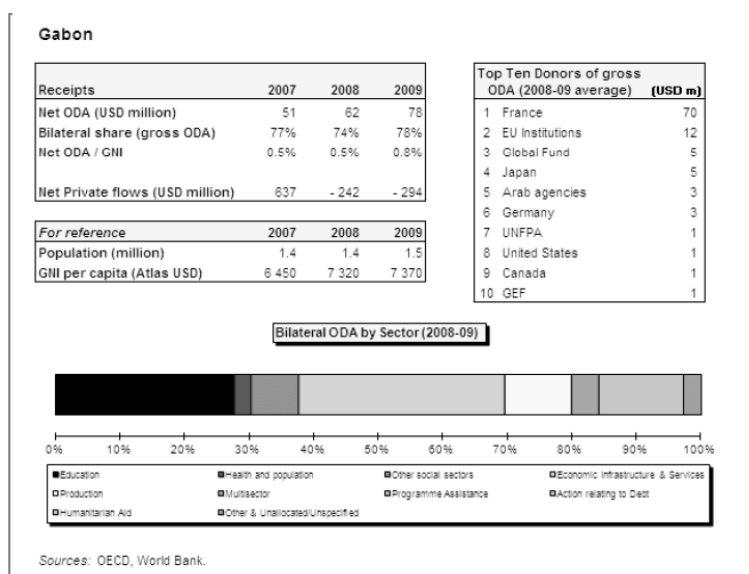


Figure 3: Résumé de l'aide au développement reçue par le Gabon. Source: OCDE

L'OCDE constate une sous-évaluation notable de l'aide au secteur public dans les comptes nationaux, ce qui, toujours selon l'OCDE, est le signe d'une faible attention portée par le gouvernement à la question de l'efficacité de l'aide (tableau 9). D'après l'OCDE, l'aide comptabilisé dans le budget du Gabon en 2007 était de 13 MUSD, alors que les bailleurs ont notifié une aide totale de 59 MUSD, soit un ratio reporté dans le budget de 22% du total. Les données du tableau présentent les écarts suivant l'origine des fonds.

Au niveau national, il n'existait pas de structure de collecte, de coordination et de gestion de l'information relative à l'aide extérieure. La coordination et l'échange d'informations entre les différents ministères et même entre différentes directions ministérielles sont très faibles. A de rares exceptions près, les dons ne sont inscrits ni dans le budget (la loi de finances), ni dans la comptabilité nationale.

Tableau 9 : Ecarts entre les montants identifiés par les bailleurs et les montants inscrits dans le budget du Gabon.
Source : OCDE

Donneur	Aide comptabilisée dans le budget 2007 (millions USD)	Aide versée au secteur public et notifiée en 2007 (millions USD)	Différence entre aide versée et aide notée au budget
Banque africaine de développement	4	6	73%
Banque mondiale	4	1	300%
Commission européenne	1	14	5%
États-Unis	0	3	0%
Fonds monétaire international	0	0	0%
France	4	20	20%
Japon	0	1	0%
Nations Unies	0	14	1%
Total	13	59	22%

4.2 L'aide de l'Union Européenne

Le Gabon fait partie des pays ACP. Le FED est par conséquent le principal instrument utilisé pour la mise en œuvre de la politique de développement de l'UE envers ce pays.

Sous le 10^{ème} FED pour la période 2008-2013, l'objectif global de la stratégie de coopération de l'UE est d'appuyer deux secteurs de concentration *i*) les infrastructures de base (secteur routier, assainissement urbain) et *ii*) l'éducation et la formation. La coopération soutient également hors concentration *i*) la valorisation et gestion durable des ressources naturelles renouvelables principalement forestière, *ii*) le renforcement des capacités des secteurs privés et publics, *iii*) et une facilité de coopération technique.

Pour la période 2008-2013, une enveloppe de 39 M€ est réservée aux financements des actions prévues sous les deux secteurs de concentration, plus 10 M€ pour les secteurs hors-concentration, soit 49 M€ au total sur 6 années. L'aide est délivrée sous la forme de soutien à des projets. Le Gabon n'est pas éligible à l'appui budgétaire du FED car le pays ne satisfait pas aux critères de la Commission en la matière, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement et le cadre de gestion des finances publiques.

Suivant les indications données par la Délégation de l'UE à Libreville, les décaissements sur les fonds FED ne sont pas à la hauteur des attentes. Suivant les résultats d'une revue menée récemment, les paiements sous les fonds du 8^{ème} FED ne représentent 48% des engagements, et ceux sous le 9^{ème} FED 22% des engagements. Les paiements sous le 10^{ème} FED sont à un niveau très bas, ce qui s'explique en partie par le démarrage récent du programme, mais la revue à mi-parcours du programme 10^{ème} FED achevée récemment propose de réduire l'enveloppe A de 49 M€ de 20%.

Le Gabon bénéficie également de l'aide de l'UE à travers le programme FED régional Afrique Centrale (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Tchad, São Tomé e Príncipe). La stratégie de coopération est construite autour de trois domaines de concentration qui sont *i*) l'intégration économique et l'accompagnement de l'APE, *ii*) l'intégration politique et *iii*) la gestion des ressources naturelles renouvelables. Concernant ce domaine de concentration, l'objectif de la coopération est de contribuer à améliorer la bonne gouvernance du secteur forestier, des aires protégées et du potentiel halieutique, en portant attention aux problèmes spécifiques transfrontaliers. La dotation totale (domaine de concentration et hors-concentration) est de 165 M€, dont 30 M€ pour la gestion des ressources renouvelables.

Dans la stratégie de coopération entre l'UE et le Gabon, le secteur de la pêche n'apparaît pas dans les domaines de concentration. Par contre, des ressources peuvent être mobilisées au profit du développement de ce secteur via le programme régional, même si cela n'a pas été le cas jusqu'à

présent. Il n'y a donc pas de problème de cohérence entre les actions prévues sous l'accord de pêche UE-Gabon et la politique de développement. Il ya même une complémentarité possible avec le FED régional et les programmes FED tous ACP (notamment ACP FISH II) pour le financement d'actions permettant de répondre à des thématiques communes de portée transnationale comme la recherche halieutique ou le contrôle des pêches.

2^{EME} PARTIE : ANALYSE DU SECTEUR DE LA PECHE

1 LES PRINCIPALES PECHERIES DANS LA ZEE DU GABON

1.1 Présentation générale de la zone de pêche

Avec 750 km de côtes, le Gabon possède la plus grande façade maritime des pays situés entre la Mauritanie et le Congo, Nigeria excepté. Le plateau continental gabonais au Nord du Cap Lopez est relativement étroit, avec une largeur moyenne de 25 milles nautiques. Au Sud du Cap Lopez, le plateau s'élargit, et atteint 40 milles nautiques de large.

La ZEE du Gabon couvre une surface d'environ 220 000 km². Son extension vers l'ouest est limitée par les lignes de séparation avec l'archipel de Sao Tome (signataire d'un accord de pêche bilatéral avec l'UE), et par la zone autour de l'île d'Annobon qui appartient à la Guinée Equatoriale. La limite nord est frontalière de la ZEE de la Guinée Equatoriale, la limite sud de celle du Congo.

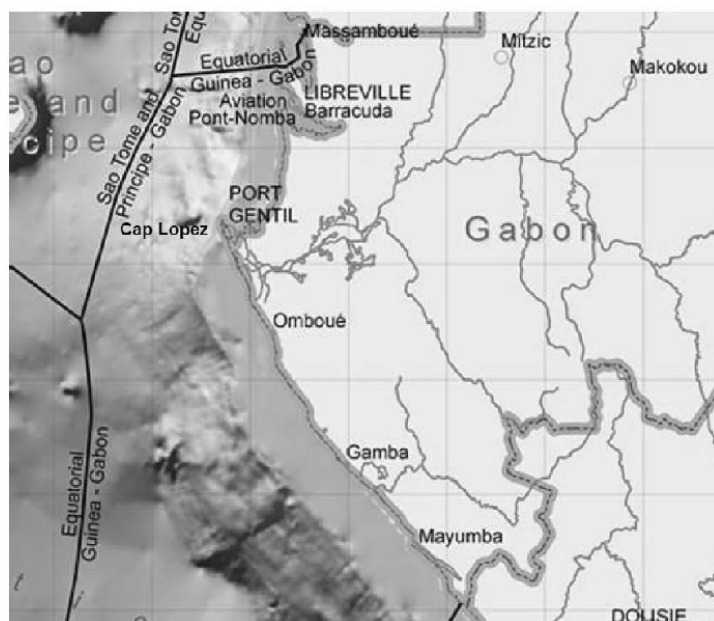


Figure 4 : Limites de la ZEE du Gabon

1.2 Les flottes de pêche en activité dans la ZEE

Le secteur de la pêche au Gabon se compose de deux grandes entités :

- La pêche artisanale, dont la définition légale est d'être pratiquée par des embarcations à bord desquelles les marins ne sont pas inscrits au rôle d'équipage mais qui présente des aménagements spécifiques ne nécessitant pas d'investissements lourds. Ce segment inclut des pirogues motorisées ou non pouvant mesurer jusqu'à 14 m de longueur et qui pratiquent la senne

tournante, les filets maillants pour les petits pélagiques, les filets de fond et de surface, la ligne à main, la palangre, l'épervier pour les espèces démersales. La pêche artisanale se pratique dans deux grands types d'écosystèmes : en milieu maritime ou en milieu continental qui sont pour ce dernier et par définition les eaux relevant du domaine de l'Etat et qui comprennent les rivières, lagunes, estuaires et embouchures.

- la pêche industrielle, qui s'entend au sens de la réglementation, comme la pêche pratiquée par des navires à bord desquels les marins sont inscrits au rôle d'équipage, et qui présentent des aménagements équipés d'instruments performants conçus pour la pêche. Ce segment comprend des navires d'une longueur variant entre 20 m et 50 m. Ils pratiquent pour la plupart la pêche au chalut de fond, dirigée vers l'exploitation des crevettes pour certains ou des poissons pour d'autres suivant le type de la licence accordée. Ce segment intègre également quelques navires caseyeurs, ligneurs ou thoniers. La pêche industrielle ne se pratique que dans les eaux maritimes. Les navires thoniers européens travaillant sous accord de pêche entrent dans cette catégorie.

Il existe en outre au Gabon un secteur de l'aquaculture. Cette activité reste essentiellement artisanale et tournée vers l'élevage en eaux continentales d'espèces comme le tilapia.

D'après les enquêtes cadres menées par la DGPA, on comptait en 2008 763 pirogues de pêche artisanale maritime, dont 611 sont motorisées. Un peu moins de 80% du parc piroguier se trouve dans la région de l'Estuaire. La population des pêcheurs artisans maritime est estimée à un peu plus de 1 770 individus, pratiquement tous étrangers originaires des pays limitrophes. La pêche artisanale continentale concerne un parc piroguier estimé à plus de 2 100 pirogues dont seulement 500 sont motorisées. Les effectifs de pêcheurs artisans continentaux sont d'environ 4 250 individus, avec une majorité de ressortissants nationaux (la pêche continentale est réputée interdite aux étrangers).

En ce qui concerne la pêche industrielle, les flottes en activité dans la ZEE du Gabon comprennent plusieurs entités :

Les navires battant pavillon national : ce sont le plus souvent des chalutiers spécialisés sur la crevette qui exploitent les ressources du plateau continental. Ils étaient 18 en 2009. Aucun navire battant pavillon gabonais ne cible les thonidés. Il n'y a donc pas de concurrence entre cette flotte et celle des navires européens sous accord qui n'ont pas accès aux ressources du plateau continental et qui restent au large dans les parties hauturières de la ZEE pour exploiter les thonidés.

Les navires battant pavillon étrangers : on peut distinguer les navires étrangers qui exploitent les ressources démersales du plateau continental des navires étrangers qui exploitent les ressources thonières au large. Concernant les navires qui exploitent les ressources démersales du plateau continental, il s'agit d'une flotte battant divers pavillons (Chine, Corée, Belize, Cameroun, Congo, Madagascar, Maroc, ...). Ces navires sont réputés affrétés pour la plupart, c'est-à-dire qu'ils sont contrôlés par des sociétés de droit gabonais. Ces sociétés sont le plus souvent des sociétés mixtes qui impliquent un partenaire étranger et qui sont dans la plupart des cas soit des ressortissants espagnols, soit des ressortissants chinois. Les sociétés mixtes à capitaux chinois sont l'objet de l'accord de pêche entre le Gabon et la Chine. Le nombre de ces navires est assez variable d'une année sur l'autre. Ils sont entre 25 et 35 suivant les années, dont certains présents depuis longtemps. A noter qu'il n'y a aucun avantage pour ces navires étrangers à passer sous le pavillon gabonais. Les conditions de naturalisation d'un navire sont particulièrement dissuasives dans la mesure où les sociétés seraient frappées d'un droit de douane à l'importation et de la taxe à la valeur-ajoutée, sans parler des conditions particulières imposées par le code de la marine marchande nationale.

Le tableau suivant présente les effectifs de navires industriels autorisés à exploiter les espèces démersales au Gabon par catégorie suivant les données de la DGPA. Le fait le plus remarquable à noter est la décroissance continue du nombre de ces navires, de près de 80 en 2002 à 35 en 2009, soit une réduction de plus de moitié en l'espace de 7 années. Cette décroissance n'est pas liée à des restrictions imposées par les autorités, mais à une baisse de l'attractivité de la zone (rendements, résultats économiques) qui a provoqué des faillites et des arrêts d'activité, notamment pour la flotte crevettière.

Tableau 10 : Evolution du nombre de navires industriels démersaux au Gabon. Source : DGPA

Années	Chalutiers	Crevettiers	Poiss-Crevet	Collecteurs	Crabiers	Langoustiers	Caseyeurs	Total
2002	36	42	0	0	0	0	1	79
2003	23	33	0	4	2	1	0	63
2004	29	35	0	2	2	0	0	68
2005	38	22	0	1	0	0	0	61
2006	25	14	16	3	2	0	0	60
2007	23	14	11	3	2	0	0	53
2008	21	12	13	0	0	0	0	46
2009	20	0	14	1	0	0	0	35

A noter que depuis l'entrée en vigueur de l'accord fin 2005, plus aucun chalutier européen n'exploite les ressources démersales. Ceci est la conséquence de la clause d'exclusivité contenue dans l'accord qui réserve l'accès aux navires thoniers objet du protocole d'accord. Ceci a pu être vérifié en consultant les registres des licences communiqués par la DGPA lors de la mission d'évaluation.

En plus de cette flotte industrielle étrangère qui cible les espèces du plateau, on trouve dans la ZEE une flotte thonière étrangère à la recherche de thonidés. Les navires concernés sont les navires européens sous accord (maximum 40 navires mais autour de 30 par an en réalité), les navires japonais sous accord (maximum 30 navires mais autour d'une quinzaine par an en réalité), et des navires thoniers battant divers pavillons sous licence libre comme des senneurs sous pavillon Cap-Vert et Guatemala, souvent contrôlés par des intérêts européens.

1.3 La production halieutique

Le suivi de la production par les autorités se base *i)* pour la pêche artisanale continentale et maritime sur des enquêtes auprès des pêcheurs, et *ii)* pour la pêche industrielle sur les déclarations des armements.

Le tableau suivant indique que la production halieutique totale (hors thonidés) est proche en moyenne de 32 000 tonnes sur la période 2007-2009 pour une valeur estimée à 53,6 M€. Les segments artisanaux maritimes et continentaux représentent en moyenne plus de 80% des apports en poids. La pêche industrielle a un poids relativement marginal dans l'ensemble : sa contribution est de 17% en moyenne en tonnage, mais de 36% en valeur provenant du fait que les espèces pêchées par cette flotte (crustacés, céphalopodes, poissons blancs) sont de plus haute valeur marchande que les espèces ciblées par la pêche artisanale (essentiellement des petits pélagiques).

Tableau 11 : Production halieutique au Gabon (hors thonidés). Source : DGPA

	Unités	2005	2006	2007	2008	2009	Moyenne 2007-2009
Production totale	Tonne	43 941	41 647	38 091	27 554	30 096	31 914
	M€	74.9	71.2	63.9	47.9	49.0	53.6
Pêche Industrielle	Tonne	11 620	9 786	7 016	5 860	3 696	5 524
	M€	35.3	29.8	23.4	20.5	14.0	19.3
Pêche Artisanale	Tonne	22 543	22 224	21 299	15 666	15 793	17 586
	M€	24.7	26.6	25.4	15.5	15.4	18.8
Pêche Continentale	Tonne	9 700	9 511	9 653	5 911	10 481	8 682
	M€	14.8	14.5	14.8	11.6	19.2	15.2
Aquaculture	Tonne	78	126	124	117	126	122
	M€	0.2	0.3	0.3	0.3	0.5	0.4

En symétrie avec la tendance à la décroissance des flottes, on observe une tendance nettement décroissante des débarquements, en particulier ceux de la pêche maritime. Comme le montre la figure

suivante, les débarquements de la pêche maritime industrielle et de la pêche maritime artisanale ont diminué de 34 000 tonnes en 2005 à moins de 20 000 tonnes en 2009. Comme on le verra par la suite, cette diminution a des conséquences sur la disponibilité en produits de la pêche sur le marché local et sur la filière de commercialisation à l'export. A noter que la baisse des débarquements concerne autant la pêche industrielle que la pêche artisanale.

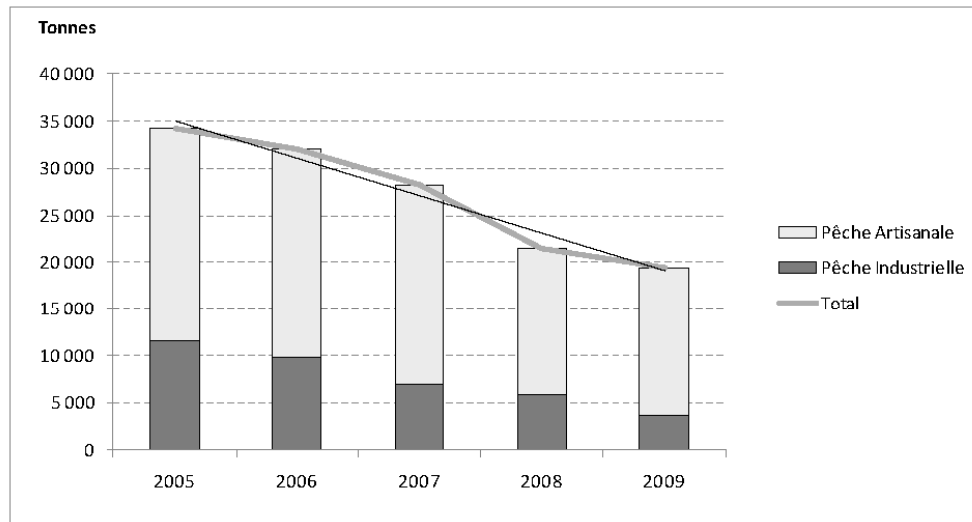


Figure 5 : Evolution des débarquements de la pêche maritime industrielle et artisanale. D'après données DGPA:

En ce qui concerne la pêche thonière, il n'existe pas de statistiques centralisées sur les prises des différents navires, exclusivement étrangers, autorisés à accéder à la ZEE. D'après la DG MARE, les prises des navires thoniers européens se situent autour de 9 000 tonnes par an en moyenne avec de larges fluctuations - du simple au quadruple - d'une année sur l'autre suivant la disponibilité de la ressource. Les thoniers japonais captureraient quant à eux entre 100 et 200 tonnes par an dans la ZEE. Il n'existe pas de données sur les prises des autres navires thoniers étrangers sous licences libres.

De manière générale, les statistiques de captures dans les eaux gabonaises sont peu fiables. Les déclarations des armements industriels exploitant les espèces démersales sont très parcellaires, et parfois manifestement fausses et incomplètes. D'après la DPGA, seuls 26% des navires nationaux ont fourni des déclarations, et aucun navire de pêche démersale étranger. Les statistiques présentées dans les tableaux précédents tentent de redresser cette sous-déclaration. Concernant la pêche artisanale, les données sont celles récoltées lors d'enquêtes de terrain sur la base d'échantillonnages stratifiés. Ce type d'enquête est toujours entaché d'une marge d'incertitude, non explicitée dans les rapports. Concernant les captures des navires européens, elles sont fournies par la partie UE après validation par les instituts scientifiques des Etats membres concernés principalement sur la base d'un croisement entre les données du journal de bord et les positions VMS. La partie gabonaise se plaint de manière récurrente de sous-déclarations.

1.4 Les infrastructures portuaires

Il existe au Gabon deux grands ports dédiés au trafic de commerce (pétrole et marchandises) et un petit port polyvalent.

- Le port d'Owendo situé à 25 km au sud de Libreville dans l'estuaire du fleuve Como. Le port d'Owendo est un grand port industriel dont l'activité principale est le chargement du manganèse et du pétrole. Le chenal d'accès est sûr et stable bien qu'il soit nécessaire de réaliser régulièrement des dragages afin de maintenir le tirant d'eau optimal. Il existe au sein

de ce port des possibilités de débarquer des produits de la pêche. Les navires peuvent disposer de linéaire de quai dans l'enceinte commerciale sous réserve qu'il reste de l'espace libre laissé par les trafics commerciaux prioritaires. Les produits sont débarqués des navires sur des camions qui les acheminent ensuite vers des entrepôts frigorifiques.

- Le port de Port-Gentil qui se trouve dans le sud de Libreville à environ 300 km est pour l'essentiel un port pétrolier. Le chenal d'accès est sûr et stable et ne représente pas de difficultés particulières. Le quai de la concession, destiné aux activités commerciales, dispose de 375 mètres linéaires d'accostage avec un tirant d'eau de plus de 11 mètres. De plus le port dispose de deux quais supplémentaires destinés à d'autres activités. Il arrive que des navires thoniers européens utilisent ces facilités pour transborder leurs captures sur des navires cargo. Comme à Owendo, il n'y a pas d'emplacement dédié à la pêche mais du linéaire de quai est disponible. La principale société de pêche du pays y est implantée et a construit ses propres facilités de soutien à ses navires crevettiers. Celles-ci sont dans un état de détérioration avancé. Une étude relative à sa réfection vient d'être terminée et les autorités sont en recherche de financement pour la réalisation de travaux estimés à 24 M€.
- Enfin, Port-Môle situé dans le centre ville de Libreville. Dans le passé, Port Môle était le principal port de pêche du pays. Progressivement abandonné par les navires de pêche, l'espace portuaire de Port Môle a été reconquis par les caboteurs qui assurent un commerce de marchandises et de transport de passagers avec les pays de la sous-région. Il subsiste quelques navires de pêche à Port Môle avec des entrepôts frigorifiques privés bord à quai. Le tirant d'eau à Port-Môle est insuffisant et nécessite des dragages réguliers qui ne sont assurés qu'épisodiquement.

Il n'existe donc pas au Gabon de véritable port de pêche. Les ports d'Owendo et de Port Gentil sont accessibles aux grands navires de pêche, qui n'y sont pas prioritaires et ne trouvent pas sur place les services dont ils ont besoin (avitaillement, déchargement, entrepôts). Les opérations de déchargement doivent se faire par grutage sur des camions, ce qui pose notamment des problèmes sanitaires en matière de maintien de la chaîne du froid et en matière de protection vis à vis des matériaux manipulés sur les quais de commerce. Le port de Port-Môle est de dimensions réduites et accessible à une flotte de navires côtiers, mais ne propose aucune solution en matière de services aux navires. Les autorités du Gabon envisagent cependant de réhabiliter les quais de pêche privés à Port Gentil sous réserve de la disponibilité du financement (24 M€) et des besoins réactualisés (voir § suivant) du secteur privé utilisateur potentiel de ces infrastructures.

En ce qui concerne la pêche artisanale maritime, il existe ce que l'on appelle sur place des centres communautaires de pêche qui sont des points de débarquements aménagés offrant aux embarcations artisanales des espaces de déchargement et la proximité de services pour la conservation des captures et les approvisionnements en consommables. Ces centres communautaires sont des points structurants qui permettent de contrôler les activités et les conditions de mise en marché, tout en concentrant l'offre dans l'espace. Il existe actuellement deux centres communautaires dans les provinces. Un troisième est sur le point d'être livré à Libreville (coopération japonaise). Les autorités envisagent la construction de 3 autres centres dans un proche avenir.

1.5 La filière aval

1.5.1 Les structures

La filière aval au Gabon reste artisanale. Il s'agit principalement de fumage / salage de produits de la pêche artisanale afin de stabiliser les produits avant distribution sur le marché intérieur et le marché des pays limitrophes.

Il n'existe que deux installations qui pourraient répondre à la caractéristique d'installation industrielle. La première est située à Port Gentil. Il s'agit d'un entrepôt pour la conservation des crevettes congelées en mer avant exportation. Cet entrepôt ne fonctionne pratiquement plus depuis la disparition de l'armement qui le possède. La seconde installation industrielle est la SIFRIGAB. Inaugurée en 2005, cette société située à proximité de Libreville et contrôlée par l'Etat devait devenir

un pôle majeur de traitement de produits de la pêche. Des lignes de transformations de produits thoniers en conserves et en longes avaient été installées, de même que des capacités de stockage importantes. Les autorités gabonaises ont délégué à un grand groupe industriel italien de l'agro-alimentaire qui gère en particulier une conserverie en côte d'Ivoire la gestion de cette unité. La SIFRIGAB n'a jamais pu monter en puissance depuis. La première explication est que la situation du Gabon vis-à-vis des règles sanitaires européennes n'a pas permis de l'ajouter sur la liste des établissements autorisés à exporter (gel de la liste). La seconde explication est qu'il n'a pas été possible de proposer des produits à des prix compétitifs. Les produits de transformation du thon sortis de l'usine sont au moins 10% plus chers que ceux du marché international du fait des surcoûts structurels qui s'appliquent au Gabon. Par ailleurs, la sécurisation de l'approvisionnement est restée un problème non résolu. Au moment de la mission d'évaluation, la situation de la SIFRIGAB semblait compromise. Les opérateurs italiens avaient annoncé leur départ imminent, et l'usine était bloquée par ses ouvriers qui réclamaient le paiement d'arriérés de salaires.

1.5.2 Les marchés

Le principal marché pour les produits de la pêche pêchés par les flottes autres que thonières est le marché national. Comme le montre les statistiques de la FAO sur le bilan d'approvisionnement en produits de la pêche du Gabon, le marché national est estimé à près de 60 000 tonnes par an pour couvrir des besoins domestiques qui s'élèvent à près de 35 kg / habitant, ce qui est relativement élevé. La pêche débarquée ne suffit pas à couvrir les besoins. Le Gabon devait importer l'équivalent de 25% de ses besoins intérieurs en 2007, et probablement plus maintenant avec la chute de la production locale. Ce sont essentiellement des produits de la pêche artisanale importés d'autres pays d'Afrique Centrale.

Tableau 12 : Données du bilan d'approvisionnement en produits de la pêche au Gabon pour 2007. Source : FAO

	2007
Production (1000 t)	39
Import (1000 t)	15
Variations stocks (1000 t)	1
Export (1000 t)	4
Disponibilité (1000 t)	59
Disponibilité par habitant (kg/hab)	34.9

La filière export est devenue marginale alors qu'elle était plus importante auparavant. Comme le montre les données suivantes, les exportations de produits de la pêche vers le marché européen qui constituait le principal débouché notamment pour les crustacés chutent continuellement depuis 2004, et sont devenues nulles en 2010. Ceci est la conséquence de la baisse de l'activité de pêche à la crevette qui est devenu non rentable du fait de la raréfaction des stocks, des baisses de prix sur les marchés mondiaux, et de l'augmentation des prix du carburant.

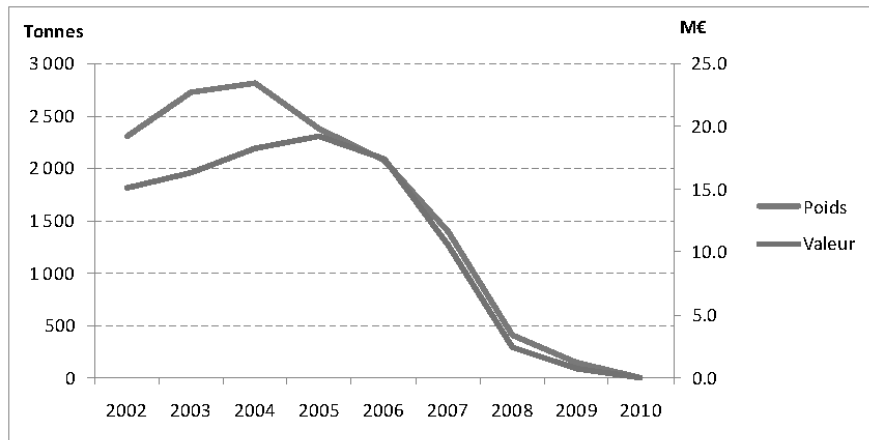


Figure 6 : Evolution des importations de produits de la pêche originaires du Gabon dans l'UE. Source : COMEXT

En ce qui concerne l'accès au marché européen :

- Le Gabon, qui n'est pas partie d'un APE et qui n'est pas un PMA, ne bénéficie plus que du régime SPG général. Les importations dans l'UE de produits originaires du Gabon sont ainsi frappées d'un droit de douane qui peut être élevé pour les produits transformés ;
- En ce qui concerne les règles SPS, le Gabon est sur la liste SANCO des pays autorisés à exporter des produits de la pêche vers l'UE depuis 2002. Les inspections de l'OAV organisées entre 2004 et 2010 ont identifié plusieurs non-conformités avec la législation en vigueur à tous les niveaux (autorité compétente, opérateurs). L'agrément a été maintenu mais avec des conditions dont le gel de la liste des établissements autorisés à exporter et l'obligation pour les Etats membres de procéder à des analyses des taux de métaux lourds et de sulfites dans les produits importés (Reg (CE) 601/2008). Ces conditions sont toujours en vigueur.
- En ce qui concerne la lutte contre la pêche INN, le Gabon a notifié à la Commission les autorités compétentes comme le prévoit le Reg (CE) 1005/2008. Par contre, aucun texte d'application n'a été promulgué au Gabon, ce qui fait que la certification des captures ne peut être mise en œuvre côté gabonais. L'entrée en vigueur du règlement étant intervenu au 1^{er} janvier 2010 quand le Gabon avait cessé d'exporter vers le marché de l'UE, cette absence de texte national n'a pas eu encore de conséquences sur le secteur privé.

Le Gabon est maintenant face à un dilemme : les unités exportatrices ayant disparu, est-il nécessaire de continuer à investir dans la mise aux normes SPS ? La position actuelle des autorités est poursuivre l'effort de mise aux normes car ne pas le faire fermerait définitivement l'accès au marché UE et découragerait tout nouvel investisseur ; et ne donnerait plus les éléments nécessaires afin d'assurer la sécurité des consommateurs nationaux.

2 LES CONDITIONS D'EXERCICE DE LA PECHE DANS LA ZEE

Le texte de base régissant les conditions d'exercice dans la ZEE du Gabon est le Code des Pêches et de l'Aquaculture adopté en 2005 (Loi 15/2005). Ce texte de base a été préparé avec l'aide de la FAO et plusieurs années ont été nécessaires avant que le Parlement ne l'approuve.

Ce texte est une Loi de portée générale qui abroge toutes les dispositions contraires antérieures (Loi de 1982, décret de 1994). Les dispositions techniques et éventuellement sanctionnables, doivent être précisées au moyen de décrets ou d'arrêtés d'application. C'est précisément ce qu'il manque en pratique. Depuis l'entrée en vigueur de cette loi, très peu de textes d'application ont été adoptés, ce qui fait que les conditions d'exercice dans la ZEE restent d'interprétation assez floue, à l'avantage

d'opérateurs peu scrupuleux, et au désavantage des autorités en charge du contrôle du respect des règles.

2.1 Les régimes d'accès

En matière de pêche maritime, on distingue la pêche artisanale de la pêche industrielle. Dans les deux cas une autorisation (licence) doit être obtenue des Autorités en préalable à l'exercice de la pêche.

Pour la pêche artisanale, les pêcheurs artisans doivent s'acquitter d'une redevance annuelle d'une valeur d'environ 90 € (60 000 CFA). La licence obtenue est valable une année. Pour les navires de pêche industrielle qui travaillent en dehors d'accords bilatéraux, le paiement d'un droit d'accès est exigé en contrepartie de la licence. Pour ces navires, le montant de la taxe annuelle se calcule par la formule établie en 1997:

$$T = R \times J \times P$$

Avec T : montant de la taxe, R : redevance de base suivant la nationalité, P : coefficient lié à l'espèce pêchée et J : jauge du navire en TJB.

L'arrêté fixant l'assiette et le taux des licences de pêche (001/97/MMP) donne les valeurs des paramètres.

R = 25 000 CFA pour les navires gabonais R = 75 000 CFA pour les navires étrangers

P = 1,5 pour les poissons de fond
P = 3 pour les crevettes et autres crustacés
P = 1 pour les thonidés
P = 0,5 pour les céphalopodes

Suivant ce barème, un thonier senneur étranger de 1000 TJB devrait payer environ 9 500 € par mois de présence dans la ZEE⁵.

Des régimes d'accès spécifiques sont prévus dans le cadre d'accords bilatéraux. Ils sont au nombre de 3 :

- L'accord avec l'UE pour l'accès de navires thoniers senneurs et palangriers, objet de cette évaluation ;
- L'accord avec le Japon pour l'accès de navires palangriers : prévu pour un maximum de 30 navires, l'accord fixe le coût de la licence à 10 000 USD par période de 3 mois. Les paiements sont supportés par les armateurs. Dans les contreparties, le Japon s'engage à coopérer au développement du secteur de la pêche par le biais de formations, de construction d'infrastructures, fourniture d'équipement ou encore mise à disposition d'expertise (études, assistant technique conseiller auprès du Ministre). L'accord prévoit le suivi par satellite et la soumission de données de captures (comme les navires UE), mais pas l'embarquement d'observateurs.
- L'accord avec la Chine : il ne s'agit pas d'un accord de pêche à proprement parler mais un protocole d'entente pour la création de sociétés mixtes au Gabon qui réservent 34% des capitaux à des intérêts gabonais (Etat ou privé). Les produits de la pêche sont débarqués au Gabon, mais peuvent être exportés. Le protocole prévoit également un cadre de coopération pour le développement du secteur au moyen d'investissements, mais dans des termes assez larges.

2.2 Les mesures techniques

Les principales mesures techniques en vigueur sont :

⁵ Suivant la formule : 75 000 (R) x 1000 (J) x P (1) = 75 000 000 CFA pour douze mois, divisé par 12 : 6 250 000 CFA par mois = 9 527 € par mois.

- L'interdiction de chaluter à moins de trois milles de la côte pour les chalutiers. Les thoniers sont quant à eux repoussés au-delà des 12 milles. En outre, l'interdiction de pêcher dans des aires maritimes comprises dans les limites de parcs nationaux
- L'obligation de débarquer les produits au Gabon
- Des tailles minimales de mailles de chaluts (40 mm)
- Un arrêt biologique de 4 mois (janvier - avril) applicable au chalutage au nord du Cap Lopez

Il n'y a pas de mesures de limitations de captures (TAC et/ou quotas) ou d'effort. Il n'y a également pas de tailles minimales des captures ou d'obligation d'emploi de dispositifs sélectifs comme cela se fait dans d'autres pêcheries crevettières mondiales. Par ailleurs, les navires peuvent choisir entre la licence crevette, poisson ou céphalopode, mais aucun texte ne précise les conditions associées à chaque type de licence en termes de composition des captures détenues à bord.

Certaines de ces mesures sont applicables en l'état de la législation (arrêt biologique, zones de pêche). Par contre, les règles sur les engins de pêche ne le sont pas car il manque les textes d'application. A titre d'exemple, la réglementation portant sur les maillages des chaluts ne peut être mise en application car il manque les textes précisant la procédure de mesure des mailles.

Le cadre réglementaire est par conséquent assez lâche. Il a favorisé le développement de comportements peu respectueux qui ont probablement contribué à l'épuisement de la ressource présente dans la zone accessible aux chalutiers industriels (soit jusqu'à 50 m environ). La conséquence est que la pêche industrielle des espèces côtières n'est maintenant plus viable au Gabon que ce soit d'un point de vue environnemental ou économique.

2.3 Le contrôle du respect des règles

Il est de notoriété publique que la réglementation en matière de pêche au Gabon a toujours été peu respectée, notamment de la part des navires de pêche industrielle. Profitant d'une absence de moyens de suivi et de contrôle des autorités, les armements transgressent régulièrement les limites imposées aux chalutiers (pêche dans la zone côtière), les interdictions de transbordement ou les règles sur les engins. Cette forte incidence de la pêche INN dans la ZEE du Gabon a très probablement contribué à déclencher la situation de crise que l'on connaît actuellement.

Sous l'impulsion de la Banque Mondiale qui a focalisé son intervention dans le secteur de la pêche sur la surveillance, les capacités de l'administration se sont sensiblement renforcées ces dernières années.

En premier lieu, suite à l'adoption du nouveau Code de la Pêche fin 2005, un nouveau cadre de contrôle et de sanctions a été adopté. Ce cadre réglementaire modernisé a permis d'introduire des dispositions importantes comme celles du suivi par satellite des navires, et un régime de sanctions.

Suite à l'intervention d'une assistance technique en 2008 sous financement Banque Mondiale / FAO, le décret instituant le contrôle par satellite (VMS) a été adopté en 2009. La création d'un Centre de Surveillance des Pêches (cellule spécialisée dans le suivi des navires et la coordination des moyens de contrôle) a suivi en 2009, avec la formation en France de cadres à l'utilisation du logiciel de suivi sélectionné. En parallèle, les autorités ont équipés les navires industriels de balises satellite en achetant une quarantaine de dispositifs et en les montant progressivement sur l'ensemble de la flotte. La connexion avec les Centres de Surveillance des Pêches des Etats membres a été créée, et depuis mi 2009 environ, les positions des navires de l'UE sous accord sont suivies par le CSP Gabonais.

Mi-2010, le suivi des navires restait encore perfectible. La base de données des licences de pêche n'était pas toujours cohérente avec les bases de données utilisées pour le suivi. Par ailleurs, certains armements restaient totalement réfractaires à la mesure. Comme le montre le tableau ci-après, seuls 13 chalutiers industriels émettent leurs positions régulièrement. Pour une quinzaine d'autres, les émissions sont intermittentes ou absentes.

Tableau 13 : Synthèse du suivi des chalutiers industriels licenciés en 2010. Source : Banque Mondiale

	Nombre	%
Navires chalutiers licenciés	34	100%
Navires chalutiers licenciés présents dans la base de données VMS	29	85%
Nombre de navires avec données balises complètes	28	82%
- Avec émissions régulières	13	35%
- Avec émissions intermittentes	2	6%
- Sans émission	(4 +9) 13	38%

La mise en œuvre du VMS est une avancée certaine. Lors des essais, le système a effectivement permis de visualiser des incursions de navires dans la bande des trois milles en action de pêche, et des comportements qui s'expliquent par des opérations de transbordement au large. Reste que pour appréhender les contrevenants, et vérifier la présence de navires qui ne sont pas équipés de balises VMS, il fallait des moyens d'intervention à la mer.

La DGPA ne dispose pas de moyens navigants. Les financements de la Banque Africaine de Développement seront utilisés pour acheter neuf vedettes côtières, mais d'un rayon d'action limité. Une de ces vedettes représente un investissement de l'ordre de 120 000 € pour les plus grandes, la moitié pour les plus petites. Sous l'impulsion du programme Banque Mondiale, la DGPA a essayé de mobiliser les moyens à la mer du Ministère de la Défense. L'opération s'est révélée coûteuse car les patrouilleurs ont des consommations élevées en carburant à la charge de la DGPA, et relativement rigide (négociations, préavis). La collaboration entre ces deux services de l'Etat s'est pour l'instant limitée à une ou deux patrouilles sans résultats. La DGPA a ensuite choisi d'affrêter des navires de pêche pour mener les opérations de contrôle. La solution se révélera être beaucoup plus économique et potentiellement efficace. Économique car le coût en carburant s'élève à environ 1,5 millions de CFA par jour (2 300 €), contre 3,4 millions de CFA (5 200 €) par tranche de 10 heures pour les navires de la Marine Nationale. Efficace car les navires en situation d'infraction ont plus de mal à identifier au radar un navire de pêche similaire aux leurs qu'un navire militaire, ce qui préserve l'effet de surprise et la possibilité de constater en flagrant délit. Les patrouilles expérimentales ont permis d'identifier des navires en situation de pêche illégale et de procéder à des inspections approfondies (avec un assistant technique), mais sans réellement pouvoir mettre en œuvre des moyens de répression car il manque encore des moyens d'intervention (matériel d'arraisonnement) et une base juridique utilisable par les agents pour rédiger des procès verbaux d'infraction.

Actuellement, le dispositif de contrôle est en cours de consolidation. De nouvelles interventions d'assistance technique sous couvert du programme piloté par la Banque Mondiale sont programmées. En attendant, le non-respect des zones de pêche continue d'être important. Le tableau suivant indique les infractions relevées en 2009, sans que l'on sache si ces infractions ont fait l'objet de procès verbaux et de poursuites.

Tableau 14 : Infractions relevées en 2009. Source: Centre de Surveillance des Pêches

Type d'infractions	Défaut de licence		Zone de pêche				Total
			Moins de trois milles marin		Parc marin		
Pavillon	Gabonais	Etranger	Gabonais	Etranger	Gabonais	Etranger	
Nombre d'infractions	0	1	38		2		41

Aucun des navires européens n'a fait l'objet d'une notification d'infraction depuis l'entrée en vigueur du protocole. Néanmoins, la DGPA se plaint à l'occasion de chaque réunion :

- De non respect des déclarations entrées / sorties obligatoires à chaque mouvement d'entrée ou de sortie de la ZEE
- De non respect dans les procédures de soumission des journaux de bord des navires européens. Des navires ne soumettraient pas leurs déclarations de captures comme le protocole le prévoit (45 jours après la fin de la marée suivant le protocole)

- De sous-déclaration chronique des captures réalisées dans la zone. Les navires européens minoreraient leurs captures réelles, probablement dans le but d'échapper aux paiements additionnels dus en au-delà d'un certain tonnage.

La Commission a demandé au Gabon de lui notifier en détail les noms des navires incriminés et les manquements reprochés. Cette notification n'a toujours pas été faite si bien qu'aucune recherche approfondie sur la réalité de ces reproches n'a pu être faite côté Commission auprès des Etats membres responsables du suivi de leurs navires. Il est bien entendu difficile de se prononcer sur la réalité de ces manquements. Néanmoins, on note que les navires européens déclarent souvent des tonnages en excès du tonnage de référence individuel (voir page 60), parfois près de fois plus. La sous-déclaration n'est pas manifeste et en tous cas pas un phénomène généralisé. Par ailleurs, ces données sont systématiquement vérifiées par les instituts de recherche des Etats membres qui disposent pour le faire des positions de navires et de l'intégralité des déclarations de capture.

3 L'ETAT DES STOCKS EXPLOITES ET LES IMPACTS DE LA PECHE SUR L'ENVIRONNEMENT

3.1 Les ressources autres que thonières

3.1.1 L'avis scientifique

Il n'existe pas au Gabon d'institutions spécialisées dans la recherche halieutique. Il n'y a donc pas de capacités nationales disponibles pour formuler des avis sur l'état des stocks et recommander des mesures de gestion.

Les informations sur l'état de la ressource démersale sont obtenues suivant deux moyens *i)* les groupes de travail scientifique du COPACE, une organisation consultative dépendante de la FAO, et *ii)* par le biais de campagnes de recherche organisées par l'aide bilatérale.

Concernant le COPACE, lorsque les données de capture et d'effort sont disponibles le potentiel des stocks et leur niveau d'exploitation peuvent être estimés par un modèle de production. Cette méthode est régulièrement utilisée par le Groupe de Travail du COPACE faute de données permettant l'utilisation de méthodes analytiques plus fiables. Le GT COPACE dont le dernier rapport public concernant les espèces dans la zone sud date de 2008 a traité les ressources démersales du Gabon, du Congo, de la R.D du Congo et de l'Angola (données récentes 1995-2006) comme un stock unique et les a analysées ensemble. Il n'y a donc pas d'avis spécifique aux stocks de la zone Gabon.

La seconde source de données provient de campagnes scientifiques à la mer. Ces campagnes sont effectuées par des tiers avec la présence de scientifiques gabonais à bord. Il n'y a pas de campagnes organisées par les institutions gabonaises avec des moyens nationaux (navire de recherche ou navire de pêche affrété). Les tiers en question sont le navire norvégien *R/V Dr Fridtjof Nansen* qui réalise des campagnes le long des côtes d'Afrique à intervalles réguliers (annuel) sous le couvert d'un programme conduit par la FAO, et le navire de recherche espagnol de l'IEO *B/O Visconde de Eza* qui a réalisé une campagne en 2002. Ces campagnes permettent d'évaluer les biomasses à l'instant t.

3.1.2 Résultats disponibles

Le tableau suivant présente les avis formulés par le COPACE. Dans tous les cas, le COPACE souligne la faible robustesse des résultats et invite les parties à fortement consolider la collecte des données sur les activités de pêche (captures par espèce, effort de pêche) et des données biologiques (distribution des captures par taille). Dans l'ensemble, les diagnostics tendent vers la surexploitation. Le stock de crevettes du Gabon, qui constitue l'une des principales richesses économiques de la zone, n'a pas pu être évalué faute de données.

Tableau 15 : Résumé des conclusions du COPACE concernant les stocks démersaux. Source : COPACE 2008

Espèce	Région	Etat	Recommandation d'aménagement
<i>Pseudotolithus sp.</i>	Angola, Congo et Cameroun	Surexploité	Réduire l'effort
<i>Galeoides decadactylus</i>	Angola, Congo et Gabon	Surexploité	Réduire l'effort
<i>Cynoglossus spp.</i>	Angola, Congo et Gabon	Surexploité	Réduire l'effort
<i>Arius sp.</i>	Gabon	Pleinement exploité	Ne pas augmenter l'effort de pêche
<i>Penaeus notialis</i>	Gabon	Pas concluant	Par mesure de précaution, ne pas augmenter la capture de cette espèce en attendant des évaluations plus précises

En ce qui concerne les campagnes de recherche, les résultats obtenus sont des estimations de biomasse.

Les opérations du navire norvégien se concentrent sur les évaluations de biomasses de petits pélagiques par echo-intégration, avec des chalutages expérimentaux sur la ressource démersale. Le tableau suivant présente le résultat des évaluations. La tendance relevée est une forte diminution des biomasses qui peut s'expliquer par une diminution réelle de l'abondance des espèces ciblées, mais aussi par des paramètres relatifs à l'organisation des campagnes (périodes notamment, voir infra).

Tableau 16 : Biomasse des principales espèces pélagiques suivant les campagnes du R/V Dr Fridtjof Nansen. Source : DGPA

Année	Biomasse Sardinelle (tonne)	Biomasse chinchard (tonne)	Biomasse autres (tonne)
2005	288 000	11 000	30 000
2006	225 000	7 000	36 000
2007	130 000	400	48 000
2008	32 000	5 000	32 000
2010	63 000	5 400	33 000

La campagne du navire océanographique espagnol B/O *Visconde de Eza* en 2002 s'est concentrée sur les ressources démersales en utilisant la technique de l'aire balayée. La campagne a surtout prospecté les zones situées au-delà des 3 milles de la côte. Le résumé des résultats est présenté dans le tableau ci-dessous. Il fait apparaître une biomasse totale d'un peu plus de 312 000 tonnes composée essentiellement d'espèces de poissons, avec une biomasse en crustacés (crevettes profondes) relativement faible à 4 200 tonnes.

Tableau 17 : Estimations de la biomasse par groupe d'espèce suivant les résultats de la campagne 2002 du B/O *Visconde de Eza*. Source : DGPA

Groupe d'espèce	Biomasse (tonne)	%
Poissons	283 227	91%
Mollusques	25 765	8%
Crustacés	4 223	1%
Total	312 482	100%

Il est très difficile de passer de ces estimations de biomasse à une évaluation du potentiel exploitable. Les données recueillies concernent toutes les espèces, commerciales ou non, qui ont pu être retenues dans un chalut qui avait des mailles de 20 mm. D'après la discussion qui a pu être menée avec les représentants gabonais présents à bord du navire lors de la campagne, la proportion d'espèces commerciales dans cette biomasse totale pourrait avoisiner les 30 à 40%. Si l'on adopte les mêmes hypothèses que lors du dépouillement de la campagne de 1985 (25% de la biomasse peut être prélevée), le potentiel exploitable pourrait se situer entre 25 000 et 30 000 tonnes par an. Il se situerait davantage dans les tranches profondes qui ne sont pratiquement pas exploitées à l'heure actuelle. Si l'on considère que les 20 000 tonnes prélevées par an par les navires opérant au Gabon le sont entre 0 et 100 m, cela confirme les doutes sur l'état de la ressource dans cette zone

L'intérêt de ces campagnes est de donner une photographie de l'état des ressources à un moment donné. Les méthodes utilisées sont le plus souvent des méthodes relativement grossières (écho-intégration, aires balayées) qui donne des estimations de la biomasse totale, et parfois de la biomasse d'espèces particulières d'intérêt commercial. Ces campagnes ne procurent le plus souvent que des indices d'abondance, à défaut de potentiel exploitable. Le passage de l'un à l'autre se fait suivant des méthodes que l'on peut qualifier d'empiriques et les résultats sont généralement entachés de niveaux d'incertitudes élevés. Ces niveaux d'incertitudes sont liés au caractère ponctuel des campagnes (alors que l'écosystème marin gabonais est soumis à de fortes variations intra-annuelles surtout au sud du Cap Lopez), au nombre de stations échantillonnées (souvent faible), aux engins expérimentaux utilisés (des chaluts dont les configurations sont souvent éloignées de la géométrie d'un chalut commercial), et aux zones prospectées (qui peuvent ne pas tenir compte des zones de concentration de l'effort de pêche commerciale).

Les informations disponibles ne permettent pas par conséquent d'avoir un avis scientifique robuste sur l'état des stocks et sur le potentiel exploitable, ni *a fortiori* de proposer des recommandations de gestion aux autorités en charge. Il existe cependant des indices convergents qui permettent d'estimer que la ressource côtière située dans la zone accessible aux chalutiers industriels est surexploitée. S'il existe encore un potentiel de développement des pêcheries au Gabon, il se situe très probablement dans les zones plus profondes au-delà des 50 - 100 m où l'effort de pêche reste très faible. Ces zones profondes sont de toutes manières moins productives que les zones côtières enrichies par les apports terrigènes.

3.2 La ressource thonière

3.2.1 Éléments de cadrage sur la pêcherie thonière de l'atlantique

La pêcherie thonière de l'atlantique concerne dans la zone tropicale la pêche de listao (*Kastuwonon pelamis*), d'albacore (*Thunnus albacares*) et de patudo (*Thunnus obesus*). L'exploitation industrielle des thonidés se fait suivant trois techniques :

- La pêche à la senne : cette technique consiste à capturer les bancs de thons repérés en surface ou subsurface à l'aide d'un filet encerclant (la senne). Les thons ainsi pêchés sont ensuite congelés à bord dans une saumure à -9°C. Ces thons ne peuvent être consommés en l'état. Ils sont destinés à la préparation industrielle de conserves. Les navires qui pratiquent cette pêche sont en général des navires de grandes capacités (80 m) capables de rester deux mois en mer. Un senneur moderne peut capturer autour de 10 000 tonnes de thonidés dans son année.
- La pêche à la palangre : la technique consiste à mouiller des lignes de plusieurs kilomètres sur lesquelles des hameçons appâtés sont montés à intervalles réguliers. Pratiquée à l'asiatique dans les couches profondes de l'océan (400 m), la technique permet de capturer essentiellement du patudo et de l'albacore qui seront ensuite congelés à bord. Pratiquée à l'europpéenne en surface, les prises sont constituées d'espadons (*Xiphias gladius*) et de thonidés. Dans les deux cas, cette technique occasionne la capture de quantités importantes de requins océaniques. Les prises des palangriers sont destinées au marché en entier (sashimi). Un navire palangrier mesure autour de 40 m. Il peut capturer jusqu'à 500 tonnes par an en restant plusieurs mois en mer.
- La pêche à la canne : Cette technique ancienne consiste à attirer les thonidés avec des appâts vivants, et à les capturer à la canne quand ils s'approchent du navire. Les thonidés pêchés par les canneurs sont destinés au marché de la conserve. Les navires concernés sont de capacité moyenne (autour de 30 m). Cette technique est encore utilisée au Ghana et au Sénégal côté oriental, et par le Brésil côté atlantique occidental. La flotte européenne de canneurs tend à décroître. Il reste une dizaine de navires espagnols basés à Dakar. La flotte de canneurs français a quasiment disparue (plan de sortie de flotte mis en œuvre en 2009 par les autorités françaises suite à l'échec des négociations pour un accord bilatéral de pêche avec le Sénégal).

➤ *La pêche à la senne*

On comptait en 2008 22 senneurs sous pavillon Espagnol ou Français. Il n'y a pas de senneurs sous pavillon d'un autre Etat membre. Comme le montre le graphique suivant, le nombre de senneurs européens dans l'atlantique a continuellement baissé depuis son maximum de 60 en 1991 pour atteindre un plus bas de 15 unités en 2006, avant de remonter. Cette tendance s'explique *i)* par l'entrée en flotte progressive de navires de plus grandes capacités remplaçant à chaque fois plusieurs navires de capacités individuelles plus faibles, et *ii)* par l'émergence durant les années 1990 de la pêcherie thonière de l'océan indien avec le transfert dans cette océan de la majorité des unités actives. La remontée amorcée en 2008 est la conséquence de la piraterie au large de la Somalie, avec le transfert en Atlantique de plusieurs unités qui travaillaient dans l'Indien. Cette tendance à la remontée des effectifs s'est confirmée après 2008 (23 unités en 2011) et a des chances de perdurer tant que le problème de la piraterie ne sera pas résolu.

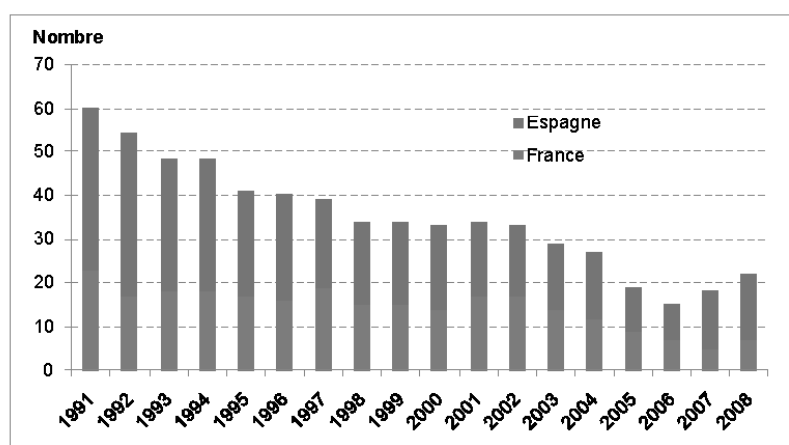


Figure 7 : Evolution du nombre de senneurs battant le pavillon de l'un des Etats membres de l'UE (Espagne et France). Source : ICCAT

En ce qui concerne les captures, la pêcherie à la senne représente une capture annuelle proche de 170 000 tonnes par an (moyenne 2007-2009). L'UE est la première flotte de pêche en activité, avec environ la moitié des captures, devant les flottes de senneurs enregistrées au Ghana, à Panama, aux Antilles Néerlandaises et au Cap Vert.

Tableau 18 : Captures (en tonnes) de thonidés à la senne dans l'océan atlantique tropical par pavillon. Source : ICCAT

Pavillon	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Moyenne 2007-2009
UE	102 030	68 760	54 515	48 236	75 929	92 946	72 370
Ghana	17 649	42 615	22 703	42 249	20 162	35 344	32 585
Panama	10 928	20 945	25 410	32 455	17 103	17 175	22 244
Netherlands	16 685		5 547	3 313	15 993	18 149	12 485
Antilles							
Cape Verde	1 970	14 045	16 174	10 575	16 413	9 050	12 013
Guatemala		10 298	12 670	9 843	11 127	7 632	9 534
Mixed flags (FR+ES)	9 608	8 518	9 692	5 990	5 006	6 121	5 706
Russian Federation			435	1 368	73	379	607
NEI (ETRO)	14 614	5 115	1 076	238			238
S. Tomé e Príncipe		725	767				0
Total	173 483	171 021	148 989	154 268	161 805	186 796	167 623

Les senneurs européens déchargent la majorité de leurs captures dans le port d'Abidjan en Côte d'Ivoire. Les thonidés sont soit vendus aux conserveries de la région (Côte d'Ivoire, Ghana), soit à d'autres pays tiers (Maroc, Turquie), ou encore vendues en Espagne pour être transformées dans les conserveries de Galice.

➤ *La pêche à la palangre*

D'après le registre des navires de plus de 20 m autorisés à pêcher des thonidés ou des espèces apparentées dans la zone de convention de l'ICCAT, 1 320 palangriers (longliners) sous 28 pavillons différents opèrent (ou ont opéré récemment) en Atlantique. Les dix principales flottilles sont, par ordre d'importance, celles du Japon (251 navires), de l'UE-Espagne (209 navires), de la Corée (191 navires), du Maroc (145 navires), de Taiwan (129 navires), de Panama (66 navires), des Etats-Unis (59 navires), de Chine (41 navires), de l'UE-Portugal (33) et du Venezuela (31 navires). Les nombres de navires de chaque flottille actifs chaque année ne figurent pas dans le registre ICCAT. Au contraire de la flotte des senneurs composée de navires plus grands, moins nombreux et plus visibles, la flotte palangrière est difficile à cerner avec précision.

Les palangriers ciblent une ou deux des trois principales espèces (soit l'espadon, soit l'albacore et le thon obèse) et capturent également les autres/l'autre espèce(s) comme prises accessoires.

Comme le montre le tableau suivant, les captures de thonidés majeurs (albacore, patudo) et d'espadons par les flottes internationales dans l'atlantique atteignent 95 000 tonnes par an en moyenne sur la période 2007-2009. La flotte européenne (principalement espagnole et portugaise) représente 14% du total avec des prises de l'ordre de 12 000 tonnes par an ces dernières années. Les principales entités de pêche sur ce segment sont asiatiques, avec le Japon (31% des captures en moyenne), Taiwan (15%) et la Chine (8%).

Tableau 19 : Captures (en tonnes) de thonidés tropicaux majeurs et d'espadons à la palangre dans l'océan atlantique tropical par pavillon. Source : ICCAT

Pavillon	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Moyenne 2007-2009
Japan	26 030	19 458	22 125	30 073	25 472	32 112	29 219
Chinese Taipei	24 359	16 502	4 812	14 853	12 376	15 350	14 193
UE	13 050	12 983	13 728	14 520	11 378	12 627	12 842
China P.R.	8 194	7 585	8 657	9 081	6 897	5 818	7 265
Brasil	6 261	9 489	6 875	6 372	5 681	5 182	5 745
U.S.A.	5 410	4 332	4 492	5 249	4 228	4 781	4 753
Korea Rep.	1 683	1 532	2 509	3 060	3 972	2 567	3 200
St. Vincent and Grenadines	4 432	173	3 057	3 812	2 717	2 573	3 034
Maroc	524	1 414	4 072	2 225	2 212	3 013	2 483
Philippines	2 227	1 987	2 092	2 665	2 157	2 110	2 311
Canada	1 598	1 879	1 702	1 555	1 390	1 221	1 389
Autres pavillons	6 817	7 899	9 559	8 290	7 957	8 893	8 380
TOTAL	100 584	85 231	83 678	101 754	86 437	96 247	94 813

➤ *La pêche à la canne*

Dans l'Atlantique Est, la plus importante flottille de canneurs est celle du Ghana, basée à Tema. D'après le registre ICCAT des navires, elle compte 24 unités. On ignore cependant le nombre de ces navires en activité chaque année ; cette information ne figurant pas dans le registre ICCAT. Cette flottille opère dans le golfe de Guinée, dans les eaux côtières de Sierra Leone, de Côte d'Ivoire, du Ghana et du Cap Lopez.

L'autre flottille importante opérant dans l'Est de l'Atlantique tropical est celle des canneurs européens battant pavillons de l'Espagne et de la France, et basés respectivement aux Iles Canaries et à Dakar. Sur la période 2000-2008, cette flottille a compté une douzaine de navires (8 espagnols et 5 français

par an, en moyenne). La flotte basée aux Iles Canaries opère surtout dans cette zone. La flotte basée à Dakar pêche essentiellement dans les eaux côtières du Sénégal et de la Mauritanie. Elle ne descend pas plus au sud que la Guinée Bissau, et n'est donc pas concernée par une possibilité d'accès au Gabon.

En ce qui concerne les captures des canneurs, elles se sont situées autour de 100 000 tonnes par an ces trois dernières années. La flotte des canneurs du Ghana est à l'origine du tiers des captures de ce segment de flotte. Elle devance la flotte de l'UE (Espagne surtout, Portugal et France) qui avec une capture moyenne proche de 30 000 tonnes représente 29% des prises. Les captures européennes intègrent celles réalisées dans les eaux lointaines et celles obtenues dans les eaux sous juridiction de l'UE (Canaries, Açores, Madère) sans qu'il ne soit possible de faire le distinguo. On trouvera ensuite des captures importantes pour la flotte sous pavillon du Brésil.

Tableau 20 : Captures (en tonnes) de thonidés tropicaux majeurs à la canne dans l'océan atlantique par pavillon.
Source : ICCAT

Flag	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Moyenne 2007-2009
Ghana	45 092	39 204	28 972	25 502	43 932	31 126	33 520
UE	33 910	36 470	43 383	34 073	29 599	25 660	29 778
Brasil	26 762	28 146	24 771	25 839	21 756	23 243	23 612
Senegal	2 552	6 896	6 063	6 983	5 327	6 721	6 344
South Africa	4 744	3 604	3 961	2 302	2 474	5 071	3 282
Namibia	3 130	2 064	2 482	1 075	1 890	5 066	2 677
EU.France	2 992	3 461	2 897	2 524	1 202	1 946	1 890
Venezuela	2 829	2 051	1 781	1 141	607	1 376	1 041
Autres pavillons	4 949	786	593	0	78	100	59
TOTAL	126 961	122 682	114 903	99 439	106 865	100 310	102 205

L'analyse des bases de données de l'ICCAT confirme la faible participation de navires sous pavillon du Gabon dans la pêche thonière atlantique. Les dernières déclarations de captures de thonidés par ce pays remontent à 2006 quand un total de 44 tonnes a été rapporté. Depuis, aucune déclaration de capture n'a été soumise à l'ICCAT, ce qui s'explique par l'absence de flotte nationale spécialisée sur ces espèces.

3.2.2 L'avis scientifique sur l'état des stocks cibles

Les thonidés sont des espèces de grands migrateurs présentes dans les eaux internationales de l'Atlantique et dans les ZEE des Etats côtiers entre la Maroc au nord et l'Angola au sud. Ces espèces sont gérées par l'ICCAT qui dispose d'un comité scientifique (le SCRS ou *Standing Committee on Research and Statistics*) chargé de statuer sur l'état de la ressource et de formuler des recommandations de gestion. Ce comité scientifique est composé de chercheurs des parties contractantes de l'ICCAT. Il analyse les données disponibles et fait un rapport à la commission plénière. Les avis sont considérés comme robustes car basés sur des modèles analytiques.

Le tableau suivant présente les avis scientifiques les plus récents pour les espèces présentes dans la zone tropicale et recherchées par les navires thoniers de l'UE qui sollicitent un accès aux eaux du Gabon. Ce tableau n'inclut pas le thon rouge, le germon ou d'autres espèces qui sont à affinité tempérée et donc non ciblées dans la zone du Golfe de Guinée.

Tableau 21 : Indicateurs d'état des stocks des principales espèces thonières. Source : ICCAT

Stock	Mortalité par pêche relative	Biomasse relative	Valeur PME (=RMD)**	Taux d'exploitation*	Niveau d'abondance*
Albacore	$F_{2009}/F_{PME} = 0,86$ (0,71-1,05)	$B_{2009}/B_{PME} = 0,96$ (0,72-1,22)	130 600 t 146 600 t	Modéré	Intermédiaire
Thon obèse	$F_{2009}/F_{PME} = 0,95$ (0,65-1,55)	$B_{2009}/B_{PME} = 1,01$ (0,72-1,34)	78 700 t 101 600 t	Modéré	Intermédiaire
Listao Atlantique E	$F_{2009}/F_{PME} =$ Très probable <1	$B_{2009}/B_{PME} =$ Très probable >1	143 000 t 170 000 t	Faible	Intermédiaire
Listao Atlantique W	$F_{2009}/F_{PME} =$ Très probable <1	$B_{2009}/B_{PME} =$ Très probable >1	30 000 t 36 000 t	Faible	Intermédiaire
Espadon Atlantique N	$F_{2009}/F_{PME} = 0,76$ (0,67-0,96)	$B_{2009}/B_{PME} = 1,05$ (0,94-1,24)	13 020 t 14 182 t	Modéré	Intermédiaire
Espadon Atlantique S	$F_{2009}/F_{PME} = 0,75$ (0,60-1,01)	$B_{2009}/B_{PME} = 1,04$ (0,82-1,22)	≈ 15 000 t	Modéré	Intermédiaire

* Les descripteurs standards incluent les catégories suivantes :

- 4 catégories pour les niveaux d'abondance (biomasse B) : 'Pré-exploitation', 'Intermédiaire', 'Faible' et 'Épuisé' ;
- 3 catégories pour les niveaux de taux d'exploitation (effort de pêche F) : 'Faible', 'Modéré' et 'Élevé'.

** : Les valeurs de la PME (RMD) reportées dans le tableau correspondent à l'intervalle de confiance, sauf pour l'albacore pour lequel les valeurs reportées sont celles issues de deux modèles différents.

Le tableau indique que pratiquement toutes les espèces se situent à des niveaux d'exploitation qui sont proches des niveaux de rendement maximum durable (RMD). L'exploitation de ces stocks est encadré par des mesures de gestion et de conservation adoptées dans le cadre multilatéral de l'ICCAT, et donc applicables à toutes les parties contractantes. Les principales mesures sont :

Thon obèse (*bigeye*)

- fixation du TAC 2010 à 85 000 t pour les parties contractantes et les parties, entités ou entités de pêche non-contractantes coopérantes ;
- limitation du nombre de navires de pêche à moins du nombre moyen de 1991 et 1992 ;
- limitation spécifique du nombre de palangriers ; Chine (45), Taïpei chinois (67), Philippines (10) ;
- limitation spécifique du nombre de senneurs pour le Panama (3) ;
- interdiction pour les senneurs et les canneurs de pêcher en novembre dans la zone comprise entre 0°00-5°00 N et 10°00W-20°00W (Rec. 04-01, en vigueur depuis 2005), pour réduire la mortalité des juvéniles).

Albacore (*yellowfin*)

- l'effort de pêche effectif ne doit pas dépasser le niveau de 1992 ;
- la fermeture spatio-temporelle de la pêche de surface visant à réduire les captures de juvéniles de thon obèse (Rec. 04-01, en vigueur depuis 2005), affecte également tous les thonidés tropicaux, et notamment l'albacore. Toutefois, il est reconnu que compte tenu de la couverture spatio-temporelle relativement réduite de cette fermeture, toute diminution de la mortalité des juvéniles d'albacore devrait être minime.

Listao (*skipjack*)

Pas de mesure de gestion et de conservation spécifique. Toutefois, la mesure de gestion Rec. 04-01, en vigueur depuis 2005 pour réduire la mortalité des juvéniles de thon obèse et consistant en une fermeture totale de zone a également des effets sur l'ensemble des espèces tropicales, en particulier le listao.

Espadon (*swordfish*)

Actuellement, les mesures de gestion en vigueur sont les mêmes pour les deux stocks :

- fixation de TAC et de quotas par entité. Pour le stock sud, l'UE dispose d'un quota décroissant de 5 282 t en 2010 à 4 824 t en 2012. Pour le stock nord, le quota de l'UE est de 6 718 t ajustable sous conditions.
- fixation d'une taille minimale de 125/119 cm.

Suivant les rapports de l'UE au Comité d'application des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT (le COC), l'UE respecte les mesures en vigueur (limitations de captures ou de navires, tailles minimales) pour ces espèces tropicales. En ce qui concerne les limites portant sur le nombre de navires, elles sont relativement confortables car l'année de référence retenue dans les recommandations de l'ICCAT est 1992, soit l'année où il y avait historiquement le plus de navires européens en activité dans l'atlantique. Ce nombre a ensuite diminué consécutivement à la migration d'une partie substantielle de la flotte vers l'océan indien, et à la stratégie des armateurs qui ont construit moins de navires, mais de capacité individuelle plus importante.

3.3 Impacts de la pêche sur l'environnement

En ce qui concerne l'impact de la pêche sur l'environnement côtier au Gabon, on passera assez rapidement car aucun navire européen ne participe aux pêcheries démersales. Les impacts du chalutage sont les mêmes que ceux relevés dans d'autres pêcheries similaires, à savoir des taux de rejet assez élevés (80% et plus) et des prises accidentelles de tortues, phénomènes aggravés par les l'emploi de maillage de petites dimensions et l'absence d'obligation d'emploi de dispositifs sélectifs. Les solutions pour diminuer ces impacts sont connues.

Concernant la pêche thonière, il s'agit d'une pêche qui se déroule dans la colonne d'eau. Il n'y a donc pas d'impacts directs de la pêche sur le fond, mais des prises d'espèces au statut particulier surtout par les palangres (ligne d'hameçons) qui sont moins sélectives que les sennes (filets encerclants).

➤ Requins

18 principales espèces de requins océaniques épipélagiques entrent dans les captures des palangriers de surface. Tous ces requins sont classés 'vulnérables' ou 'quasi menacés' dans la liste rouge de l'IUCN. Trois espèces : requin peau bleue (*P. glauca*), requin-taupo bleu (*I. oxyrinchus*) et requin-taupo commun (*L. nasus*) ont représenté, de 1997 à 2006, 97 % des débarquements de requins effectués par les palangriers espagnols ciblant l'espadon, avec près de 87% des captures constituée du peau bleue. Il faut cependant signaler que toutes les parties contractantes de l'ICCAT ne signalent pas leurs captures de requins. Le tableau suivant présente les espèces de requins qui entrent dans les captures des palangriers de surface espagnols dans l'Atlantique, la proportion des différentes espèces, ainsi que le statut de ces espèces dans les listes de l'IUCN. Ces données ont été recueillies principalement par le biais de programmes d'observations à bord. La flotte des palangriers européens est la seule à fournir des données détaillées.

Tableau 22 : Requins entrées dans les captures accessoires des palangriers espagnols ciblant l'espadon en Atlantique, de 1997 à 2006, et leur statut respectif dans la liste rouge de l'IUCN (d'après Mejuto et al., 2006)

Espèces	Familles	%	Statut dans la liste rouge de l'IUCN
<i>Prionace glauca</i>	Carcharhinidae	87,06	Quasi menacé
<i>Isurus oxyrinchus</i>	Lamnidae	9,88	Vulnérable
<i>Alopias superciliosus</i>	Alopiidae	0,22	Vulnérable
<i>Isurus paucus</i>	Lamnidae	0,14	Vulnérable
<i>Lamna nasus</i>	Lamnidae	0,09	Vulnérable
<i>Alopias vulpinus</i>	Alopiidae	0,08	Vulnérable
<i>Carcharhinus falciformis</i>	Carcharhinidae	0,05	Quasi menacé
<i>Carcharhinus longimanus</i>	Carcharhinidae	0,03	Vulnérable
<i>Sphyrma zygaena</i>	Sphyrnidae	0,03	Vulnérable
<i>Carcharhinus signatus</i>	Carcharhinidae	0,02	Vulnérable
<i>Galeocerdo cuvier</i>	Carcharhinidae	0,02	Quasi menacé
<i>Carcharhinus limbatus</i>	Carcharhinidae		Quasi menacé
<i>Carcharhinus plumbeus</i>	Carcharhinidae		Vulnérable
<i>Sphyrma lewini</i>	Sphyrnidae		Menacé
<i>Carcharhinus galapagensis</i>	Carcharhinidae		Quasi menacé
<i>Carcharhinus obscurus</i>	Carcharhinidae		Vulnérable
<i>Pseudocarcharias kamoharai</i>	Pseudocarchariidae		Quasi menacé
<i>Alopias pelagicus</i>	Alopiidae		Vulnérable

Actuellement, à cause de l'insuffisance de la quantité et de la qualité des données disponibles (prises historiques, données de PUE, ...), les évaluations de l'état des stocks de requins pélagiques, réalisées au sein de l'ICCAT, restent très incertaines.

Requin peau bleue, *Prionace glauca* :

Pour les stocks de requin peau bleue de l'Atlantique Nord et Sud, la biomasse semble se situer au-dessus de la biomasse correspondant à la PME et les niveaux de captures actuels en-dessous de l'effort à la PME, soit la situation d'un stock qui n'est pas en état de surexploitation. Les estimations réalisées ne soutiennent pas l'hypothèse d'une raréfaction des stocks due à la pêche.

Requin-taupo bleu, *Isurus oxyrinchus*

Pour le stock de requin-taupo bleu de l'Atlantique Nord, la plupart des résultats des modèles appliqués ont indiqué une raréfaction du stock de près de 50% de la biomasse estimée pour les années 1950. Actuellement, il existe une probabilité non-négligeable que le stock de requin-taupo bleu de l'Atlantique Nord se situe en-dessous de la biomasse correspondant à la PME.

Concernant le stock de requin-taupo bleu de l'Atlantique Sud, la seule approche de modélisation qui a pu être appliquée ne permet pas de formuler une hypothèse plausible sur son état.

Requin-taupo commun, *Lamna nasus*

En 2009, le SCRS a tenté de procéder à l'évaluation de quatre stocks de requins-taupo communs dans l'Océan Atlantique : Nord-Ouest, Nord-Est, Sud-Ouest et Sud-Est. On ne commente ici que les situations pour l'Atlantique Sud-Ouest et Sud-Est.

En général, les données pour le requin-taupo commun de l'hémisphère Sud sont trop limitées pour fournir une indication solide de l'état des stocks. Pour l'Atlantique Sud-Ouest, les données limitées indiquent une chute de la pue de la flottille uruguayenne ; et les modèles suggèrent donc une baisse potentielle de l'abondance du requin-taupo commun à des niveaux inférieurs à la PME, et des taux de mortalité par pêche au-dessus de ceux qui permettraient d'atteindre la PME.

Pour l'Atlantique Sud-Est, les taux de capture disponibles suggèrent une stabilité depuis le début des années 1990. Comme cette tendance ne peut pas être observée sur le plus long terme, ces taux n'apportent aucune information sur la situation des niveaux actuels par rapport à la B_{PME} .

La pêche dans l'Atlantique Nord Est se déroule en grande partie dans les eaux de l'UE. Dans cette zone, il pouvait être pêché sous un quota réduit (400 t), mais sa pêche est désormais interdite par la réglementation communautaire. Dans les parties tropicales de l'Atlantique, cette espèce ne fait pas l'objet de ce type de limitation de captures.

Recommandations de gestion

Dans l'impossibilité de proposer des mesures de gestion spécifiques pour les stocks d'espèces ayant la plus grande vulnérabilité, les recommandations du SCRS sont les suivantes :

- Interdire la conservation à bord et les débarquements des espèces menacées de surpêche et considérées comme ayant un taux de survie élevé après remise à l'eau, afin de réduire la mortalité par pêche.
- Progresser dans la collecte des données, la connaissance des cycles vitaux des espèces et des interactions avec les pêcheries de thonidés, afin de permettre des évaluations de l'état des stocks.
- Envisager l'adoption de mesures de limitation des tailles, minimales ou maximales, au débarquement, afin de protéger respectivement les juvéniles ou le stock reproducteur ; ainsi que toutes autres mesures techniques d'atténuation (modifications d'engins, restrictions spatiotemporelles,...). De telles mesures de gestion devraient être combinées à des actions de recherche pour connaître leur efficacité.
- Adopter une approche de précaution pour le requin océanique (*Carcharhinus longimanus*) en instaurant une taille minimale de 200 cm de longueur totale, qui permettrait de protéger les premiers âges reproducteurs.

Outre les évaluations précédentes, des évaluations des risques écologiques (ERA, *Ecological Risk Assessment*) ou analyse de productivité-vulnérabilité (PSA, *Productivity Susceptibility Analysis*) ont été conduites sur les trois principales espèces précédentes (*P. glauca*, *I. oxyrinchus*, *L. nasus*) ainsi que sur sept autres espèces prioritaires de requins pélagiques pour lesquelles les données disponibles sont très limitées (*Isurus paucus*, *Alopias superciliosus*, *Alopias vulpinus*, *Carcharhinus longimanus*, *C. falciformis*, *Sphyrna lewini*, *Sphyrna zygaena*).

La faible productivité des requins pélagiques les rend particulièrement vulnérables à la pêche hauturière à la palangre, la vulnérabilité étant inversement proportionnelle à la productivité (Cortés et al., 2010). Dans le tableau suivant, les espèces sont classées par ordre de productivité croissante, et donc de vulnérabilité décroissante. L'espèce la plus pêchée *P. glauca* est aussi l'espèce la moins vulnérable ce qui expliquerait sa résilience.

Tableau 23 : Valeurs de productivité et classement de vulnérabilité pour les principales espèces de requins pélagiques capturées par les palangriers en Atlantique

Espèces	Familles	Productivité	Classement de vulnérabilité
<i>Alopias superciliosus</i>	Alopiidae	0,01	1
<i>Isurus oxyrinchus</i>	Lamnidae	0,014	2
<i>Isurus paucus</i>	Lamnidae	0,014	3
<i>Lamna nasus</i>	Lamnidae	0,053	4
<i>Carcharhinus falciformis</i>	Carcharhinidae	0,076	5
<i>Carcharhinus longimanus</i>	Carcharhinidae	0,087	6
<i>Sphyrna lewini</i>	Sphyrnidae	0,09	7
<i>Sphyrna zygaena</i>	Sphyrnidae	0,124	8
<i>Alopias vulpinus</i>	Alopiidae	0,141	9
<i>Prionace glauca</i>	Carcharhinidae	0,301	10

Les analyses de risques estiment la productivité (taux de croissance intrinsèque de la population, r) en utilisant une matrice de Leslie et en incorporant une incertitude aux niveaux des paramètres suivants : âge à la maturité sexuelle, durée de vie, âge à la mortalité naturelle et fécondité. La vulnérabilité à la

pêche est le produit de quatre composantes : disponibilité de l'espèce, probabilité de rencontre de l'espèce avec l'engin de capture en fonction de sa répartition verticale, sélectivité de l'engin de pêche et mortalité de l'espèce après capture (Cortés et al., 2010).

➤ *Tortues marines*

Six espèces de tortues marines sont représentées dans l'océan Atlantique :

- la tortue caouanne, *Caretta caretta* ;
- la tortue luth, *Dermochelys coriacea* ;
- la tortue verte, *Chelonia mydas* ;
- la tortue olivâtre, *Lepidochelys olivacea* ;
- la tortue de Kemp, *Lepidochelys kempii* et
- la tortue imbriquée, *Eretmochelys imbricata*.

Toutes ces espèces figurent dans la liste rouge de l'IUCN. *C. mydas*, *L. olivacea*, *C. caretta*, sont classées comme espèces menacées, et *D. coriacea*, *L. kempii* et *E. imbricata*, comme espèces en danger critique d'extinction.

Bien que les tortues marines soient capturées dans l'Océan Atlantique par une grande variété d'engins de pêche, les plus grandes quantités de la plupart de ces espèces sont capturées accidentellement par les pêcheries palangrières pélagiques, ciblant les thons, l'espadon et les requins. En outre, les captures accidentelles de tortues luths et de tortues caouannes par ces pêcheries sont considérées comme la principale cause du déclin de ces populations (in Honig et al., 2008).

Quelques estimations de taux de captures accidentelles de tortues marines par les palangriers de surface ont été publiées pour l'océan Atlantique (tableau suivant).

Tableau 24 : Estimations des taux de captures accidentelles de tortues marines dans diverses régions de l'océan Atlantique (Domingo et al., 2006 ; et in Honig et al., 2008)

Référence	Taux de capture/1 000 hameçons	Date	Région	Espèces
Witzell, 1999	0,2	1996	Atlantique N	Toutes
Lewison et al., 2004	3,5	2000	Atlantique	Toutes, surtout <i>C. caretta</i> et <i>D. coriacea</i>
Carranza et al., 2006	1,02	2003 (mai-septembre)	Golfe de Guinée	Toutes, surtout <i>L. olivacea</i>
Domingo et al., 2006	0,47	1998-2004	Atlantique SW	Toutes, surtout <i>C. caretta</i> et <i>D. coriacea</i>
Honig et al., 2008	0,2	2000-2005	Atlantique SE	Toutes

Des informations plus détaillées ont été collectées pour l'Atlantique Sud-Est. Des tortues marines sont l'objet de captures accidentelles par les palangriers de surface opérant au large des côtes d'Afrique du Sud, de Namibie et d'Angola, dans le Grand Ecosystème Marin du Courant de Benguela (BCLME, *Benguela Current Large Marine Ecosystem*) . Cinq espèces fréquentent cette zone : *C. mydas*, *L. olivacea*, *C. caretta*, *D. coriacea* et *E. imbricata*.

Le BCLME, caractérisé par un fort upwelling côtier et une productivité élevée, est un important réservoir de biodiversité et de biomasse de zooplancton, poissons, oiseaux marins, mammifères marins et tortues marines (Honig et al., 2006) où les activités de pêche sont développées, et notamment la pêche à la palangre dérivante. D'après les données de l'ICCAT, 172,4 millions d'hameçons (34,5 millions/an, en moyenne) ont été mouillés dans cette zone sur la période 2000-2004, par des palangriers battant neuf pavillons différents, les plus nombreux étant sous pavillons de Taiwan et du Japon, et représentant, respectivement, 46,4 % et 36,4 % de l'effort de pêche total (Honig et al., 2006).

A partir de l'analyse des informations disponibles (données publiées, rapports d'observateurs embarqués, enquêtes de terrain) les captures accidentelles de tortues marines des palangriers opérant dans la zone du BCLME ont été estimées à 35 000 tortues marines/an entre 5°S et 15°S ; et à 4 200 tortues marines/an entre 15°S et 35°S.

Au cours de la période 2000-2005, les captures accidentelles de tortues marines furent suivies à bord de palangriers de surface battant pavillon de l'Afrique du Sud et ciblant l'espadon et les thons dans l'Atlantique Sud-Est, avec un effort de pêche moyen de 0,98 million d'hameçons/an. Les observations portèrent sur les prises de 0,52 million d'hameçons. Au total, 118 tortues marines furent capturées, toutes par des navires ciblant l'espadon :

- tortues caouannes : 71
- tortues luths : 19
- tortues vertes : 2
- tortues imbriquées : 4
- tortues non identifiées : 22

Les captures accidentelles de tortues sont très variables d'une année sur l'autre. Le taux de captures le plus élevé a été observé en 2002 (0,76 tortues/1 000 hameçons) ; par contre aucune tortue n'a été capturée en 2000 et 2004. La plupart des tortues capturées (95 %) furent remises à l'eau ; seules 18 % d'entre elles étaient vivantes. Sur l'ensemble de la période, le taux de capture global de tortues marines par la flottille sud-africaine ciblant l'espadon au large de la côte Ouest d'Afrique du Sud a été de 0,2/1 000 hameçons. Avec un effort de pêche moyen de 0,98 million d'hameçons/an, on estime que 223 tortues, en moyenne, ont été capturées chaque année par les palangriers de surface sud-africains ayant opéré dans le BCLME entre 2000 et 2005 (Honig et al., 2006).

➤ *Oiseaux de mer et mammifères marins (pour mémoire)*

Les captures accidentelles d'oiseaux marins par les palangriers ciblant l'espadon ont lieu dans les zones de pêche des hautes latitudes des deux hémisphères, donc en dehors de la zone tropicale. Cinq espèces sont notamment capturées : quatre espèces d'albatros et le puffin cendré. Sur la période 2003-2005, 27 591 oiseaux marins dont 57 % d'albatros furent capturés avec 1,07 millions d'hameçons.

Les captures accidentelles de mammifères marins par les palangres dérivantes sont très faibles. De plus l'impact sur les populations de cétacés et de pinnipèdes est négligeable ; la plupart des prises accidentelles survenant lors du virage de l'engin de pêche et les animaux pouvant être libérés vivants.

➤ *Solutions et mesures de mitigation*

Les impacts environnementaux de la pêche thonière constituent un problème qui doit être réglé pour toutes les flottes internationales quel que soit la zone où elles se trouvent. La faible connaissance que l'on a sur les espèces impactées (biologie, réponse à la pêche) prévient la mise en œuvre de mesures obligatoires de mitigation de grande envergure. Cela n'a pas empêché l'ICCAT d'adopter des mesures afin de minimiser certains de ces impacts. Elles intègrent notamment :

- L'interdiction de la pêche aux requins pour le prélèvement de nageoires, l'interdiction de pêche du requin renard *Alopias superciliosus* et l'obligation de prendre des initiatives pour réduire les prises d'autres espèces de requins
- L'obligation d'employer des dispositifs d'effarouchement des oiseaux dans les latitudes au sud du 20°S
- En ce qui concerne la protection des prises de tortues, aucune mesure obligatoire n'a été adoptée à ce jour. La recommandation de l'ICCAT concernant les tortues marines vise à encourager la collecte de données et à préserver les chances de survie après la pêche. Des programmes de recherche sont menés afin d'identifier des solutions portant en particulier sur la forme des hameçons et les appâts employés.

4 LA POLITIQUE SECTORIELLE : FONDEMENTS ET MISE EN ŒUVRE

4.1 La politique du Gabon pour son secteur de la pêche

La feuille de route des autorités nationales pour le développement du secteur de la pêche se retrouve dans plusieurs documents.

➤ *Lettre de Politique des secteurs Forêt, Pêche et Aquaculture (2004)*

Le document de base reste à ce jour la Lettre de Politique des secteurs Forêt, Pêche et Aquaculture, Aires protégées, Environnement et de la Formation adoptée en Conseil des Ministres en 2004. Ce document exprime les réformes que le gouvernement entend conduire dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture dans le cadre de la diversification de l'économie et dans le souci d'améliorer les performances et l'efficacité. Il s'agit en quelque sorte d'une lettre de cadrage portant à la connaissance du public l'agenda des réformes de gouvernance que le Gouvernement entendait entreprendre dès 2004 et que devaient ultérieurement appuyer des dispositions réglementaires et un programme d'investissements.

La lettre comporte les 5 chapitres suivants :

- Chapitre 1. Le secteur forêt,-filère bois
- Chapitre 2. La valorisation de la biodiversité et les aires protégées
- Chapitre 3. Les objectifs et stratégies dans le secteur des pêches et de l'aquaculture
- Chapitre 4. Les objectifs et stratégies dans le domaine de l'environnement
- Chapitre 5. Les objectifs et stratégies dans le domaine de la formation

Concernant le secteur des pêches et de l'aquaculture, la lettre commence par rappeler que la politique du Gouvernement est de contribuer à la sécurité alimentaire et à la diversification de l'économie.

3 grands objectifs et des stratégies appropriées sont assignés au secteur :

1 - Maximiser les productions et leur disponibilité sur le marché.

- ✓ ° mettre en repos les zones surexploitées (au nord du Cap Lopez et à proximité des centres urbains) et redéployer les activités de pêche sur les ressources et les zones encore peu exploitées
- ✓ ° améliorer l'outil de production nationale pour accéder aux ressources peu exploitées, grâce notamment à une fiscalité sectorielle mieux adaptée (taxes sur intrants, taxes portuaires, droits de douane, TVA etc..).
- ✓ ° créer les conditions favorisant les débarquements des productions des flottes étrangères (avec, par exemple, la création d'un port de pêche hauturière à Port-Gentil).
- ✓ ° renforcer l'organisation du sous-secteur pêche artisanale
- ✓ ° créer les conditions techniques favorisant la transformation des produits et la réduction des pertes après capture dans l'ensemble des filières
- ✓ ° promouvoir une aquaculture durable
- ✓ ° compléter et renforcer le système de suivi, contrôle et surveillance (système de suivi des navires par satellite)

2 - maximiser la valeur ajoutée créée localement

- ✓ ° renforcer ou créer des filières de transformation et de négoce
- ✓ ° poursuivre la politique de contrôle de qualité et de mise aux normes des produits destinés aux marchés local et extérieur

3- améliorer la balance commerciale du secteur

- ✓ ° promouvoir le développement et la diversification des exportations

- ✓ ° développer des accords de pêche sur les ressources peu ou pas exploitées par les flottes nationales comme les céphalopodes, les crevettes et les crabes de fond.

Est mentionné in fine le développement d'une politique sectorielle régionale avec les Etats de la sous région qui pourrait être inscrite à l'ordre du jour des rencontres régionales du Comité Régional des Pêches du Golfe de Guinée (COREP) ou de la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains riverains de l'océan atlantique (COMHAFAT).

La lettre de politique sectorielle adoptée se conclut par un rappel des mesures réglementaires et institutionnelles prioritaires qui doivent être prises dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture.

Il s'agit de :

- La promulgation du Code des pêches et de l'aquaculture
- La mise en place d'une fiscalité encourageant les investissements dans l'outil de production et la transformation
- La modernisation et le renforcement du système de suivi, contrôle et surveillance des activités de pêche
- La poursuite et l'intensification de la coopération régionale et internationale
- La re dynamisation de la recherche-développement et de la formation
- Le renforcement des services provinciaux
- La promotion de l'organisation des professionnels

Cette feuille de route intègre par conséquent la mise en œuvre d'une pêche durable à l'aide de mesures mieux contrôlées par les services de l'Etat (notamment au moyen du suivi par satellite), un programme d'infrastructures et de réformes fiscales destinés à améliorer le climat des affaires de manière à ce que le pays puisse tirer davantage de bénéfices socio-économiques de son secteur de la pêche. Ce sont de grands objectifs tout à fait cohérents avec la situation du secteur de la pêche au début des années 2000. La Lettre de politique sectorielle n'inclut cependant pas d'indicateurs de résultats.

➤ *Le Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (2005)*

Adopté en décembre 2005, Le Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCRCP) devait servir de base au Gouvernement pour réduire l'incidence de la pauvreté dans le pays notamment par le biais de l'identification et du développement de secteurs potentiels de croissance.

Avec les secteurs de la forêt et l'environnement ; des mines et des hydrocarbures ; du tourisme et de l'agriculture, le secteur de la pêche est considéré comme un secteur porteur de croissance à part entière. A ce titre, le DSCRCP prend acte des contraintes qui pèsent sur ce secteur, à savoir :

- la faible capacité technique des acteurs de la filière ;
- la capacité institutionnelle limitée des administrations nationales chargées de la gestion et de la promotion du secteur ;
- la faible implication des opérateurs nationaux dans les filières de production, de transformation et de commercialisation ;
- l'insuffisance des infrastructures et équipements de base ;
- la dégradation de l'environnement (destruction des habitats et des zones de frayage).

Le document prévoit ainsi de fixer 4 objectifs spécifiques pour le développement du secteur qui sont :

1. La planification de la gestion durable des ressources halieutiques;
2. L'amélioration le système de protection des ressources halieutiques ;
3. La satisfaction de la demande du marché local par les productions nationales ;
4. L'organisation des professionnels du secteur et assurer leur formation.

Les stratégies retenues

- L'amélioration de la production nationale et la promotion des initiatives privées: ce programme contenait notamment des dispositions pour renforcer les infrastructure de

- débarquement de la pêche industrielle et artisanale, organiser le sous-secteur artisanal et aquacole, et améliorer le contrôle de la salubrité des produits mis sur les marchés.
- Renforcement durable du secteur des pêches et de l'aquaculture et du système de protection des ressources incluant le renforcement des connaissances sur la ressource, la mise en œuvre de plans d'aménagement, l'amélioration du système de collecte des statistiques et le renforcement de la surveillance des activités de pêche.
- Amélioration de la contribution du secteur à la formation du PIB avec la création ou le renforcement de filières artisanales, l'industrialisation de l'industrie de la pêche et la mise aux normes sanitaires internationale des produits de la pêche. Pour ce volet, le DSCRP prévoyait un objectif de contribution du secteur de 6% au PIB à l'horizon 2008 soit une très forte croissance par rapport au 1,5% estimés à l'époque.

De manière globale, les objectifs du DSCRP ne sont pas très différents des objectifs de la lettre de politique sectorielle. On retrouve la préoccupation de préserver les ressources et d'améliorer l'encadrement du secteur et le contrôle des activités, et de maximiser les retombées socio-économiques.

➤ *Le programme électoral du nouveau Président de la République (2009)*

Fin 2009, le nouveau Président de la République élu a engagé le pays dans un processus de réforme visant à développer l'économie du pays. Ce programme appelé « Gabon Emergent » s'articule autour de 3 piliers qui concernent tous les secteurs de l'économie :

- Le Gabon Vert avec la valorisation des atouts naturels du pays et la préservation de la biodiversité
- Le Gabon Industriel se focalisant sur la valorisation dans le pays des matières premières extraites (minérales, bois, matières alimentaires)
- Le Gabon des Services pour mettre en valeur les ressources humaines du pays avec notamment les volets éducation, santé, conditions de travail et infrastructures

Le premier paquet de réforme concernera la mise en œuvre du pilier « Gabon Vert ».

Ces initiatives politiques concernent le secteur de la pêche, notamment pour les volets préservation de la ressource, création de valeur ajoutée à terre et renforcement des capacités humaines. Le Ministère en charge prépare une nouvelle feuille de route sectorielle qui intégrera ces volets et remplacera à terme la lettre de politique sectorielle adoptée en 2004. Cette nouvelle stratégie sectorielle prendra en compte le souci de renforcer la durabilité environnementale (connaissance des stocks, mesures de protection, écolabelisation), la durabilité institutionnelle (cadre juridique, formation des agents de la fonction publique et du secteur privé), la durabilité économique (mesures fiscales et climat des affaires incitatif, augmentation des exportations, domiciliation de la rente halieutique) et la durabilité sociale (organisation de la profession, place de la femme, disponibilité des produits de la pêche sur le marché). Il ne devrait pas il y avoir de révolution par rapport aux objectifs sectoriels affichés par le passé.

4.2 Les institutions en charge du secteur

La gestion du secteur de la pêche est désormais placée sous la tutelle du Ministère en charge de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et du développement rural. Le secteur se rattache ainsi à un Ministère à vocation agricole alors qu'il était placé jusqu'à un passé récent sous un Ministère chargé de l'économie forestière, des eaux et des parcs nationaux.

Au sein du Ministère, une direction générale, la Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture (DGPA) centralise la conduite de la politique sectorielle. La DGPA est structurée en plusieurs directions techniques dont l'organigramme a été totalement réformé en mars 2011.

La DGPA fonctionne avec un effectif de 200 fonctionnaires dont 120 cadres et 80 techniciens. Elle emploie en outre un volant d'environ 180 employés temporaires non-titulaires. Les effectifs restent très

centralisés avec une centaine de cadres à Libreville. Les délégations dans les provinces ne comptent en général que un ou deux agents de la fonction publique épaulés par du personnel non-titulaire.

L'un des problèmes majeurs de la DGPA reste la formation de ses cadres. Il n'y a pas au Gabon d'instituts de formation supérieure délivrant des formations adaptées à ce type de profil. Il existe certes des formations générales aux eaux et forêts ou vétérinaire, mais qui ne sont pas suffisantes. Les cadres doivent donc être formés à l'extérieur du pays, ce qui pose un problème en termes de coût.

4.3 Les ressources financières

La mise en œuvre de la politique sectorielle s'appuie sur des fonds d'origine nationale et sur des programmes mis en œuvre par des bailleurs de fond bilatéraux ou multilatéraux.

4.3.1 Ressources nationales

Comme tous les organes du Gouvernement, le Ministère en charge de la pêche reçoit une dotation annuelle pour financer l'investissement et le fonctionnement des services (hors salaires des agents de la fonction publique qui sont pris en charge par l'Etat). Cette dotation apparaît dans la Loi de finance annuelle. En outre, une régie des recettes a été créée en 2004 et réformée en 2007. Les arrêtés⁶ prévoient que les recettes du secteur issues du paiement des droits, taxes et redevance (dont celles issues de l'accord de pêche avec l'UE) et des amendes soient reversées :

- 40% au profit du Budget de l'Etat
- 10% sur un compte intitulé « frais de poursuite agent judiciaire du trésor »
- 50% sur un compte intitulé « Fonds pêche maritime » dont la DGPA à la gestion conformément aux règles de la comptabilité publique.

La DGPA bénéficie ainsi des ressources de ce fonds pêche maritime qui n'apparaît pas dans les lois de finances et qui se place donc hors-budget.

Concernant la Loi de finance, il n'a été possible que de voir la programmation initiale 2011. Celle-ci fait apparaître un budget de fonctionnement d'environ 715 000 € pour l'année (hors salaires agents de la fonction publique) dont une grosse partie est destinée à payer les salaires des personnels non-titulaires, les coûts en énergie et des frais de mission. On notera le budget de fonctionnement tout à fait dérisoire du Centre de Surveillance de Pêche (2 900 € pour l'année) ou de celui du service en charge de l'inspection sanitaire (12 500 €).

Concernant le budget d'investissement, il est extrêmement élevé (9,5 M€ dont 96% sur le projet d'appui du secteur pêche aquaculture). Il s'agit en réalité d'un fonds payé par la Banque Africaine de Développement qui se retrouve dans les dépenses sur le budget de l'Etat, alors qu'il n'apparaît pas dans les recettes. Ceci illustre les problèmes de suivi des montants de l'aide internationale identifiés par l'OCDE (voir Tableau 9 page 13). Les représentants de l'EEAS à la Délégation de l'UE à Libreville ont également identifié ce biais dans la construction des lois de finance nationales. Les deux autres lignes du budget d'investissement concernent la contrepartie gabonaise à un projet de construction d'un centre de pêche financé par la coopération japonaise ; et à des opérations de suivi de l'impact du repos biologiques dans la zone nord (affrètement navire de pêche).

⁶ Arrêté 215/MEFBP/DGCP du 28 février 2007 modifiant l'arrêté 0632/MEFBP/CABME/SG/DGP du 5 août 2004

Tableau 25 : Extraits de la loi de finance initiale 2011 montrant les dotations au bénéfice du secteur de la pêche.
Source : Journal Officiel

	Budget (€)
Fonctionnement	
DGPA	164 395
DPI	11 543
DPA	11 543
DRCS	10 592
DAAF	19 687
Centre des métiers	23 112
Centre Surveillance Pêches	2 890
Service Qualité Inspection	12 482
<i>Sous-total services centraux</i>	<i>256 245</i>
Brigades Pêche	105 970
Inspections provinciales Pêche	162 696
Stations piscicoles	189 740
Total fonctionnement	714 652
Investissement	
Projet d'appui secteur pêche aquaculture	9 112 503
Construction centre d'appui pêche artisanale Libreville	228 674
Amélioration connaissance et gestion ressource	167 694
Total investissement	9 508 870

De l'avis des personnes rencontrées à la DGPA, les crédits inscrits dans la Loi de Finance restent relativement théoriques. Les lenteurs de l'administration font que les budgets inscrits dans la Loi de finance 2010 commencent simplement à être débloqués en 2011. Par ailleurs, le Gouvernement réarbitre fréquemment les dotations des différents ministères en cours d'année quand des situations d'urgence l'exigent.

La seconde source de financement nationale est le « fonds pêche maritime » géré par la DGPA sous contrôle des autorités budgétaires de l'Etat. Ce fonds n'apparaît pas dans la Loi de Finance. Il n'a pas été possible de connaître la dotation de ce fonds ni les grandes lignes de dépenses. Suivant ses règles de fonctionnement définies par la réglementation, ce fonds est alimenté par 50% des recettes du secteur de la pêche. On y retrouve donc en recettes chaque année la moitié de la contrepartie financière payée par l'UE (430 000 €), et la moitié des redevances payées par les armements nationaux et étrangers (dont les armements européens). Suivant les estimations présentées dans le Tableau 5 page 8, ce fonds est estimé être abondé de l'équivalent d'un minimum de 1 M€ par an. Au minimum car il doit également percevoir la part assise sur les paiements additionnels des armements européens pour les captures au-delà du tonnage de référence navire dont on verra plus tard qu'ils peuvent être substantiels, plus les amendes pour infraction à la législation.

4.3.2 Ressources apportées par les partenaires en développement

Des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux soutiennent le développement du secteur de la pêche au Gabon. Ce soutien se fait sous principalement sous la forme d'aide projet. Seule la Banque Mondiale pratique l'appui budgétaire.

Les informations présentées ci-dessous présentent les interventions telles qu'elles ont pu être identifiées lors de la mission d'évaluation. Il n'existe pas au Gabon de réelle cellule de coordination des actions des bailleurs dans le secteur de la pêche si bien que les informations pertinentes ne sont pas centralisées et que les différents intervenants n'ont pas une vue complète des différents programmes. La FAO qui a une représentation permanente dans le pays a été pressentie pour jouer ce rôle de coordination des bailleurs, mais l'initiative n'a pas été suivie d'effet.

➤ *La Banque Africaine de Développement*

La Banque Africaine de Développement finance le Projet d'Appui au Secteur des Pêches et de l'Aquaculture (PSPA). Démarré fin 2006 et toujours en cours avec une fin prévue fin 2011, le PSPA est un programme d'un montant maximum de 16,6 MUSD (≈ 13 M€), dont 89% sont un prêt de la BAD et 11% (≈ 1,5 M€) à la charge des autorités du Gabon. Ce projet vise en particulier le sous-secteur artisanal maritime et continental ainsi que le développement de l'aquaculture. Il intègre des volets recherche, formation, accès au crédit et renforcement institutionnel. Ce projet permet également de financer des travaux d'infrastructure (point de débarquement aménagés), ainsi que des équipements. Parmi ces équipements, il est prévu l'achat de 9 vedettes de surveillance dont 5 pour la partie continentale et 4 pour la partie maritime. Il s'agit de moyens légers destinés à intervenir dans la zone des 3 milles.

Le projet rencontre quelques difficultés. Fin 2010, soit 4 années après son démarrage, le taux de décaissement n'atteignait que 15%. Aucune action n'a été entreprise pendant les trois premières années de disponibilité des fonds. Suivant les explications données, la principale cause proviendrait de difficultés à respecter les procédures de mise en œuvre exigées par la BAD. Toutes les actions ont pris du retard. Les infrastructures qui devaient être construites sont toujours à l'état de plan, et l'achat des vedettes n'a toujours pas été engagé malgré le lancement d'un appel d'offres international fin 2009.

➤ La Banque Mondiale

La Banque Mondiale a accordé au Gabon un prêt d'une valeur totale de 12,2 M€ (*Development Policy Loan*) ciblé sur l'amélioration de la gestion des ressources naturelles (+ 10 M€ de don pour les parcs nationaux sous le fonds GEF *Global Environment Facility*). L'objectif général est d'améliorer la contribution des ressources naturelles à la richesse nationale pour diminuer la dépendance vis-à-vis du pétrole, tout en garantissant la protection de l'environnement et en améliorant les capacités institutionnelles de gestion. Ce prêt se concentre sur les secteurs de la forêt, des mines, de la préservation de la biodiversité et de la pêche. Concernant ce secteur, l'appui de la Banque Mondiale vise à appuyer la mise en œuvre des actions présentées dans la lettre sectorielle de 2004 (voir page 37) plus particulièrement sur le sous-secteur industriel. Ce *Development Policy Loan* est un appui budgétaire délivré en tranches (2) et débloqué suivant des conditionnalités. Pour le secteur de la pêche, les conditions / déclencheurs sont présentées dans le tableau suivant

Tableau 26 : Conditions et déclencheurs des tranches du prêt de la Banque Mondiale pour le secteur des pêches.
Source : Banque Mondiale

Condition initiale Tranche 1 (DPL 1)	Condition initiale Tranche 2 (DPL 2)	Déclencheur Tranche 2 (DPL 2)	Objectifs à moyen et long terme
<p>§ Publication de la liste des licences de pêche industrielle et du bilan de recouvrement des taxes</p> <p>§ Adoption du décret sur le système VMS pour le contrôle des pêches industrielles</p>	<p>§ Achèvement d'une revue socio-économique et environnementale des pêches industrielles</p> <p>§ Mise en œuvre de mesures visant à protéger et/ou restaurer les populations de poissons dans les zones surexploitées et/ou fragiles</p>	<p>§ Mise en œuvre d'un système transparent de suivi, contrôle et surveillance des pêches industrielles</p> <p>§ Adoption des textes d'application relatifs aux licences, à la fiscalité et au prélèvement durable sur base des recommandations de la revue sectorielle</p>	<p>§ La transparence et les connaissances élémentaires sont en place pour animer un débat public sur la modernisation des pêches industrielles [DPL1]</p> <p>§ Un système minimum de contrôle et sanctions est opérationnel pour enrayer l'épuisement des ressources halieutiques [DPL2]</p> <p>§ Le cadre réglementaire relatif aux licences, à la fiscalité et à la gestion durable de la ressource est amélioré [DPL2]</p>

En parallèle, la Banque Mondiale a mobilisé avec la FAO (sur le fonds de coopération FAO/Banque Mondiale) une assistance technique extérieure pour un appui juridique pour la rédaction des textes relatifs au VMS, un appui technique SSN/VMS et SCS, puis à venir, un appui sur la mise en place d'un système amélioré de gestion des licences.

Les conditions initiales ont été respectées : la liste des licences de pêche est effectivement publiée sur internet et dans la presse nationale, et les textes d'application du VMS ont été adoptés (2008). Concernant les conditions initiales de la tranche 2, la revue socio-économique et environnementale des pêches industrielles a été réalisée (fin 2010). La mise en œuvre de mesures de protection de la ressource est en cours.

➤ *Le Japon*

Sous le couvert général de l'accord de pêche entre les deux parties qui prévoit une aide au développement, l'aide japonaise consiste essentiellement en de l'assistance technique, la construction d'infrastructures et de la formation.

En matière d'assistance technique, un conseiller technique résident est affecté à la DGPA. Le Japon a également mobilisé une équipe d'expert pour la rédaction d'un plan directeur du développement de la pêche artisanale et de l'aquaculture continentale. Ce plan directeur a été finalisé en juin 2009.

En ce qui concerne les infrastructures et les équipements, le Japon avait déjà financé la construction de deux centres de pêche artisanale à Lambaréné et à Port Gentil, et réhabilité le centre d'Owendo construit à l'époque avec des financements de l'UE. Le Japon termine en ce moment la construction d'un nouveau centre près de Libreville. Lors du passage de la mission, ce centre était pratiquement terminé, mais ne pouvait fonctionner car la partie gabonaise n'avait pas encore réalisé le raccordement au circuit d'eau et d'électricité. L'aide japonaise fournit également des équipements comme des chambres froides, des moteurs ou des engins de pêche.

En matière de formation, le Japon accueille des stagiaires gabonais dans le pays pour des sessions de formation à la gestion et aux techniques du secteur.

➤ *La FAO*

La FAO est intervenue par le biais de *Technical Country Programmes* (TCP). Le dernier en date est le TCP/GAB/3001 qui s'est focalisé sur la rédaction d'un schéma directeur du secteur de la pêche industrielle (2008). Ce TCP avait pour objectif principal d'aider les autorités gabonaises à obtenir les éléments essentiels pour la formulation d'un plan de développement rationnel de la pêche industrielle.

La FAO intervient également en coopération avec la Banque Mondiale (voir supra)

➤ *L'UE*

L'UE n'intervient pas directement au Gabon dans le secteur de la pêche dans le cadre du programme indicatif national, ni régional pour l'instant.

Le Gabon a bénéficié d'appuis importants du programme FED tous ACP *Strengthening Fisheries Products SFP*. Entre 2006 et 2010, au moins 6 missions d'experts techniques ont été lancées afin d'assister l'autorité compétente et les secteurs privés industriels et artisanaux à se conformer aux règles sanitaires. Des équipements (véhicules, matériel de contrôle) ont également été financés par le programme.

Le Gabon est également un bénéficiaire potentiel du programme tous ACP en cours ACP FISH II qui vise à renforcer les capacités de gestion des pêcheries⁷. Les 5 composantes du programme ACP FISH II sont :

1. L'amélioration des politiques de pêche et plans de gestion aux niveaux régional et national.
2. Le renforcement des capacités de contrôle et d'exécution.
3. Le Renforcement des stratégies et des initiatives nationales et régionales de recherche.
4. L'élaboration de cadres réglementaires et économiques propices à l'investissement du secteur privé.

⁷ Les détails de ce programme sont sur le site <http://acpfish2-eu.org/>

5. Un partage accru des connaissances en matière de gestion des pêches et du commerce au niveau régional.

Ayant signé un accord de partenariat dans le domaine de la pêche avec l'UE, la doctrine du programme est que le Gabon n'est pas éligible à un appui direct pour les projets relevant des composantes 1 et 2 ci-dessus. Le pays peut cependant recevoir de l'assistance sous ces composantes mais à travers des projets mis en œuvre à l'échelle régionale. Pour les composantes 3 à 5, le Gabon peut recevoir des soutiens directement ou via des programmes régionaux.

Le tableau suivant présente les activités et projets menés sous le programme ACP FISH II et dont le Gabon est un bénéficiaire direct ou indirect. Les données sont présentées par tranche de programme (DP1 et DP2). La première tranche (DP1) s'est terminée fin mai 2011. La seconde tranche (DP2) prend la suite. Aucun de ces projets n'est formellement terminé début 2011. Ils sont soit en cours (DP1), soit à mettre en œuvre (DP2). On notera que la grande majorité de l'appui au Gabon se fait sous la dimension régionale.

Tableau 27 : Activités et projets prévus sous le programme tous ACP ACP FISH II avec R : programme régional et N programme national. Source : Unité de gestion régionale du programme

Types d'activités	Activités et Projets identifiés pour le pays	DP1	DP2
1.1	Ateliers régionaux <ul style="list-style-type: none"> Participation à l'atelier régional de validation du plan d'action Participation à la réunion des points focaux 	R	R
1.2	Elaboration/mise à jour de politiques nationales et de plans nationaux pour l'aménagement des pêches <ul style="list-style-type: none"> Elaboration d'un plan de gestion des stocks partagés de Sardinelles dans la région (188 000 euros) Développement d'une stratégie et d'un plan de développement durable de l'aquaculture (75000 euros) 	R	R
1.3	Mise en œuvre des plans de gestion et/ ou de conservation pour les organismes régionaux de pêche <ul style="list-style-type: none"> Atelier d'identification des axes prioritaires en matière de Plans d'aménagement régionaux dans les pays du COREP (45000 euros) 	R	
1.4	Formulation des plans de gestion des pêches <ul style="list-style-type: none"> Appui à l'analyse des données collectées par les campagnes de chalutage Nansen en Afrique centrale (60 000 euros) 		R
1.5	Formation destinée au personnel technique des ORP <ul style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités dans la mise en place des systèmes de collecte et de traitement des données de pêche (92 000 euros) 	R	
2.1	Formulation, d'évaluation ou de mise à jour du cadre SCS <ul style="list-style-type: none"> Elaboration d'un cadre réglementaire et modalités de mise en place des registres des navires de pêche par les Etats membres et la COREP (54 000 euros) 		R
2.2	Compétences institutionnelles SCS <ul style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités institutionnelles pour le développement et la mise en œuvre des systèmes SCS et VMS (65 000 euros) 	R	
2.3	Formation inspecteurs, observateurs et juristes		
2.4	Etudes sur l'impact de la réglementation INN de la CE		
3.1	Demandes spécifiques des pays bénéficiaires et des instituts de recherche régionaux <ul style="list-style-type: none"> Essais de développement de la péneiculture communautaire vulgarisation des résultats obtenus au Cameroun (10 000 euros) Projet pilote : formation sur le mode opératoire, de fabrication d'aliments et de gestion pour le système d'élevage des poissons d'aquaculture en circuit fermé (90 000 euros) 		N R
3.2	Etudes/évaluations de stocks		
3.3	Renforcement compétences institutionnelles des instituts de recherche <ul style="list-style-type: none"> Développement d'un Manuel/Guide pour l'évaluation des ressources halieutiques des plans d'eau continentaux dans la région (54 000 euros) Renforcement des capacités des chercheurs dans le domaine de l'évaluation des stocks des plans d'eau marins et continentaux (95 000 euros) 	R	R
4.1	Organisation interne et formation du personnel des associations de producteurs / de commerçants <ul style="list-style-type: none"> Recensement à l'échelon de l'ensemble du pays du niveau d'investissement privé dans le secteur des pêches et aquaculture au Gabon (10 000 euros) 	N	
4.2	Formulation/révision/mise à jour des cadres légaux <ul style="list-style-type: none"> Environnement et cadres légaux régissant les investissements dans le secteur des pêches et l'aquaculture : état des lieux (60 000 euros) Renforcement des capacités, voyages d'étude visites des fermes à haut rendement au Nigeria (70 000 euros) 	N R	
4.3	Etudes de marché et marketing <ul style="list-style-type: none"> Opportunités et obstacles au commerce durable intra et extra régional des produits de la pêche maritimes et continentaux en Afrique Centrale (79 000 euros) 	R	
5.1 – 5.2 – 5.3	Organisation et formation des services du partage de l'information dans 8 ORPs et les états membres		R

Un soutien est apporté au secteur sous une forme proche d'un appui budgétaire sectoriel via les fonds prévus par l'accord de pêche. Le protocole d'accord en cours réserve 60% du montant total de la contrepartie (soit 516 000 € par an) au financement de la mise en œuvre de la politique sectorielle. Ces montants sont en fait pris en compte comme des financements nationaux : 50% de la contrepartie

et des frais de licences alimentent le fonds pêche maritime administré par la DGPA. D'après les autorités gabonaise, le gap de 10% du montant de la contrepartie (les 10% non reversés sur le fonds pêche maritime) sont mis à disposition par les autorités budgétaires suivant les demandes spécifiques de la DGPA.

En ce qui concerne les Etats membres, la France qui était un soutien important (détachement d'un assistant technique résident, aides-projets) s'est retirée du secteur en 2007. Aucune action spécifique au secteur de la pêche de la part d'autres Etats membres n'a été identifiée lors de la mission.

4.3.3 Zoom sur l'appui sectoriel de l'accord de pêche

➤ *Montants et procédures*

Comme indiqué précédemment, le protocole d'accord de pêche réserve 60% de la contrepartie financière annuelle totale au financement de mesures de mise en œuvre de la politique sectorielle, soit 516 000 € par an ou près de 3,1 M€ sur la durée du protocole (6 ans). Les montants sont versés sur un compte du Trésor Public. De manière pratique, ces fonds sont mis à disposition de la DGPA par l'Etat par la mécanique du Fonds pêche maritime qui est doté chaque année de 50% de la contrepartie financière (entre autres). Les 10% restant sont alloués par l'Etat suivant les demandes de la DGPA qui assure bien bénéficier de l'enveloppe annuelle prévue par l'accord. Ces montants ne se retrouvent pas dans la loi de finances.

Suivant les termes du protocole, la gestion de ce montant est fondée sur l'identification par les deux parties des objectifs à réaliser suivant une programmation annuelle et pluriannuelle. A cette fin, le Gabon soumet dans les trois mois suivant l'entrée en vigueur du protocole (soit début 2006) un programme multiannuel et ses modalités d'application, y compris notamment a) les orientations annuelle et pluriannuelle suivant lesquels la contrepartie financière sera utilisée, b) les objectifs à atteindre en lien avec la politique sectorielle nationale, et c), les critères et procédures pour permettre une évaluation des résultats obtenus sur une base annuelle (art. 7 du protocole d'accord). Le Gabon doit communiquer chaque année les informations relatives à l'affectation de la contrepartie sectorielle.

Ces éléments sont revus dans le cadre de la Commission Mixte qui se réunit au moins une fois par an.

Le protocole prévoit comme clause de sauvegarde qu'au cas où l'évaluation des résultats de la mise en œuvre du programme sectoriel le justifie, l'UE peut demander un réajustement des fonds pour adapter les montants aux résultats obtenus.

Concernant la nature des dépenses éligibles à l'appui sectoriel, il n'y a pas de règle ou de doctrine spécifique.

➤ *La mise en œuvre de l'appui sectoriel*

En juin 2006, la première, et dernière à ce jour, Commission Mixte de l'accord a été organisée à Bruxelles. D'après son compte rendu, la programmation de l'appui sectoriel a été abordée, et les deux parties ont identifié comme actions prioritaires pour la programmation le renforcement institutionnel, la valorisation des produits de la pêche (notamment les conditions sanitaires) et la formation. Une matrice spécifique au programme d'appui devait être communiquée dans les plus brefs délais. D'après le protocole, elle devait être proposée dans les 3 mois suivant l'entrée en vigueur de l'accord.

Ce n'est que trois années plus tard en juillet 2009 qu'une matrice soumise en mars de la même année a été discutée lors d'une réunion technique (qui n'était pas une Commission Mixte). Suivant le procès verbal de la réunion, les priorités sont la surveillance des activités et des zones de pêche, le renforcement des capacités de l'Autorité compétente sanitaire du Gabon, la formation et la recherche. Elles diffèrent des priorités approuvées lors de la première Commission Mixte (inclusion de la surveillance et de la recherche, focus sur l'autorité compétente au lieu de la valorisation des produits

en général), mais correspondent aux objectifs sectoriels nationaux. La matrice discutée est cependant incomplète car il y manque les programmes d'autres bailleurs de fonds.

En juillet 2010, la DGPA a soumis une nouvelle matrice actualisée qui prend en compte les programmes des autres bailleurs de fond, sans toutefois préciser les enveloppes budgétaires afférentes. Cette matrice reprend l'ensemble des actions de la DGPA, en précisant quand les fonds de l'appui sectoriel ont été mobilisés pour financer ou co-financer les actions décrites. Le tableau suivant présente un extrait de cette matrice en retenant uniquement les actions qui ont été financées par l'appui sectoriel de l'accord. La matrice présente des indicateurs de résultats, quantifiés pour certains, mais sans comparaison avec les niveaux réellement atteints.

Globalement, la matrice fait état d'une dépense totale sur les fonds de l'accord de pratiquement 1,8 M€ sur un peu plus de trois ans (décembre 2005 à juillet 2009), ce qui correspond aux montants attendus par le protocole d'accord (dotation de 516 000 € par an, soit entre 1,5 M€ sur trois ans et 2 M€ sur quatre ans).

D'après la matrice fournie, un peu moins de 400 000 € ont été investis sous l'axe amélioration des connaissances halieutiques (21% du total). Plus des trois quart ont servi à payer des arriérés de contribution aux organisations régionales de pêche⁸. Le reste finance des participations à des réunions internationales et les frais occasionnés par l'embarquement de scientifiques gabonais sur le navire de recherche *Fridjof Nansen*.

L'augmentation de la disponibilité des produits a mobilisé un peu plus de 580 000 €, soit 33% de l'enveloppe, dont plus de la moitié pour l'amélioration des techniques de transformation dans le cadre de la contrepartie nationale à la préparation du schéma directeur financé par le Japon. Une autre grande partie de cette enveloppe a été consacrée à l'inspection sanitaire, un domaine où le FED est intervenu sous le programme tous ACP SFP entre 2006 et 2010. Les dépenses sur les fonds de l'accord ont permis de mettre en œuvre certaines recommandations des experts du programme SFP.

L'amélioration du cadre de contrôle des pêches a bénéficié d'un investissement de près de 430 000 €, soit près de 24% de l'enveloppe. Les actions financées ont été entreprises en conjonction avec l'appui budgétaire de la Banque Mondiale et l'assistance technique FAO/Banque Mondiale. D'après la matrice, les fonds ont été utilisés pour mettre en œuvre le suivi VMS des flottes (balises VMS, logiciel de suivi, communications), la formation des agents à ce dispositif, et pour l'organisation de missions de surveillance.

Enfin, plus de 410 000 € ont été utilisés pour le renforcement institutionnel (23%), dont 200 000 € pour l'achat de matériel informatique et de véhicules, 180 000 € pour le financement d'une étude de faisabilité de la réhabilitation du port de pêche de Port-Gentil, et 30 000 € pour la formation des formateurs comme contrepartie nationale dans le cadre du projet financé par le Japon.

⁸ D'après l'ICCAT, le solde débiteur du Gabon au début de l'exercice 2010 était encore de près de 124 500 € (la cotisation annuelle du Gabon à l'ICCAT est de 11 500 €).

Tableau 28 : Actions dont le financement est imputé sur les fonds de l'appui sectoriel prévu sous l'accord de pêche. Source : extrait de la matrice présentée par la DGPA en juillet 2010

Axe de la politique sectorielle	Actions financées	Autres bailleurs	Dépenses 2006-2009 imputées sur l'appui sectoriel (K€)
Amélioration connaissances halieutiques	Connaissance des stocks	FAO	30
	Participation aux réunions internationales	Programme régional Multiples	61
	Paiements contributions ORP et arriérés		286
Augmentation disponibilité des produits	Plan de développement aquacole	Japon	46
	Programmes d'inspection sanitaire	SFP/FED	99
	Prélèvements et analyses		76
	Missions d'inspection		37
	Corpus juridique		5
	Plans HACCP		9
	Formations inspecteurs		8
	Améliorations techniques transformation des produits	Japon	305
Amélioration du système de protection des ressources	Missions de surveillances	Banque Mondiale	46
	Suivi VMS flotte industrielle	Banque Mondiale	198
	Formation agents VMS	Banque Mondiale	152
Renforcement institutionnel	Formation formateurs	Japon	30
	Etude construction port de pêche		183
	Achat véhicules et informatiques		198
TOTAL			1 769

La matrice, qui peut être assimilée à une revue des réalisations communiquée par la partie gabonaise, est le seul document dont on dispose pour le suivi de l'appui sectoriel. Il n'y a pas eu d'évaluation annuelle ou pluriannuelle des résultats obtenus comme le protocole le prévoit. Le détail analytique des dépenses imputées sur les fonds de l'appui sectoriel n'est également pas connu.

En janvier 2011 à l'occasion d'une nouvelle réunion technique tenue à Libreville, la DGPA a communiqué un rapport sur l'utilisation des fonds en 2010. Le montant dépensé correspond au montant de l'appui budgétaire, et fait apparaître le financement d'actions au bénéfice du contrôle des pêches (40%), de la formation (25%), du contrôle sanitaire (20%) et de la recherche halieutique (15%). Quoiqu'utile, ce document qui correspond davantage aux rapports fournis par les pays tiers sous la précédente génération d'accords de pêche (actions ciblées) doit être repris afin d'y intégrer ses éléments dans la matrice pluriannuelle de l'appui sectoriel approuvée en 2009. Au moment de la rédaction de ce rapport, la Commission attendait la matrice complétée avec une date limite fixée au 1^{er} mai 2011. Celle-ci a été effectivement reçue mais n'a pu être analysée dans les délais de cette étude d'évaluation.

4.4 Intégration internationale de la politique des pêches

Le Gabon a signé et ratifié en 1998 la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer (CNUDM). Le pays a signé, mais pas ratifié, l'accord sur les stocks chevauchants et grands migrateurs. Il n'a pas

signé l'accord visant à favoriser le respect par les navires de pêche en haute mer des mesures internationales de conservation et de gestion.

Le Gabon est partie de plusieurs organisations internationales dont le mandat inclut la gestion et la conservation des ressources halieutiques. Ceci se justifie par le fait que certaines des ressources présentes dans la ZEE sont des ressources partagées (thonidés, petits pélagiques, certains poissons de fond).

Le Gabon est ainsi partie contractante de l'ICCAT dont le mandat couvre la gestion et la conservation des thonidés de l'atlantique. L'UE est également partie contractante de cette organisation. Le Gabon n'a pas de navires exploitant ces ressources thonières, mais a un intérêt en tant qu'Etat côtier et potentiellement d'Etat du port. L'ICCAT est une organisation internationale indépendante de la FAO. Ses résolutions et recommandations sont contraignantes pour ses parties.

Le Gabon est aussi membre du Comité des Pêches de l'Atlantique Centre-Est (COPACE, siège à Accra, Ghana). La mission principale du COPACE est la promotion de programmes de développement en faveur de l'exploitation de la ressource halieutique. Cette organisation travaille essentiellement sur les ressources côtières démersales et pélagiques et elle est source d'avis scientifique. Malheureusement, le COPACE fonctionne très mal pour la partie Golfe de Guinée en raison du manque chronique de données utilisables pour nourrir les analyses.

Au niveau sous-régional, le Gabon est membre du Comité Régional des Pêches du Golfe de Guinée (COREP) dont le siège est à Libreville⁹. Le COREP a été créé en 1984 suivant les recommandations de la CNUDM qui encourage les Etats côtiers à coopérer notamment en matière de gestion de stocks chevauchants les limites des ZEE (ce qui est le cas de stocks de petits pélagiques, de poissons démersaux et de crevettes). En mars 2010, les 5 pays membres du COREP étaient le Cameroun, les deux Congo, le Gabon et Sao Tomé et Principe. La Guinée Equatoriale et l'Angola avait un statut d'observateur. Le COREP a traversé la période 1984 à 2004 sans réellement exercer ses missions. L'organisation a été relancée en 2004 après une assemblée extraordinaire des Ministres de la Pêche des pays membres qui ont adopté une déclaration commune (dite Déclaration de Libreville) visant à réaffirmer la volonté politique des parties à intensifier la coopération sous-régionale.

Suite à la Déclaration de Libreville, le COREP s'est lancé dans la préparation d'un plan stratégique qui a été adopté en 2008 pour la période 2009-2013. Les principales composantes de ce plan d'action stratégique sont la recherche halieutique, le renforcement des institutions, le renforcement du contrôle des pêches et l'harmonisation des conditions d'accès et d'exploitation des ressources de la sous-région. En parallèle, les Etats membres de la COREP ont signé en 2009 une nouvelle convention relative au développement régional des pêches. Cette nouvelle convention affirme l'arrimage politique de la COREP à la CEEAC qui l'a désigné comme institution spécialisée en 2007 et désigne de nouveaux organes de gouvernance, dont le principal est le Conseil des Ministres qui se réunit en session ordinaire tous les deux ans. Le Conseil des Ministres est appuyé par un Comité Technique consultatif qui réunit les directeurs des pêches des Etats membres. Un secrétaire général assure la direction du COREP.

En ce qui concerne les ressources financières, le COREP vit des contributions statutaires des Etats membres, de subventions de la CEEAC et de dons de partenaires bilatéraux ou multilatéraux. Suivant les indications de son secrétaire exécutif, le budget actuel de la COREP tourne autour de 300 000 € par an. Les cotisations des Etats membres sont adaptées. Elle est par exemple de 65 500 € par an pour le Gabon et de 43 000 € par an pour Sao Tome. Trois Etats membres sur cinq paieraient régulièrement leurs contributions. Le Gabon qui abrite l'organisation verse souvent des contributions volontaires pour compléter le budget. A l'heure actuelle, la COREP n'est animée que par son Secrétaire Exécutif et un conseiller. Le second poste statutaire (Secrétaire Exécutif adjoint) n'est pas pourvu.

L'ambition de la COREP dans le court terme est d'organiser d'ici 2012 une conférence scientifique régionale et de boucler une convention d'harmonisation des conditions d'accès dans les mêmes délais. Le COREP travaille également pour mobiliser les financements de bailleurs pour des actions transfrontalières. A cet égard, le COREP pourra se révéler être un levier sous-régional pertinent,

⁹ Le COREP est similaire à la Commission sous-régionale des pêches (CSRP) qui réunit des Etats d'Afrique de l'Ouest

comme l'est la CSRP à Dakar pour la sous-région Afrique de l'Ouest. La CSRP bénéficie actuellement d'importants soutiens financiers de bailleurs de fonds, dont des fonds du FED. Avant d'en arriver là, il est probable que la COREP doivent travailler afin d'améliorer sa gouvernance et rendre totalement transparents ses mécanismes de gestion financière (règlement financier, manuel de procédures). C'est un préalable qu'à du accomplir la CSRP à Dakar et qui a fait que les financements du FED n'ont été débloqués que récemment alors qu'ils étaient approuvés sur le principe dès le début des années 2000.

5 BILAN : ANALYSE SWOT (AFOM) DU SECTEUR DE LA PECHE AU GABON

Le tableau *Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats* (SWOT en anglais) ou Avantages Faiblesses Opportunités Menaces (AFOM en français) suivant présente de manière synthétique les forces et faiblesses (éléments endogènes) du secteur de la pêche au Gabon replacé dans un contexte macro-économique globale, ainsi que les opportunités et menaces (éléments exogènes).

	Forces du secteur des pêches du Gabon	Faiblesses du secteur des pêches du Gabon	Opportunités	Menaces
LE CADRE INSTITUTIONNEL DU SECTEUR DES PÊCHES				
Contexte macroéconomique	Le Gabon dispose de ressources minières abondantes (2ème producteur mondial de manganèse) et de pétrole, ainsi que d'un potentiel hydroélectrique et sylvicole important. Les revenus pétroliers lui permettent de financer le développement des infrastructures. La diversification de l'économie vers des productions à plus forte valeur ajoutée est en cours (transformation du bois notamment).	L'économie est très sensible à l'évolution des cours du pétrole (qui représente 42 % du PIB, 54 % des recettes fiscales et près de 80 % des recettes d'exportation), alors que ses réserves prouvées tendent à diminuer. L'endettement extérieur est important et le besoin de financement élevé. Le pays dépend de l'extérieur pour son approvisionnement alimentaire, du fait d'un potentiel agricole insuffisamment exploité. Avec 1,5 million d'habitants, le Gabon constitue un marché étroit.	Programme ambitieux de réformes à mener par le Gouvernement du Président de la République élu en 2009 (Gabon Emergent)	Sensibilité vis à vis du cours mondial des matières premières (pétrole et manganèse notamment). Le PIB gabonais épouse les variations du cours du pétrole. Ressources pétrolières sur le déclin.
Politique générale de développement du secteur	Le Gabon a adopté en 2004 une lettre de politique sectorielle qui fixe des objectifs clairs pour le secteur de la pêche identifiés par les autorités nationales comme un secteur porteur de croissance	Le plan de développement du secteur a été préparé sous l'impulsion de bailleurs de fonds extérieurs et ne semble pas tout à fait assimilable par la partie nationale qui manque de moyens pour la mettre en œuvre	La politique nationale « Gabon Emergent » fait de sa première priorité (le Gabon Vert) la conservation des ressources naturelles renouvelables	
Cadre général législatif relatif à l'exercice de la pêche	Promulgation en 2005 d'un nouveau Code des Pêches rédigé avec l'appui de juristes de la FAO, qui a pour ambition de fournir des outils de gestion plus adaptés à une approche écosystémique (plans d'aménagement)	Pour de nombreux volets de la Loi Cadre, les décrets d'application n'ont pas encore été adoptés, ce qui rend certaines dispositions inapplicables.	Développement d'outils à l'échelle régionale (COPACE) ou de la sous-région (COREP)	
Gestion du secteur de la pêche	Existence d'une Direction technique spécialisée (la DGPA) placée sous le Ministère en charge de la pêche forte de 130 cadres permanents	Faiblesse des ressources budgétaires propres de la DGPA Direction très centralisée		Absence de possibilités nationales de formation supérieure aux problèmes de la gestion et de la conservation des ressources marines

	Forces du secteur des pêches du Gabon	Faiblesses du secteur des pêches du Gabon	Opportunités	Menaces
Suivi des pêcheries	Mise en place récente d'un système de suivi statistique des pêcheries artisanales Obligation de licence de pêche (suivi des capacités)	Suivi essentiellement déclaratif sans expertise ex-post des données collectées Pas de suivi des prises accessoires (ex. crevetters)	Prise de conscience par la Communauté internationale de la nécessité de gérer et contrôler les pêcheries. Prise de conscience relayée au niveau de la sous-région par la déclaration de Libreville qui donne au COREP un nouvel élan politique.	
Contrôle et surveillance des Pêches	Introduction récente du VMS et création d'un Centre de Surveillance des Pêches	Pas de moyens propres de contrôle en mer à la DGPA		
Autorité compétente et qualité des produits	L'autorité compétente, placée sous le Ministère en charge de la pêche, a été approuvée par DG SANCO.	Les moyens de l'autorité compétente sont faibles. Il n'y a pas d'allocation budgétaire nationale, et le recours aux bailleurs doit se faire systématiquement. Missions d'inspection de l'IOAV aux conclusions alarmantes, adoption de mesures de sauvegarde par l'UE	Peu de pays de la sous-région placés sur la liste des pays autorisés à exporter vers l'UE.	Le secteur privé exportateur vers l'UE a considérablement diminué.
Conventions et Traités internationaux	Volonté politique du Gabon d'adhérer aux principaux instruments internationaux promouvant la pêche responsable et durable	Contradiction avec la politique libérale d'attribution des licences privées de pêche industrielle à des intérêts battant tous types de pavillons (y compris des pavillons de complaisance).		Des pays de la région restent en marge de l'esprit des conventions (Guinée Equatoriale)
Appui scientifique à la gestion des pêcheries		L'appui scientifique à la gestion des pêcheries du Gabon est inexistant (pas de capacités nationales).	Développement de capacités nationales ou à l'échelle de la sous-région (COREP), en partenariat avec une expertise étrangère.	
Environnement	Le Gabon entend être à la pointe de la gestion de l'environnement en Afrique et a décidé de nombreuses avancées en termes de parcs nationaux, dont certains ont une emprise maritime	Le Gabon est un site remarquable de pontes d'espèces de tortues marines dont les populations sont encore victimes de la prédation par l'homme, des pollutions accidentelles des plate-formes pétrolières, et de la pêche chalutière. Pour ce secteur, il n'y a pas de suivi de son impact sur l'environnement, ni de dispositions réglementaires visant à augmenter la sélectivité des chaluts.	Appui accordé aux ONG internationales.	Efforts de conservation de l'environnement non partagés par les pays riverains

	Forces du secteur des pêches du Gabon	Faiblesses du secteur des pêches du Gabon	Opportunités	Menaces
Investissements étrangers	Cadre politique et juridique sécurisant (notamment en termes de garantie de l'investissement)	Les coûts des facteurs de production sont plus élevés au Gabon que dans la plupart des pays d'Afrique. Absence de facilités portuaires dédiées au débarquement des produits de la pêche	Stabilité politique aléatoire dans les pays de la sous-région plaçant le Gabon parmi les seuls pays de la sous-région où le climat politique est propice aux affaires.	Attraction des investissements par des pays concurrents en voie de stabilisation (Angola, Guinée Equatoriale)
LES PECHERIES DU GABON				
Les eaux Gabonaises	La ZEE du Gabon est relativement riche dans ses parties hauturières et sud du fait de l'arrivée du courant du Benguela jusqu'au Cap Lopez	Plateau continental étroit au Nord du Cap Lopez, faible richesse des eaux au nord de ce cap		Variations de l'intensité du courant du Benguela entraînant des appauvrissements de l'écosystème
Stocks naturels exploitables	Ressource thonière hauturière importante en saison. Ressource côtière avec la présence de crustacés et poissons	Faible richesse des eaux dans le nord du pays avec un plateau continental étroit.		Appauvrissement temporaire des ressources en cas de faiblesse du courant du Benguela
Etat de la ressource naturelle	La crevette côtière est une espèce relativement résiliente à l'effort de pêche, comme les petits pélagiques. Cette ressource peut se régénérer plus facilement que d'autres. Ressources thonières suivies et gérées par l'ICCAT	Aucune connaissance sur l'état de la ressource. Les campagnes océanographiques menées par les navires étrangers donnent des photographies des biomasses à l'instant t. Elles ne donnent pas suffisamment d'indications en termes d'état des populations et de situation vis à vis de niveaux de référence (inconnus par ailleurs).		
Aquaculture	Surfaces d'eaux continentales pouvant abriter un développement de la pisciculture	Pas de réelles capacités entrepreneuriales dans ce secteur.	Publication récente d'un schéma directeur de développement du secteur (financé par le Japon)	Pollutions chroniques générées par l'exploitation pétrolière et forestière.

	Forces du secteur des pêches du Gabon	Faiblesses du secteur des pêches du Gabon	Opportunités	Menaces
Flottille de pêche industrielle nationale		Beaucoup de navires industriels opèrent sous pavillons de complaisance et régime de licences libres. Faible niveau du respect de la réglementation entraînant des conflits avec le secteur artisan. La fiscalité locale est pénalisante pour le pavillon gabonais		La dégradation de l'état des stocks côtiers au Gabon rend incertains de nouveaux investissements dans le secteur industriel
Flottille de pêche artisanale nationale	La flotte de pêche artisanale est développée et procure l'essentiel de l'approvisionnement du marché domestique	La flotte artisanale n'a pas un rayon d'action suffisant pour pouvoir, le cas échéant, se reconverter sur d'autres types de ressources / zones de pêche	Professionalisation du secteur par la construction d'infrastructures permettant de concentrer les débarquements dans l'espace Schéma directeur de la pêche artisanale récemment adopté	Risques de conflits entre pêcheurs locaux et pêcheurs immigrés.
Equipages	Man d'œuvre nationale suffisante pour la pratique de la pêche continentale	Pas de tradition de pêche maritime au Gabon. Les marins à la pêche industrielle et les pêcheurs artisans sont à plus de 80% étrangers	Arrivée de nouvelles générations de gabonais à qui le Gouvernement s'efforce de procurer une formation aux métiers maritimes.	Départ des étrangers du Gabon entraînant à terme un manque de main d'œuvre pour la pêche
Structuration professionnelle du secteur	Un syndicat des amateurs industriels, mais d'histoire très récente	Aucune fédération des intérêts des artisans, ni des entreprises amonts et avalis à la pêche. Pas de mise en œuvre du cadre formel de consultation prévu dans le code des pêches		
Ports et services à la flotte de pêche (filiale amont)	Existence de deux ports de commerce en eau profonde (Owendo et Port Gentil)	Pas d'entreprises de services dédiés à la pêche. Absence de véritable port de pêche.	Déclin de certains ports majeurs d'Afrique (Abidjan par exemple) qui pourrait susciter un intérêt pour des places alternatives	Emergence d'une concurrence plus compétitive en termes de coûts de la part de pays voisins.
Transformation industrielle des produits		Localisation de la principale usine loin du port Pas d'apport de matière première pour l'instant, et peu de perspectives Coût élevé des facteurs qui renchérit le prix de revient	Fermeture éventuelle des conserveries ivoiriennes, saturation de Tema (Ghana) et de Dakar (Sénégal).	Ouverture d'usines comparables dans des pays de la sous-région, plus compétitives en termes de coûts. Perte du régime préférentiel Cotonou pour l'accès au marché de l'UE